

Chasseur Mayennais



Spécial ouverture

Arrêté d'ouverture

**Compte rendu
AG 2014**



Assurances

Chassez en toute sérénité avec l'assurance chasse du Crédit Agricole.

L'assurance individuelle du Chasseur du Crédit Agricole inclut :

- La responsabilité civile chasseur et chien(s).
- La sauvegarde des droits du chasseur et de ceux des victimes.
- La garantie de(s) chien(s).

Les contrats d'assurance chasse sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 249.194.475 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 02/2014

Abattage et débardage, des solutions douces existent !

**Vous êtes propriétaire forestier ?
Vous avez planté des chênes
ou des feuillus précieux ?**

Fagus Energie vous propose des solutions douces d'éclaircie, avec abatteuse et débardeur miniatures ...

- Prestations de services à la demande
- Achat du bois sur pied



... pour respecter votre investissement forestier d'il y a 20 ans.

FAGUS Energie

Producteur de bois déchiqueté pour chaudières individuelles et collectives

La qualité et le service ...

Fagus Energie vous assure la livraison de **Plaquettes forestières sèches, criblées et calibrées.**

NOUVEAU

Livraison des silos aériens par soufflerie





Le mot du Président

Si la saison de chasse 2014-2015 se présente sous de meilleures auspices que la précédente, en raison de conditions météorologiques plus favorables, il n'empêche que la situation du petit gibier ne peut se rétablir que dans le temps. Les comptages de lièvres le montrent amplement.

Le plan de chasse lièvre, qui couvrira dans les années à venir tout le département, doit pouvoir y contribuer avec ses restrictions et les efforts de tous. Les observations récemment faites sur le territoire du GIC de Beaumont Pied de Bœuf, au moyen de caméras vidéo, démontrent plus que de besoin l'impact des nuisibles sur la petite faune. Leur régulation est indispensable. La liste de ceux-ci doit être mise à jour en fin d'année.

Pour ce faire, nous avons impérativement besoin du plus grand nombre possible de retours des déclarations de dégâts dont un exemplaire figure dans le présent chasseur mayennais. Je compte sur vous pour intervenir à cet effet auprès des personnes qui en sont victimes (agriculteurs entre autres).

Le grand gibier se porte heureusement toujours bien ce qui a permis de réduire la surface de plaine permettant de solliciter un bracelet de chevreuil. Les attributions, qui sont fonction de l'importance des populations, varient évidemment en fonction des secteurs du département où elles sont demandées.

Les dégâts de sangliers ont pour la première fois chuté de façon importante ce qui devrait, je l'espère, permettre une réduction du timbre grand gibier. Bonne ouverture à tous.

Yves Moulière

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 
Informations régionales et nationales

*Armes : nouvelle réglementation
Diminution des accidents
La maladie de Lyme
Tableau de bord*

7 
Informations Fédération

*Rapport moral et financier
Plan de chasse lièvre
Réunions d'informations
65^{ème} permis en Mayenne
Chasse en bordure d'autoroute
Etude prédation des nids de faisan*

19 
Nos associations

*AFACC 53
Chasses privées*

20 
Arrêté d'ouverture

22 
Nos associations
*Fédération des gardes particuliers
AGDFS 53
Chasses Communales
Amicale des trompes de Villiers-C.
Les Echos du Bas Maine
ADCGG 53*

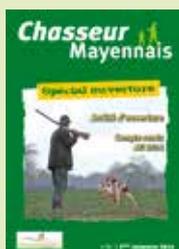
28 
Notre faune
Les tourterelles

29 
Cynophilie
Le Fauves de Bretagne

30 
Humeur
Petites annonces

31 
**Plan de chasse
Grands Gibiers 2014-2015**

Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne ■ 2^{ème} semestre 2014



Tirage : 9 800 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2014
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Marc-Antoine GILLIOT
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Création et impression : Imprimerie **MADIOT**
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

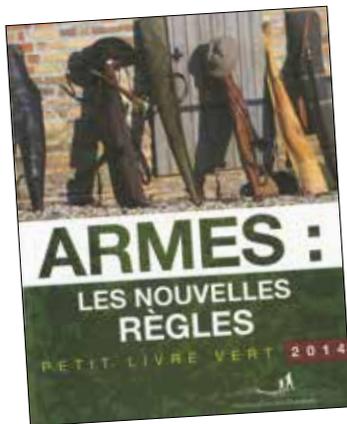
« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS
Tél. **02 43 53 09 32** - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdcm@chasseurs53.com
www.frc-paysdelaloire.com

Photos de couverture : J-F.A.



Infos Régionales et Nationales

La nouvelle réglementation sur les armes



La Fédération nationale (FNC) a publié son Petit Livre Vert 2014. Celui-ci fait la synthèse de la loi sur les armes du 6 mars 2012, entrée en vigueur le 6 septembre 2013.

C'est un document de référence que tout chasseur doit posséder et dont il peut demander un exemplaire gratuit au siège de

la Fédération départementale.

On s'aperçoit, à la lecture des articles qui le composent, que les nouvelles contraintes imposées aux chasseurs

sont peu nombreuses et, pour celles qui concernent la sécurité, dictées par le bon sens.

Nous en retiendrons deux principales :

- l'enregistrement des fusils de chasse à canons lisses, acquis après le 1^{er} décembre 2011, auprès des services de l'Administration (pour le département de la Mayenne c'est la sous-préfecture de Mayenne qui est compétente),
- l'obligation de faire en sorte que les armes de chasse ne soient pas immédiatement utilisables à la maison ou pendant leur transport (avec, en particulier, la séparation des armes et des munitions).

Nous ne saurions trop vous recommander la lecture assidue de ce document, précieux aide-mémoire dont l'application vous permettra d'être en règle avec la Loi.

Diminution des accidents de chasse

La Fédération nationale des chasseurs vient de publier, en commun avec l'Office national de la chasse, le bilan des

accidents de chasse pour la saison 2013-2014.

Ce sont les meilleurs résultats obtenus depuis 15 ans !

En effet, le nombre total des accidents s'élève à 114 dont 16 mortels. C'est encore trop, et l'objectif est d'arriver à zéro, mais la moyenne des accidents mortels des cinq dernières années est de 18. Les nombreux efforts qui ont été faits dans le domaine de la sécurité au sein des fédérations portent leurs fruits. Nous sommes sur la bonne voie.

Il nous reste à faire en sorte que la saison prochaine confirme encore cette diminution en appliquant à la lettre les consignes de sécurité publiées par la Fédération nationale dans son Petit Livre Vert de 2012 (toujours disponible à la Fédération de la Mayenne).

ARMURERIE D'ANJOU
Olivier LEROUX
 Professionnel diplômé de l'école de Liège

armureriedanjou@orange.fr

**VENTES
 RÉPARATION
 FABRICATION
 RESTAURATION
 GRAVURES
 MONTAGE À BOIS
 DÉPÔT VENTE
 EXPERTISE**

RCS 507 381 176

2 route de Cholet
 49370 Becon les Granits
 02.41.77.05.07 Fax. 02.41.48.09.95

A LAVAL
 22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace
 TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
 Télécopie : 02 43 56 23 56
 E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
 Site : www.relaisdalsace-laval.com



La maladie de Lyme

Reconnaître la maladie

La maladie de Lyme ou borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (*Borrelia burgdorferi* sensu lato) transmise lors d'une piqûre de tique (*Ixodes ricinus*). Entre 5000 et 10000 cas sont identifiés en France chaque année. L'infection est souvent sans symptôme. Cependant elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...). Après une piqûre de tique, la maladie évolue généralement en trois phases :

1. Quelques jours ou semaines après, une plaque rouge, appelée érythème migrant, apparaît autour du point de piqûre et s'étend progressivement. Il peut disparaître tout seul en plusieurs semaines.
2. Quelques semaines ou mois plus tard, en l'absence de traitement, peuvent survenir des atteintes : du système nerveux (atteinte des nerfs, paralysie faciale, méningite...), des articulations (arthrite du genou surtout), plus rarement de la peau, du cœur (troubles du rythme) et de l'œil.
3. Après plusieurs mois ou années en l'absence de traitement, peuvent s'installer des atteintes chroniques du système nerveux, des articulations ou de la peau.

Si l'un de ces signes apparaît après une possible piqûre de tique, consultez rapidement un médecin. Il existe un traitement antibiotique efficace permettant, quand il est donné tôt, d'éviter les complications.



Elle est très présente dans les régions boisées et humides, où le gibier est nombreux, en particulier dans l'Est (Alsace, Lorraine) et au Centre (Limousin, Auvergne).

Les activités à risque sont celles pratiquées en forêt ou en lisière de forêt, surtout dans les buissons ou les broussailles, lors du travail ou des loisirs.

Les personnes exposées sont, d'une part, les professionnels (bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasses, gardes-pêche, jardiniers...) et d'autre part, dans la vie courante, les promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons...

Le risque d'infection est maximal au printemps et au début de l'automne du fait de l'activité saisonnière des tiques.

Savoir se protéger

Avant d'aller en forêt

Pour réduire le risque de piqûre de tique, il est recommandé :

- De porter des vêtements longs (couvrant les bras et les jambes) et fermés (fixer le bas de pantalon dans les chaussettes),
- D'appliquer des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements en respectant les contre-indications.

En revenant de forêt

La piqûre de tique est indolore. Il faut donc systématiquement :

- S'inspecter minutieusement l'ensemble du corps (aisselles, plis, cuir chevelu...) pour détecter la présence de tique(s),
- Retirer la tique le plus rapidement possible. Plus la tique reste fixée longtemps sur la peau, plus le risque de transmission de la bactérie augmente.

Evaluer les situations à risques

La maladie a été identifiée partout en France sauf sur le littoral méditerranéen. Elle est absente en altitude (au-dessus de 1500 mètres).



Tableau de bord



A l'occasion de l'assemblée générale de la FRC, le président Ed Alain Bidault et ses collègues élus des Fédérations Départementales des Chasseurs ont présenté le premier tableau de bord sur la chasse en Pays-de-la-Loire.

Dans le cadre de leurs missions de coordination et de mise en valeur du patrimoine faunique et de ses habitats en région Pays-de-la-Loire, les Fédérations départementales et régionales des chasseurs présentent dans ce premier document Tableau de Bord l'ensemble des actions menées depuis 12 années.

Outil de pilotage pour les élus cynégétiques mais aussi pour tous nos partenaires institutionnels, le tableau de bord est un document accessible à tous pour mieux comprendre et expliquer le rôle de la chasse et le travail des 75 000 chasseurs, acteurs et observateurs incontournables de nos territoires ruraux. Biodiversité, trame verte et bleue, plan local d'urbanismes, schéma de cohérence territoriale, aménagement foncier, politique agricole et forestière, espaces naturels sensibles, aménagement routier ou ferré ; les préoccupations environnementales sont aujourd'hui au cœur de toutes les

politiques publiques et les structures cynégétiques ont su s'adapter et s'engager dans ces problématiques qui modifient nos paysages. En développant de multiples partenariats, le monde de la chasse participe aux nombreuses instances de concertation et sa parole est prise en considération.

Reflète de cette évolution et du bilan des travaux menés par les fédérations de chasseurs et leurs partenaires, le tableau de bord participe à l'amélioration des connaissances sur la faune et ses habitats et contribue ainsi à orienter leurs gestions dans le cadre du développement durable de nos territoires ruraux. L'organisation de la chasse en région Pays-de-la-Loire, les prélèvements, les suivis, la gestion de la faune et des milieux, les actions et les aménagements développés par les structures cynégétiques y sont présentés, notamment des thématiques qui dépassent les enjeux de notre loisir et qui s'inscrivent dans les attentes actuelles de la société quant à la préservation durable des ressources naturelles.

Ce document de 80 pages est disponible auprès de la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays-de-la-Loire et téléchargeable sur : www.frc-paysdelaloire.com



**Plan simple de gestion
Conseil
Marquage
Vente de bois
Carte « chasse » pour battue
Gestionnaire Forestier Professionnel**

Jean de Russon
35500 Saint-M'Hervé
jean.de.russon@foret-avenir.fr
www.foret-avenir.fr
Tél : 06 60 56 26 72

ACGL Conseil

2 informaticiens à votre service

06 10 31 87 76

NOUVEAU **STANDARD TÉLÉPHONIQUE
À PARTIR DE 30€HT/MOIS**

www.acglconseil.com
Mèl : contact@acglconseil.com

ACGL Conseil - L'Étronnier - Saint Pierre-le-Potier - 53000 LAVAL
Sarl au capital de 5000 € - N° de Siret : 481 577 880 00018 - Code APE : 6202A
N° INTRA : FR 354 815 778 80 - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 43 53 92 73

RAPPORT MORAL

La 87^{ème} Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne s'est tenue le samedi 26 avril 2014 dans la salle des Oréades de Montsûrs.

Préalablement, le Président a proposé de désigner comme Bureau de la présente assemblée celui du Conseil d'Administration : Messieurs Gérard COURCIER et Denis LERICHE vice-présidents, Yves-Hubert GUENIOT trésorier, Stéphane PAUTREL trésorier adjoint, Bruno CARRE secrétaire, et Yves-Alain LE BRETON secrétaire adjoint.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2013, paru dans le Chasseur Mayennais du deuxième semestre 2013, a été adopté.

Le Président a fait le point des nouveaux textes, peu nombreux d'ailleurs, susceptibles d'avoir des incidences sur la pratique de la chasse :

Le Décret sur les armes du 30 juillet 2013, qui a fait suite à la loi du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle sur les armes, et qui s'est révélé moins contraignant qu'on ne l'avait laissé entendre. Il confirme le classement des armes en quatre catégories (ABCD). Les armes de chasse sont classées en catégorie C pour celles qui sont soumises à déclaration, et en D pour celles qui sont soumises à enregistrement.

Il a rappelé, à ce sujet, que le délai de grâce accordé pour la déclaration des armes à canon rayé catégorie C (carabines de chasse) a pris fin le 6 mars 2014.

En revanche, il subsiste encore des craintes sur des décisions envisagées au niveau européen concernant l'interdiction du prêt d'une arme de chasse à un autre chasseur, la possible mise en place d'un certificat médical etc...

Le Décret du 23 décembre 2013 qui fixe les règles d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. Ce texte modifie quelque peu la procédure d'indemnisation en donnant mission à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage d'établir, selon une méthodologie restant à déterminer, la carte des territoires sur lesquels les dégâts de gibier sont significativement les plus importants.

Dans ces territoires, le Préfet peut, sur proposition de la commission, imposer des mesures spécifiques, concernant notamment l'agrainage, le nombre de prélèvements à réaliser, le nombre minimum de journée de chasse par territoire, et la mise en place de consignes de tir restrictives.

Le Président précise qu'il conviendra d'être très vigilant pour éviter trop de dérapages et d'interprétations extensives de ce texte.



L'Arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen du permis de chasser, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, dont l'application locale pose manifestement des problèmes en provoquant, notamment, une diminution sensible du taux de réussite lié au fait que les candidats passent le même jour la théorie et la pratique, ce qui les oblige à préparer ces deux parties de l'examen simultanément, et à passer la théorie seuls devant l'examineur.

Par ailleurs, des textes inquiétants sont également en préparation dans **Le Projet de Loi d'Avenir Agricole**, actuellement en discussion au Sénat, qui pourraient avoir des incidences sur la chasse. Le projet initial, soumis à l'Assemblée Nationale, contenait un certain nombre de points susceptibles de remettre en cause la gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique en plaçant la gestion de la chasse sous la tutelle du monde forestier, en conformité avec les Orientations Régionales Forestières. En outre, une certaine responsabilité pouvait incomber aux chasseurs sur le plan sanitaire à propos des maladies éventuellement véhiculées par le gibier. Une motion a été votée lors de l'Assemblée Générale de la FNC du 14 mars 2014 concernant ces sujets :

- refus de la subordination des S.D.G.C. aux orientations forestières ;
- limitation de la responsabilité sanitaire des détenteurs de droit de chasse.

En Mayenne

Cette année a été marquée par une **diminution importante du nombre de chasseurs** liée à divers facteurs : la réduction significative du petit gibier cette année du fait notamment des conditions météorologiques, la situation économique, et un renouvellement laborieux des générations de chasseurs. Mais il ne faut pas non plus désespérer.

Le schéma de gestion cynégétique a été adopté pour une durée de 6 années. Il a fait l'objet d'un arrêté en date du 21 février 2014. Sa publication a pour le moins tardé en raison de discussions sur certaines de ses dispositions (agrainage, déplacement voitures). Il tient compte de l'évolution de nos territoires, des espèces de gibier, de la pratique de





la chasse, et rappelle les différents modes de chasse pratiqués en Mayenne.

Il comporte quelques modifications importantes :

- sur l'agrainage du gibier d'eau qui n'est plus limité dans le temps, mais qui doit être effectué exclusivement dans l'eau. Le tir étant interdit à moins de 50m d'un lieu d'agrainage.
- sur la sécurité, le port d'un effet fluorescent (casquette, gilet, brassard) devenant obligatoire pour toute chasse au grand gibier, en groupe ou en poste.

La mise en place du plan de chasse lièvre, dont le souhait a été exprimé par les chasseurs lors des AG précédentes, se poursuit et s'accélère. Elle est d'autant plus nécessaire que la situation du petit gibier a été pour le moins catastrophique cette année. Le Président est conscient du fait que ceci nécessite les efforts de tous. Mais ceux-ci devraient porter leurs fruits dans les années à venir, comme le montre l'expérience des départements voisins.

Le regroupement volontaire de territoires proches les uns des autres doit faciliter, pour les petites surfaces, l'obtention de bracelets.

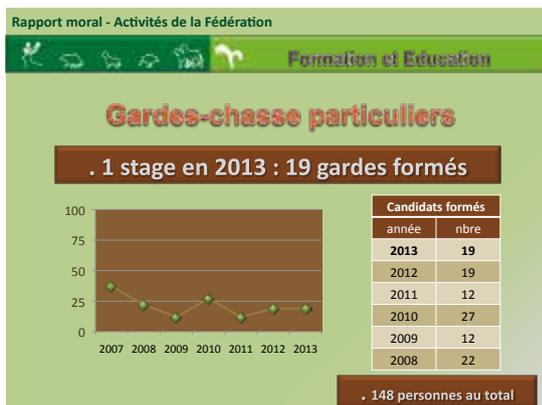
L'année 2012-2013 a vu une très forte progression des **Dégâts de sangliers** (plus de 250 000 €) qui avait justifié une augmentation sensible du prix du timbre Grand gibier. Cette année, grâce à une diminution notable du prix des denrées et également des populations de sangliers, les dégâts avoisinent les 150 000 €.

Une réduction du prix du timbre, modeste mais effective, de deux euros est donc proposée.

Concernant le **Plan de chasse chevreuil**, le fait d'avoir réduit la surface minimum d'attribution en plaine de 150 à 120 ha, compte tenu de la relative abondance du petit cervidé dans certains secteurs, a permis l'instruction de 32 dossiers de demandes de plans de chasse supplémentaires.

FORMATION ET EDUCATION 2013

• FORMATION DES GARDES CHASSE PARTICULIERS

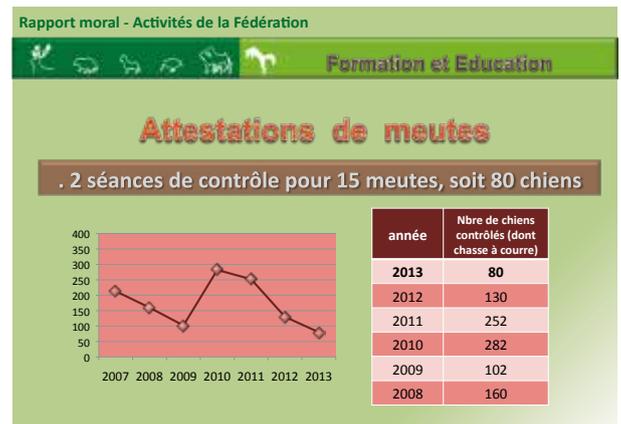


Un stage a été organisé en 2013 : 19 gardes ont été formés.

Ce qui donne une moyenne d'un peu plus de 21 par an sur sept ans, avec un total de 148 depuis 2007.

Le Président remercie Me PENARD avocat honoraire, et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du département pour leur participation à cette formation.

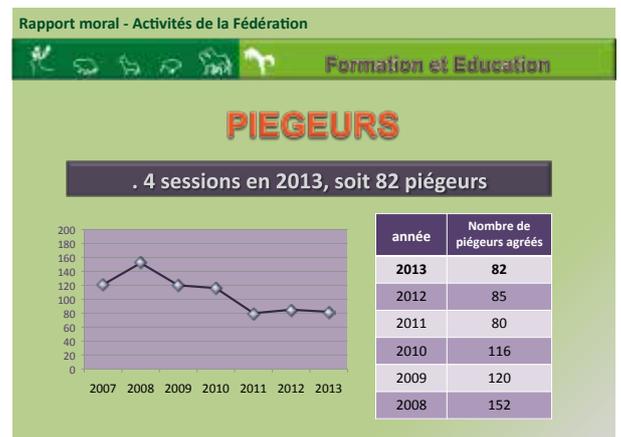
• ATTESTATIONS DE MEUTES



En 2013 deux séances d'attestations ont eu lieu pour 15 meutes (80 chiens) avec un contrôle des dossiers et une présentation des chiens effectués à la Fédération, sous l'autorité d'un administrateur référent : M. LE PIVERT.

On note une diminution importante du nombre de meutes liée au fait qu'elles sont maintenant créancées pour la plupart.

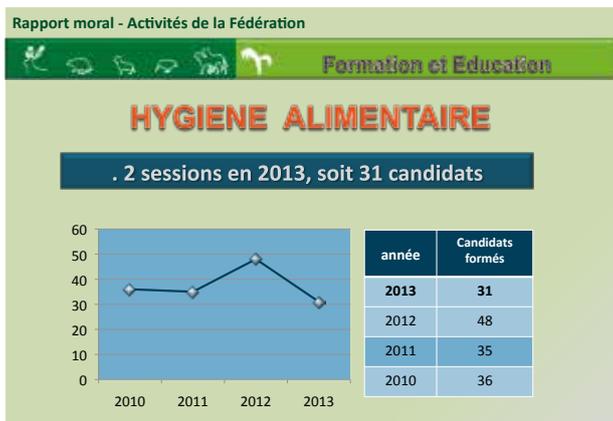
• FORMATION DES PIEGEURS



Quatre sessions ont eu lieu en 2013, ce qui représente 82 piègeurs formés. On constate une légère diminution du nombre de piègeurs formés cette année qui annonce une tendance avoisinant les 80 candidats par an pour l'avenir.

• FORMATION A L'HYGIENE ALIMENTAIRE

Deux demi-journées de formation ont eu lieu en 2013, pour 31 chasseurs formés. On voit que le nombre de candidats semble rester sous la barre des 50. Une communication permanente encourage les chasseurs à s'inscrire à cette formation qui est passionnante et très utile. Le Président remercie



M. GOMBAULT, administrateur référent pour cette formation, du travail qu'il effectue tous les ans dans ce cadre.

• **ASSOCIATION DES CHASSEURS A DES ACTIONS TECHNIQUES DE TERRAIN**

➔ **BAGUAGES BÉCASSES :**

- 12 sorties de nuit à deux techniciens plus un ou deux accompagnateurs chacune

➔ **COMPTAGES NOCTURNES LIÈVRES :**

- 73 circuits de comptage nocturne parcourus 3 fois avec 365 bénévoles
 - 1 G.I.C. compté par points au projecteur avec 36 bénévoles

➔ **COMPTAGES FAISANS**

- 14 séances conduites par 1 à 4 techniciens renforcés par 12 à 44 chasseurs (220 chasseurs au total).

• **FORMATION AU PERMIS ACCOMPAGNÉ**



- 18 chasseurs ont été formés en 2013 soit une moyenne de 20 par an, environ, depuis la mise en œuvre de cette mesure en 2007 et un total de 132 jeunes chasseurs formés. Cette formation rencontre un succès constant depuis sa mise en œuvre.

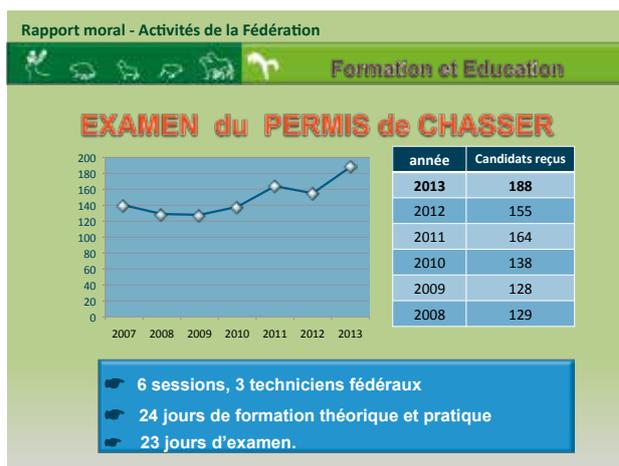
Il est rappelé que les conditions à remplir pour cette formation sont :

- être âgé de 15 ans minimum, et

- être accompagné d'un tuteur (de préférence, non obligatoire, mais conseillé dans la mesure où il n'y aura qu'un fusil pour deux pendant la chasse).

FORMATION AU PERMIS DE CHASSER

- 188 permis ont été délivrés en 2013. On voit bien que la dynamique constatée depuis 2010 se poursuit toujours, ce qui est très encourageant pour l'avenir.



Cette formation représente :

- 6 sessions pour 3 techniciens fédéraux,
- 24 jours de formation théorique et pratique,
- 23 jours d'examens.

• **PROJETS PÉDAGOGIQUES DESTINÉS AUX SCOLAIRES**

Ces activités représentent :

- 4 animations sur le sentier pédagogique de jour comme de nuit,
- 5 stages d'observation de 3 jours des élèves de 4^{ème}, 3^{ème}
- 8 stagiaires de 2^{ème}, 1^{ère} et terminales GMNF pour 18 semaines de stage,
- Un partenariat avec le lycée Rochefeuille (formation au permis de chasser en échange de travaux sur le sentier pédagogique).

SCEA OUEST GIBIERS

Faisans, perdrix, colverts



Les Saillardières
53480 VAIGES



Sébastien RACINE : 06 87 13 60 79
Fabien RACINE : 06 12 49 40 68
 e-mail : racinesebastien@orange.fr

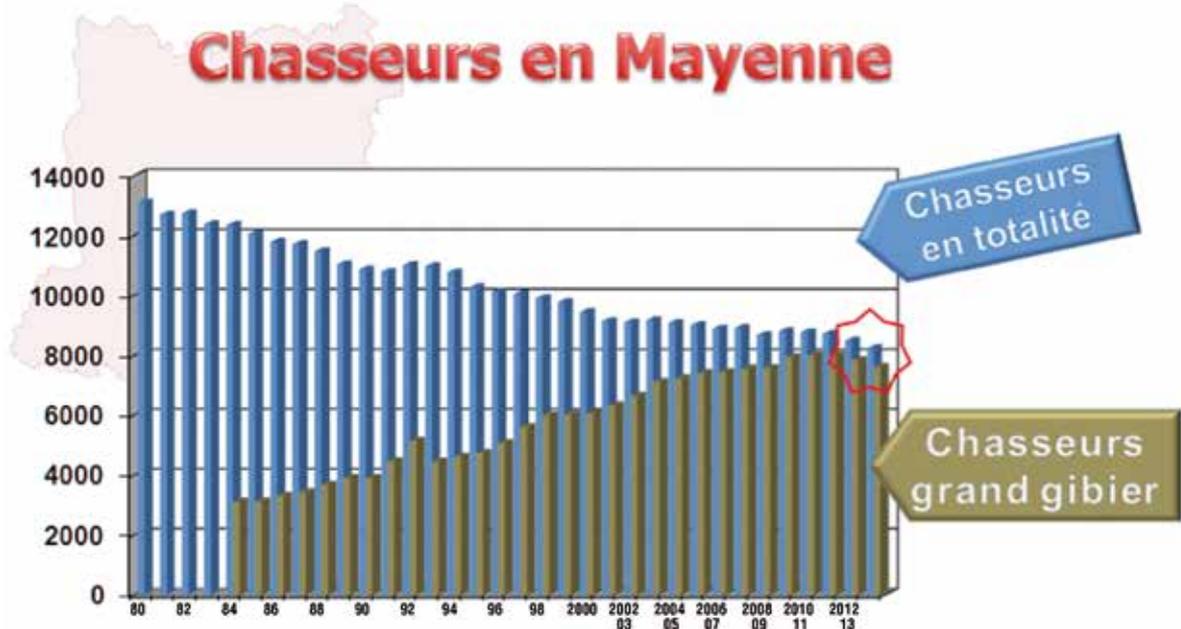




RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par M. Y.-H. GUENIOT, Trésorier de la Fédération.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHASSEURS



Le nombre de chasseurs s'élève à 8 250 pour 2013-2014 ce qui représente une diminution de 2,86 %, soit 243 chasseurs pour l'an dernier. Baisse substantielle, préoccupante si cette tendance perdure, qui nécessitera la mise en œuvre de mesures de gestion telle que la mutualisation de moyens entre fédérations départementales et régionales.

L'analyse par tranche d'âges de 10 ans montre les éléments suivants :

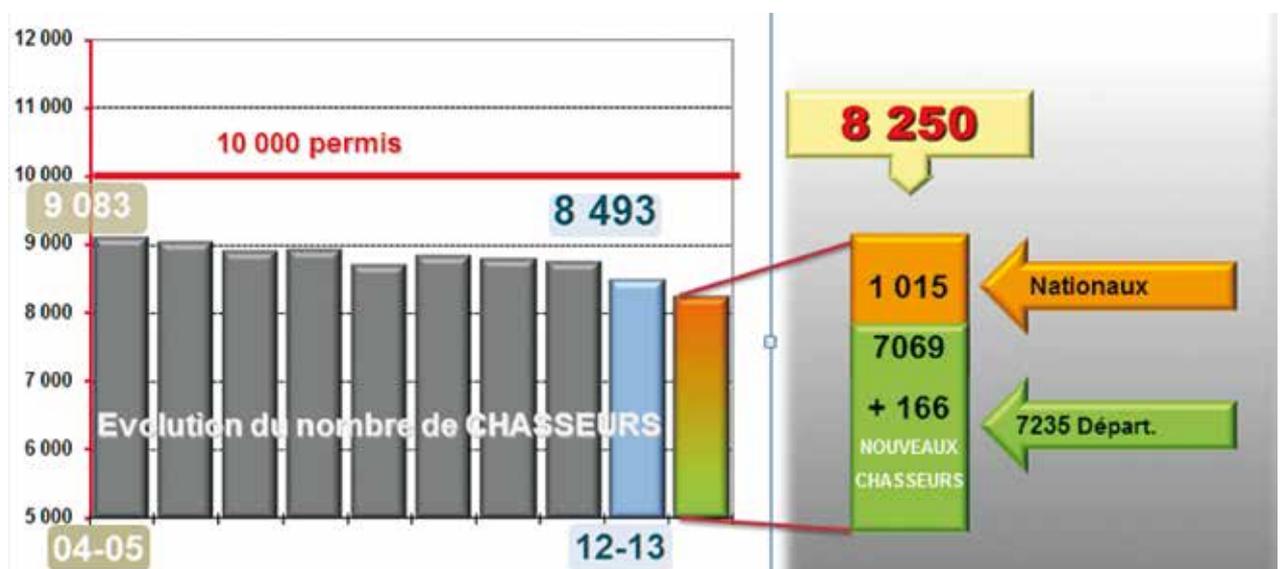
- jusqu'à 40 ans, le nombre de validations gagnées est supérieur (+307) à celles qui sont perdues (-183) ce qui représente 124 chasseurs supplémentaires.

- en revanche, les suivantes, entre 40 et 90 ans, totalisent pratiquement 80 % des chasseurs et font apparaître une diminution des validations : 697 perdues pour 330 gagnées. Les raisons de cette hémorragie sont probablement multiples : la situation du petit gibier, l'âge des chasseurs, les aspects financiers...

Mais le nombre de candidats au permis de chasser continue à augmenter : 188 cette année pour 155 l'an dernier, ce qui est très encourageant pour l'avenir.

En 10 ans la Mayenne a perdu près de 800 chasseurs soit 9%. Comme l'année dernière, 92 % des chasseurs chassent le «Grand gibier» soit 7610 pour la saison 2013-2014.

TIMBRE FÉDÉRAL





Le nombre des validations nationales est en hausse de 1,8 % (1015 pour 997 l'an dernier).

Les validations départementales sont en baisse de 3,50 % (7 235 pour 7 496 l'an dernier).

Les permis temporaires (3 et 9 jours) se maintiennent à 350 pour 2013-14, soit quasiment autant que l'an dernier. Ce sont essentiellement les permis à 3 jours (98 %) qui sont demandés.

Les validations effectuées par internet qui sont en constante augmentation depuis leur mise en place, représentent actuellement 16% du total. A cette formule, s'est ajoutée, en 2013-14, la possibilité d'imprimer chez soi son volet de validation annuelle. Elle a deux avantages : l'obtention d'une validation immédiate, et la réimpression du document en cas de perte.

Le produit du timbre est de 616 700 € cette année pour 620 000 € l'an dernier. Depuis trois ans, les recettes provenant des validations ont diminué de 20 000 €. Le prix du timbre départemental est de 72 € pour 70 € l'an dernier et celui du timbre national reste inchangé à 95 €. L'augmentation de 2 € appliquée au timbre fédéral a permis de limiter la perte financière liée à la diminution des effectifs de chasseurs.

CONTRATS DE SERVICES ET ADHÉSIONS

Depuis 15 ans, le barème des contrats de services n'a pas évolué. La recette est de l'ordre de 72 200 € pour 2013-14 par rapport à 70 500 € l'an dernier. La fédération compte 475 adhérents territoriaux : soit pratiquement le même nombre que les années précédentes.

Il faut y ajouter les adhésions obligatoires dues à l'attribution des plans de chasse Petit et Grand Gibier soit 884 (722 en 2012-13) soit une augmentation de 22,4 % pour une somme de 57 000 €. Cette hausse est due principalement aux adhésions Plan de Chasse «petit gibier» qui passent de 59 à 186.

La superficie gérée cette année est de 106 500 ha contre 101 700 ha l'an dernier.

Les 14 GIC totalisent 41 300 ha et représentent 39 % de

la superficie totale prise en charge par le service technique. Un nouveau GIC a été créé cette année : le **GIC de la Grande Charnie** situé sur la commune de Torcé-Viviers avec 3 250 ha, pour la gestion du Lièvre et du Faisan. On notera que si le nombre de contrats reste stable, la superficie des territoires gérés, augmente de 11 900 ha soit 13 % du total.

INDEMNISATIONS DES DÉGÂTS

L'enveloppe des indemnités prévue était de 173 000 € ; la réalisation 2012-2013 a été de 263 500 € ce qui représente un surcoût de 90 500 €. Lors de l'AG de 2013, une première estimation avait été faite à hauteur de 260 000 €, essentiellement liée à l'augmentation considérable du prix des denrées alimentaires fixé au niveau national et départemental et non à l'étendue des dégâts.

L'indemnisation en cours pour 2013-2014 devrait se situer autour de 150 000 €. Il est donc probable que l'exercice 2013-2014 dégage un résultat positif par rapport au budget prévu, qui permettra d'abonder progressivement la Réserve Dégâts du montant d'une année moyenne d'indemnisation.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2012-2013

Les comptes 2012-2013 sont arrêtés à 1 395 684 € pour les produits et 1 477 173 € pour les charges soit un résultat consolidé déficitaire de 81 489 €.

La section Générale est déficitaire de 1 675 € et la section Dégâts de 79 814 €.

Quelques éléments d'explication :

- les produits financiers ont rendu le maximum puisque, comme l'an passé, aucun placement sur 5 ans n'a été rompu ;
- les taux d'intérêt pour cette 4^{ème} année étaient respectivement de 4,25 et 4,75 % ;
- des produits exceptionnels ont aidé à équilibrer le résultat de la section Générale ;
- tandis que les remboursements des dégâts pour cette année ont carrément mis en danger la section.

Jérôme DENIAU
Agent général

Assurances Placements Retraite Banque

95, rue du Vieux-Saint-Louis - B.P. 507 - 53005 LAVAL cedex

Tél. 02 43 59 70 00 - Fax 02 43 53 00 32

E-mail : jdeniau@assurances53.com

Allianz 

Agent général - orias 07 022 300

Site : www.orias.fr

ACP - 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09





D'une façon générale la gestion du budget est particulièrement rigoureuse ; elle n'autorise qu'une latitude financière de plus en plus restreinte. Les investissements 2012-2013 se sont montés à 42 300 €. L'ensemble des Réserves financières s'élève à 1 287 000 €.

		SERVICE GENERAL	SERVICE DEGATS
numéros de cpte	INTITULES	TOTAL	TOTAL
60-61-62	Achats et services extérieurs	276 936	435 579
63	Impôts et taxes	39 995	
64	Charges de personnel	577 398	
65	Autres charges gestion courante	41 017	300
66	Charges financières	8 869	
67	Charges exceptionnelles	10 614	
68	Dotations aux amortissements et provisions	85 722	207
69	Impôts sur les bénéfices	536	
TOTAL DES CHARGES		1 041 087 €	436 086 €
70-71-72	Prestations service, Vtes, Prod annexes	104 686	307 693
74	Subvention fonctionnement	37 954	38 385
75	Aut prod gestion courante	715 739	
76	Produits financiers	38 999	10 128
77	Produits exceptionnels	20 115	66
78	Reprises s/amortissements et provisions		
79	Transferts de charges	121 919	
TOTAL DES PRODUITS		1 039 412 €	356 272 €
RESULTAT		-1 675 €	-79 814 €
Les COMPTES 2012-2013 sont arrêtés :			
En PRODUITS à la somme de			1 395 684 €
En CHARGES à la somme de			1 477 173 €
Le Résultat CONSOLIDE est arrêté à la somme de			-81 489 €

Résolution n° 1- QUITUS DE LA GESTION

Les Chasseurs de la Mayenne, après avoir entendu le rapport moral, après avoir pris connaissance du rapport financier concernant le Bilan, le Compte de Résultat de l'exercice 2012-2013 et après lecture du Rapport Général et lecture du Rapport Spécial portant sur les conventions du Commissaire aux comptes, approuvent les dits rapports tels qu'ils ont été présentés et donnent au Président et au Conseil d'Administration QUITUS de leur Gestion.

Résolution n° 2- AFFECTATION DES RESULTATS

Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident d'affecter l'insuffisance de l'exercice 2012-2013 s'élevant à 1 674,90 € aux comptes de Réserves de Gestion ; puis d'affecter au compte Report à nouveau Déficitaires (Dégâts) : 79 814,20 € ; d'augmenter les Réserves de Gestion de la variation 2012-2013 des Réserves immobilisées en excluant les immobilisations en cours soit 40 167,79 €.



BUDGET 2014-2015

Les charges et les produits de la prévision 2014-2015 ont été élaborés au regard de l'exercice 2013-2014. L'exercice comptable va du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Il est arrêté en Produits à la somme de 1 399 500 € et en Charges à la somme de 1 359 500 €.

Le RÉSULTAT PRÉVISIONNEL est arrêté à la somme de 40 000 €, c'est-à-dire : Compte Général : - 8 000 € et Compte Dégât : + 48 000 €. Les investissements 2014-2015 s'élèvent à 40 500 €.

Il a été décidé de d'augmenter le montant de l'adhésion Plan de chasse Petit Gibier : elle sera de 40 € au lieu de 36 € l'an dernier mais les bracelets seront gratuits.

La réforme de l'examen du permis de chasser engendre quelques aménagements mais ne nécessitera pas de dépenses importantes.

Le budget 2014-15 tient compte d'une diminution probable du nombre de chasseurs évaluée à environ 250, ce qui représente un manque à gagner de 18 000 €.

CONTRATS DE SERVICES

Le barème des contrats de services (élaboré il y a 15 ans) est maintenu dans sa forme actuelle. Une enquête, dont les ré-

sultats sont actuellement à l'étude, a été lancée auprès des adhérents territoriaux. Ceux-ci seront informés des conclusions qui en seront tirées au début de l'année prochaine.

Le contrat de services liant la fédération aux adhérents territoriaux permet de bénéficier d'un certain nombre de services rappelés ci-après :

- un appui du Service technique pour l'amélioration de la chasse et la valorisation des milieux ;
- un soutien financier destiné à la réalisation de différents aménagements ;
- une assurance responsabilité civile « organisateur de chasse » ;
- une assistance juridique.

TIMBRE FÉDÉRAL

En 2014-2015, le Timbre Fédéral restera fixé pour la deuxième année consécutive à 72 €.

TIMBRE GRAND GIBIER

Depuis trois ans des déficits successifs ont été enregistrés : 39 600 €, 9 300 € et 79 800 € pour le dernier exercice clôturé. 2013-2014 semble se présenter plus favorablement et un résultat positif pourrait se dégager. Les raisons en sont : l'augmentation du timbre Grand Gibier qui est passée de 29 à 40 € et les indemnités de dégâts 2013-2014 qui semblent s'inscrire dans une fourchette raisonnable. Si tel est le cas la Réserve Dégâts actuellement de 59 000 € passerait à 158 000 €.

Le Conseil a donc proposé une diminution de 2 € du prix du timbre grand gibier qui passera à 38 €, le timbre grand gibier temporaire de trois jours à 19 € et le temporaire 9 jours à 38 €.

Le Président et le Conseil réitèrent leur engagement de réduire le timbre grand gibier dès que la situation financière sera stable, comme il a déjà été fait dans le passé.

Le prix des bracelets de cervidés n'a pas été modifié.



JE RENCONTRE MON CONSEILLER RÉGULIÈREMENT IL M'ORIENTE EN FONCTION DE MES PROJETS.

MON CONSEILLER ME CONNAÎT, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09.





Résolution n°3- CONTRAT DE SERVICES
 Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, approuvent le tarif du contrat de services 2014-2015 tel qu'il a été présenté.

Résolution n°4- TIMBRE FÉDÉRAL
 Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident de maintenir la valeur du timbre fédéral pour la saison 2014-2015 à 72 € ; de maintenir le timbre fédéral temporaire 9 jours à 36 € et le timbre fédéral temporaire 3 jours à 18 €.

Résolution n°5- TIMBRE GRAND GIBIER
 Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident de fixer le prix du timbre grand gibier pour la saison 2014-2015 à 38 € ; de fixer le timbre grand gibier temporaire trois jours à 19 € ; de fixer le timbre grand gibier temporaire neuf jours à 38 €.

Résolution n°6- ADHÉSION et BRACELET PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER
 Les chasseurs de la Mayenne décident de maintenir l'adhésion plan de chasse Grand Gibier au prix du timbre fédéral, de maintenir les prix des bracelets plan de chasse : chevreuil à 30 € et cerf, biche, JCB, daim à 100 €.

Résolution n°7- ADHÉSION et BRACELET PLAN DE CHASSE PETIT GIBIER
 Les chasseurs de la Mayenne décident de fixer à 40 € l'adhésion pour un plan de chasse petit gibier pour la saison 2014-2015 avec gratuité des bracelets Plan de chasse lièvre ou faisan.

Résolution n°8- CARNET DE PRÉLÈVEMENT LIÈVRE
 Les chasseurs de la Mayenne, décident de maintenir la participation au coût du carnet de prélèvement à 5 € ; avec gratuité pour les adhérents territoriaux ayant un contrat de services et trois invités extérieurs.

Résolution n°9- BUDGET
 Les chasseurs de la Mayenne, après avoir pris connaissance du Budget prévisionnel pour 2014-2015 approuvent le budget tel qu'il a été présenté.

Résolution n°10- ACQUISITIONS OU VENTES D'IMMEUBLES
 L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à toutes opérations d'acquisition, d'échanges ou de ventes d'immeubles dans l'intérêt de la Fédération.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.



MAYENNE AUTOMOBILES
 Route d'Aron
 53100 MAYENNE
 Tél. 02 43 30 44 44

RENAULT LAVAL
 Avenue de Paris (route de Rennes)
 53940 SAINT-BERTHEVIN
 Tél. 02 43 01 22 22

HAUT ANJOU AUTOMOBILES
 11 avenue René Cassin
 53200 CHÂTEAU-GONTIER
 TÉL. 02 43 09 15 15

MALNOË
 TRAVAUX FORESTIERS TRAVAUX ET ENTRETIEN SYLVICOLES - TRAVAIL À LA CARTE

ENTRETIEN SYLVICOLE - TAILLE - NETTOYAGE - COUPE
 ÉLAGAGE - DÉBROUSSAILLAGE - DÉPRESSAGE
 DÉGAGEMENT - PLANTATION - ASSISTANCE TECHNIQUE

 Olivier de LOISY - MALNOË - 35210 Saint Christophe des Bois
06 16 48 57 17 - contact.malnoe@gmail.com
 Déplacements Ille et Vilaine + départements limitrophes.



Plan de chasse lièvre

Tous les chasseurs mayennais doivent savoir aujourd'hui que le plan de chasse du lièvre sera obligatoire, à moyen terme, sur l'ensemble du département (voir chasseur mayennais n°78 : Progression de la mise en place du plan de chasse Lièvre).

En 2013, tout l'arrondissement de Laval était concerné, soit 77 communes. Pour la saison 2014/2015, 73 nouvelles communes seront intégrées aux zones en plan de chasse obligatoire.

Afin d'informer efficacement le plus grand nombre de chasseurs, 29 réunions locales ont été organisées réunissant 518 chasseurs. Préalablement, une information sur ces réunions avait été publiée sur le site internet de la FRC, mais aussi par voie de presse classique, de plus, chaque mairie concernée a été informée directement, à charge pour elle d'en faire la publicité qu'elle juge la plus efficace. Dans chacune des réunions, la biologie du lièvre a été brièvement rappelée, sa situation démographique en Mayenne mais aussi dans les communes concernées. De plus, le plan de chasse du lièvre a été expliqué de façon détaillée, avec toutes ses implications techniques, réglementaires et administratives.

Les demandes de plans de chasse doivent être faites par commune. Ces demandes doivent être adressées à la Fédération avant le 1^{er} juin de chaque année. Les attributions du nombre de bracelets sont proportionnelles aux résultats des comptages nocturnes sur la commune. Compte-tenu de la grande difficulté à faire remonter la population d'une commune quand celle-ci a atteint un seuil jugé critique (IK inférieur ou égal à 1), les règles d'attributions des bracelets ont été modifiées pour 2014. Cela signifie que, pour les communes ayant un indice kilométrique inférieur ou égal à 0,5 lièvre, la chasse est fermée et pour celles se situant entre 0,6 et 1 l'attribution sera d'un bracelet pour 100 hectares (au lieu de 1/50 ha auparavant).

Pour 2015, nous invitons vivement tous les chasseurs concernés à participer aux réunions... Pour faciliter les échanges et si vous souhaitez être informé rapidement de l'actualité cynégétique (nouveaux arrêtés, dates de réunions...) nous vous invitons également à nous communiquer votre adresse électronique.

(voir tableau d'attribution pour 2014-2015 en page 16)





RÈGLES D'ATTRIBUTION : 175 communes en plan de chasse lièvre 2014-2015

Commune	IK	«Attribution pour X Ha»	Commune	IK	«Attribution pour X Ha»	Commune	IK	«Attribution pour X Ha»
Ahuillé	0,8	1/100	Hercé	1,2	1/40	Préaux	4,3	1/15
Alexain	0,6	1/100	Izé	1,1	1/35	Ruillé Froid Fonds	2,5	1/25
Andouillé	1,1	1/40	Jublains	0,6	1/100	Ruillé le Gravelais	1	1/100
Argentré	1,7	1/35	Juigné	0,7	1/100	Sacé	2	1/35
Aron	0,5	0	La Baconnière	1,5	1/40	Saulges	3	1/20
Arquenay	0,9	1/100	La Bazouge de Cheméré	1,4	1/30	St Aignan sur Röe	1,9	1/35
Assé le Béranger	1,6	1/35	La Bazouge Montpinçon	1	1/100	St Aubin du Désert	0,9	1/100
Astillé	0,8	1/100	La Bazouge des Alleux	1,1	1/35	St Aubin Fosse Louvain	0,4	0
Averton	1,2	1/35	La Bigottière	0,5	0	St Baudelle	1,6	1/40
Bais	1,1	1/35	La Brûlatte	1	1/100	St Berthevin	2,2	1/30
Ballée	3,9	1/20	La Chapelle Anthenaïse	0,5	0	St Brice	2,8	1/25
Ballots	1,8	1/35	La Chapelle au Riboul	0,9	1/100	St Cénére	1,3	1/35
Bannes	3	1/20	La Chapelle Rainsouin	0,8	1/100	St Charles La Forêt	2,7	1/25
Bazougers	1,7	1/30	La Croixille	1	1/100	St Christophe du Luat	0,6	1/100
Beaulieu sur Oudon	0,7	1/100	La Cropte	1,3	1/30	St Cyr en Pail	1,8	1/35
Beaumont Pied de Bœuf	3,3	1/20	La Gravelle	0,9	1/100	St Cyr Le Gravelais	1,1	1/35
Belgeard	1,7	1/35	La Pellerine	0,6	1/100	St Denis d'Anjou	0,6	1/100
Blandouet	3,4	1/20	La Röe	1,8	1/35	St Denis de Gastines	0,9	1/100
Bonchamp	1	1/100	La Rouaudière	1,9	1/35	St Denis du Maine	0,6	1/100
Bouchamps les Craon	1	1/100	Larchamp	1,2	1/40	St Fraimbault de Prières	0,4	0
Bouère	2,2	1/25	Laval	1,3	1/35	St Georges Buttavent	0,5	0
Bouessay	0,8	1/100	Launay Villiers	1,4	1/40	St Georges le Flécharde	1,2	1/30
Bourgon	1,4	1/40	Le Bignon du Maine	4,4	1/15	St Georges sur Erve	1	1/100
Brains sur les Marches	1,9	1/35	Le Bourgneuf la Forêt	1,2	1/40	St Germain d'Anxure	0,5	0
Brecé	0,7	1/100	Le Buret	3,6	1/20	St Germain de Coulamer	0,6	1/100
Brée	1,2	1/35	Le Genest St Isle	1,1	1/40	St Germain le Fouilloux	1,2	1/40
Carellas	0,6	1/100	Le Ham	0,7	1/100	St Germain le Guillaume	0,3	0
Chailland	0,9	1/100	Le Horps	1,1	1/35	St Hilaire du Maine	0,8	1/100
Châlons du Maine	0,8	1/100	Le Ribay	0,8	1/100	St Jean sur Erve	3,4	1/20
Chammes	2,7	1/30	Lesbois	0,6	1/100	St Jean sur Mayenne	1,3	1/35
Champéon	1	1/100	Lévaré	0,5	0	St Léger	3,6	1/25
Champgénéteux	1,1	1/35	L'Huisserie	1,3	1/35	St Loup du Dorat	2,3	1/25
Changé	0,8	1/100	Livet en Charnie	0,7	1/100	St Mars sur Colmont	1,2	1/40
Charchigné	0,4	0	Loiron	2,2	1/30	St Mars du Désert	1	1/100
Chatillon sur Colmont	1,3	0	Loupfougères	0,8	1/100	St Martin de Connée	1	1/100
Châtres la Forêt	0,9	1/100	Louverné	0,3	0	St Michel de la Roë	1,9	1/35
Cheméré le Roi	1,7	1/30	Louvigné	2,4	1/25	St Ouen des Toits	2,3	1/35
Colombiers du Plessis	1,3	1/40	Maisoncelles	1,8	1/30	St Ouen des Vallons	1,2	1/35
Commer	0,8	1/100	Marcillé La Ville	0,5	0	St Pierre des Landes	0,7	1/100
Contest	1	1/100	Martigné sur Mayenne	1,2	1/35	St Pierre la Cour	0,5	0
Cossé en Champagne	3	1/20	Mayenne	0,4	0	St Pierre sur Erve	3,4	1/20
Courbeville	0,8	1/100	Meslay du Maine	1,7	1/30	St Pierre sur Orthe	1,3	1/35
Courcité	0,4	0	Mézangers	0,5	0	St Thomas de Courceriers	0,6	1/100
Crennes sur Fraubée	1,6	1/35	Montenay	0,5	0	Ste Gemmes le Robert	0,9	1/100
Deux-Evailles	1,5	1/35	Montfleurs	0,3	0	Ste Suzanne	1,5	1/35
Désertines	0,2	0	Montigné le Brillant	0,5	0	Soulgé sur Ouette	1,1	1/30
Entrammes	2	1/35	Montjean	0,6	1/100	Thorigné en Charnie	3,4	1/20
Epineux Le Seguin	3	1/20	Montourtier	1,6	1/35	Torcé Viviers	2,6	1/25
Ernée	0,5	0	Montreuil Poulay	0,8	1/100	Trans	0,6	1/100
Evron	0,8	1/100	Montsûrs	1	1/100	Vaiges	2	1/30
Fontaine Couverte	1,8	1/35	Moulay	0,7	1/100	Vautorte	0,6	1/100
Forcé	0,7	1/100	Neau	0,5	0	Vieuvy	0,3	0
Gesnes	1,3	1/35	Nuillé sur Vicoin	0,4	0	Villaines La Juhel	1,6	1/35
Gesvres	1,9	1/35	Oisseau	0,9	1/100	Villepail	2,1	1/30
Gorron	0,3	0	Olivet	0,5	0	Villiers Charlemagne	2,4	1/25
Grazay	0,5	0	Parigné sur Braye	1,2	1/40	Vimarcé	1,2	1/35
Grez en Bouère	1,8	1/30	Parné sur Roc	2,2	1/25	Voutré	2,2	1/30
Hambers	0,7	1/100	Placé	0,9	1/100			
Hardanges	0,9	1/100	Port-Brillet	0,9	1/100			

28 communes avec IK inférieur à 0,6 (chasse fermée)
59 communes avec IK de 0,6 à 1





Réunions d'informations

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne organise des **réunions d'information et de communication pour tous les chasseurs mayennais**. Chaque chasseur pourra ainsi exposer ses idées, ses suggestions et ses questions auxquelles notre Fédération s'efforcera de répondre.

MARDI 9 SEPTEMBRE à MAYENNE

20h30 - Place des Halles, complexe Grimaldi.

MERCREDI 10 SEPTEMBRE à CHATEAU-GONTIER

20h30 - Mairie, salle du Conseil.

65^{ème} permis de chasser en Mayenne !



M. Robert BOURNEUF a commencé à chasser en 1948. Sa chasse de prédilection était celle du petit gibier et surtout du lapin qu'il débusquait avec ses chiens. Il a fait partie pendant une bonne douzaine d'année de la société de Jublains et pratique encore aujourd'hui la chasse une à deux fois par semaine.

Monsieur BOURNEUF participe également à quelques chasses au sanglier dont, comme bon nombre de chasseurs, il a connu l'augmentation importante des populations ces dernières années. Cependant il préfère aujourd'hui participer aux battues de renards, sa chasse favorite.

Depuis ses débuts, il a validé son permis chaque année, à deux exceptions près pour raison de santé. Nous lui souhaitons une très bonne saison de chasse pour 2014-2015.

Des sangliers en bordure d'autoroute

Le 29 novembre dernier, une battue administrative avait été ordonnée par le Préfet de la Mayenne pour détruire des sangliers qui avaient pénétré sur l'emprise de l'autoroute. Ils s'étaient installés au niveau de l'échangeur sortie Ernée profitant des fourrés impénétrables qui s'étaient développés au fil des années. Une laie avait même mis bas dans cet endroit ! L'intervention des lieutenants de louveterie a été réussie et les médias s'en sont fait l'écho. Mais, devant cette situation extrêmement dangereuse pour les usagers de l'autoroute, et pour éviter qu'elle se renouvelle, la Direction Départementale des Territoires et les Lieutenants de Louveterie ont rencontré les représentants de Cofiroute. Une analyse complète étayée des données et connaissances apportées par chacun, a permis de recommander au gestionnaire de l'autoroute de mettre en place un certain nombre d'actions dont notamment, le débroussaillage des talus et rond-points et la surveillance de l'état des clôtures. Sur ce dernier point il a été proposé que les chasseurs participent à cette action.

Si vous chassez en bordure d'autoroute, ceci vous concerne particulièrement. Si vous constatez aujourd'hui ou plus tard dans les mois, les années qui viennent une faiblesse, une destruction du grillage, ou un passage ouvert par les animaux sauvages prévenez sans tarder :

- soit la **DDT service biodiversité (tél : 02 43 49 83 77)**
- soit le **lieutenant de louveterie du secteur concerné** qui fera suivre l'information en précisant bien le lieu et la nature du défaut constaté.

Nous comptons sur vous, chasseurs. Votre démarche sera autant un geste pour la sécurité que pour la gestion de la faune sauvage.

Nous vous remercions à l'avance pour votre aide.

Gérard COURCIER
Association des lieutenants de louveterie
du département de la Mayenne



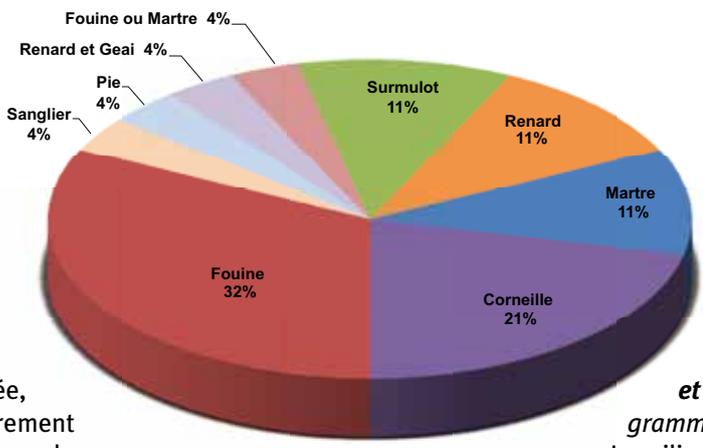


Etude prédation des nids de faisans

Depuis 2009, les populations de faisans naturels sont en diminution sur l'ensemble du département, notamment sur le GIC de Beaumont Pied de Bœuf. Cette diminution est à l'origine d'une faible reproduction du faisan. En effet, au cours des derniers échantillonnages, nous observons de nombreuses poules sans jeune et un nombre de jeunes par poule relativement faible (4,5 jeunes en moyenne par poule).

Trois facteurs sont responsables de cet échec : les conditions météorologiques, la récolte des fourrages et la prédation. La réussite des nichées de faisans dépend incontestablement de la météo printanière. Un printemps humide et froid entraîne la mort de nombreux poussins. De nombreuses nichées sont détruites au cours des fauches de printemps, puisqu'elles sont réalisées en pleine période de ponte et éclosion des nichées. Même si la poule est généralement sauvée, les poussins échappent rarement à la faucheuse. S'ajoute à ces deux facteurs, la prédation qui peut avoir un énorme impact sur la survie des faisans. En effet, cette prédation est multiple puisqu'elle s'exerce à la fois sur les nids, les poussins, les poules au nid mais aussi sur les adultes affaiblis par l'hiver.

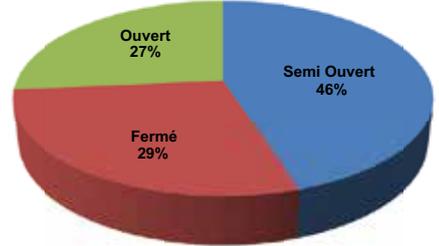
La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a donc décidé de travailler sur ce dernier facteur, et de s'interroger sur l'impact de la prédation sur les nids de faisans. Pour cela, une étude consistant à surveiller des nids artificiels de faisans à l'aide de pièges photos, a été mise en place sur le GIC de Beaumont. Cette étude est également suivie par M. Pierre Mayot (spécialisé sur le Faisan à l'ONCFS) qui a mis en place le protocole. Cette étude a pour objectifs d'identifier les principaux prédateurs des nids de faisans, les milieux (haies, cultures, friches...) les plus exposés à la prédation, d'avoir une idée sur les densités de prédateurs du territoire et de comparer les résultats avec d'autres départements. La Fédération a donc acheté neuf caméras (photos



pièges) et a récupéré des œufs de faisans déclassés (félés, non calibrés, clairs) auprès d'un éleveur. Un stagiaire s'occupe de la mise en place des nids artificiels et de leur suivi. Le travail consiste à installer les neufs caméras sur trois territoires différents. Un territoire est composé des trois types de milieux étudiés (ouvert, semi-ouvert et fermé). Le milieu ouvert comprend les cultures et prairies, le milieu semi-ouvert comprend les haies, les friches, les fossés et le milieu fermé comprend les bois, les bosquets, les taillis. Sur chaque territoire, trois nids sont installés : un en plaine, un dans une haie et un dans un bois par exemple. Un nid, composé de 8 à 12 œufs, reste en place 15 jours. Après 15 jours, le nid est installé sur un autre territoire. Les nids sont relevés deux fois par semaine. Le relevé consiste simplement à observer si le nid est prédaté ou non. S'il est prédaté, plusieurs critères sont relevés (atteintes à la coquille, distance des œufs par rapport au nid, % de coquille enlevée). Le visionnage des vidéos sur

la caméra permet d'identifier le prédateur du nid et de récupérer des informations (date et heure de destruction, nombre d'intervention, vitesse de destruction du nid). Les premiers nids ont été installés le 7 avril et l'étude se termine le 31 juillet. A ce jour, 49 nids ont été installés sur 9 territoires différents. **Sur ces 49 nids, 28 ont été prédatés, ce qui représente un taux de prédation de 57%. Les principaux prédateurs sont la fouine, la corneille, la martre, le renard et le surmulot (rat gris).** CF diagramme.

Le milieu semi-ouvert (les haies) est le plus exposé à la prédation avec 46%, suivi du milieu fermé (les bois) avec 29% et le milieu ouvert avec 27%. En effet, même si les haies constituent des abris pour le petit gibier, ce sont aussi des refuges très utilisés par les prédateurs. Les nids sont en moyenne prédatés au bout de cinq jours après l'installation. La vitesse de disparition des nids est un facteur qui témoigne de la densité des prédateurs sur un territoire : des nids rapidement détruits traduisent une densité importante de prédateurs. Les nids prédatés par la fouine, la martre, le renard et la corneille sont détruits en moyenne six jours après leur installation. Cela laisse supposer la présence d'une belle densité de mustélidés, de corvidés et de renards sur le territoire.



AFACC 53

L'AFACC 53 (Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants) a pour vocation de rassembler tous ceux qui se reconnaissent dans la pratique de la chasse aux chiens courants où le rôle de l'homme consiste essentiellement à conduire ses chiens, source de sa principale motivation à la chasse en recherchant l'expression la plus naturelle de leurs qualités.

Notre association se compose de M. Delommeau (Président), M. Jardin (Vice-Président), M. Bergère (Trésorier), M. Gilles (Trésorier Adjoint), M^{lle} Rousseau (Secrétaire) et Me Crossoir (Secrétaire Adjointe).

L'AFACC organise des concours de meute sur chevreuil, renard, sanglier... qui demande de rapprocher, lancer et mener l'animal convoité.

Cette année, nous avons organisé un concours sur sanglier au parc d'Avoise en Sarthe en Bi-départementale avec l'AFACC 72. C'est aussi une grande famille notre association, elle permet de se revoir, se rencontrer et surtout de créer des liens d'amitié. Malheureusement, une seule meute a représenté la Mayenne. Ceci étant, le lot de Gascon saintongeais de M. Pascal Michineau a fait une très belle prestation et le place 1^{er} du classement de la journée. Les autres n'avaient pas démérité non plus. Nous avons eu

de très bons lots autant dans la beauté, que la tenue des chiens mais aussi et surtout de la chasse malgré la chaleur pesante. Le territoire était très beau mais aussi bien peuplé en chevreuil qui ont su montrer la créance des chiens. C'est un concours qui sera certainement à renouveler, pour nous procurer encore une bonne journée comme on les connaît avec nos chiens courants.

Le dimanche 27 mai avait lieu la fête de la chasse et de la pêche à Villiers Charlemagne où l'association était présente avec quelques adhérents et leurs compagnons. Ce fut une bien bonne journée autour d'un verre de l'amitié à revivre l'année prochaine mais avec le soleil !

L'association vous propose également de nombreux articles : vêtements, autocollants, matériel pour vos chiens (colliers, laisses...), vos chenils (produits de désinfection, grilles...) et une gamme d'aliment. Des polos et des baudriers de chasse ont été confectionnés, si ceux ci vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter.

Contacts :

M. Delommeau Louis au 06.80.10.16.64

ou M^{lle} Rousseau Delphine au 06.43.44.59.83

Le Loup : mythe ou réalité ?

par l'Association Départementale des Chasses privées

Qui l'eut cru il y a encore quelques années ? Le loup revient, c'est maintenant une certitude et il n'est pas impossible qu'il réapparaisse après un siècle d'absence dans nos départements de l'ouest de la France, dans notre Mayenne ou sa mémoire est toujours présente. L'association des chasses privées en a fait son thème d'Assemblée Générale le 6 avril dernier. Pour ce faire l'ACPM avait invité Isabelle Dufraisse une mayennaise, qui après avoir pratiqué la chasse, s'est consacrée toute entière à sa passion le loup. Elle a su captiver les chasseurs et nous profitons de ces quelques lignes pour la remercier à nouveau. Voici quelques phrases extraites de son intervention « *Aujourd'hui, l'État estime à environ 300 le nombre de loups sur l'hexagone. On peut douter de ces chiffres et estimer qu'ils sont largement supérieurs. La population lupine augmente de 20 à 25 % par an, les bergers, les éleveurs parlent de plus de 700 loups et estiment qu'on atteindra les 1000 loups d'ici 2017 ! Des mesures de protection ont été mises en place (présence de bergers et de chiens de protection, clôtures pour la nuit). Ceci dit, on remarque une « habitude » du loup par rapport à ces mesures, et surtout, par rapport à*

l'homme ». L'exposé d'Isabelle Dufraisse sur la biologie de l'animal, son mode de vie, sa capacité d'adaptation a capté l'assemblée. Les clichés d'une réelle beauté ont séduit et impressionné.

Nous avons tous beaucoup appris, que ce soit sur la structure d'une meute, son organisation, la capacité de déplacement, la force hors du commun de cet animal. Autant de choses que la plupart d'entre nous ignorait ou avait oubliées.

Le retour du loup n'est pas sans poser de problèmes aux éleveurs. Les chasseurs vont certainement devoir reprendre leur rôle de régulateur. D'une légende qui nous a, dans notre enfance, hanté pour les uns, bercé pour d'autres, voire faits rêver, peut-être passerons nous à la réalité. A quand un plan de chasse loups ? Il faudra alors que l'homme réapprenne à partager sa place de grand prédateur...

A suivre...!

Gérard COURCIER

Président de l'Association Départementale des Chasses privées

*l'intervention d'Isabelle Dufraisse fera l'objet d'un compte rendu détaillé dans le prochain bulletin des chasses privées ainsi que l'exposé de Michel Gombault sur la gale du renard autre sujet abordé lors de cette assemblée générale.



À afficher dès

réception

(MAJ 1/07/2014)



Exercice de la chasse du gibier sédentaire 2014 - 2015

Extrait de l'arrêté n° 201 41 71-0008 du 25 juin 2014 portant sur l'exercice de la chasse du gibier sédentaire.

Article 1 et 2. La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Mayenne :

du dimanche 21 septembre 2014 au samedi 28 février 2015.

Les heures quotidiennes de chasse sont les suivantes : **de 9 h 00 à la tombée de la nuit**

Dans le respect des dispositions de l'article L.424-4 du code de l'environnement, les imitations d'horaires ne s'appliquent pas à :

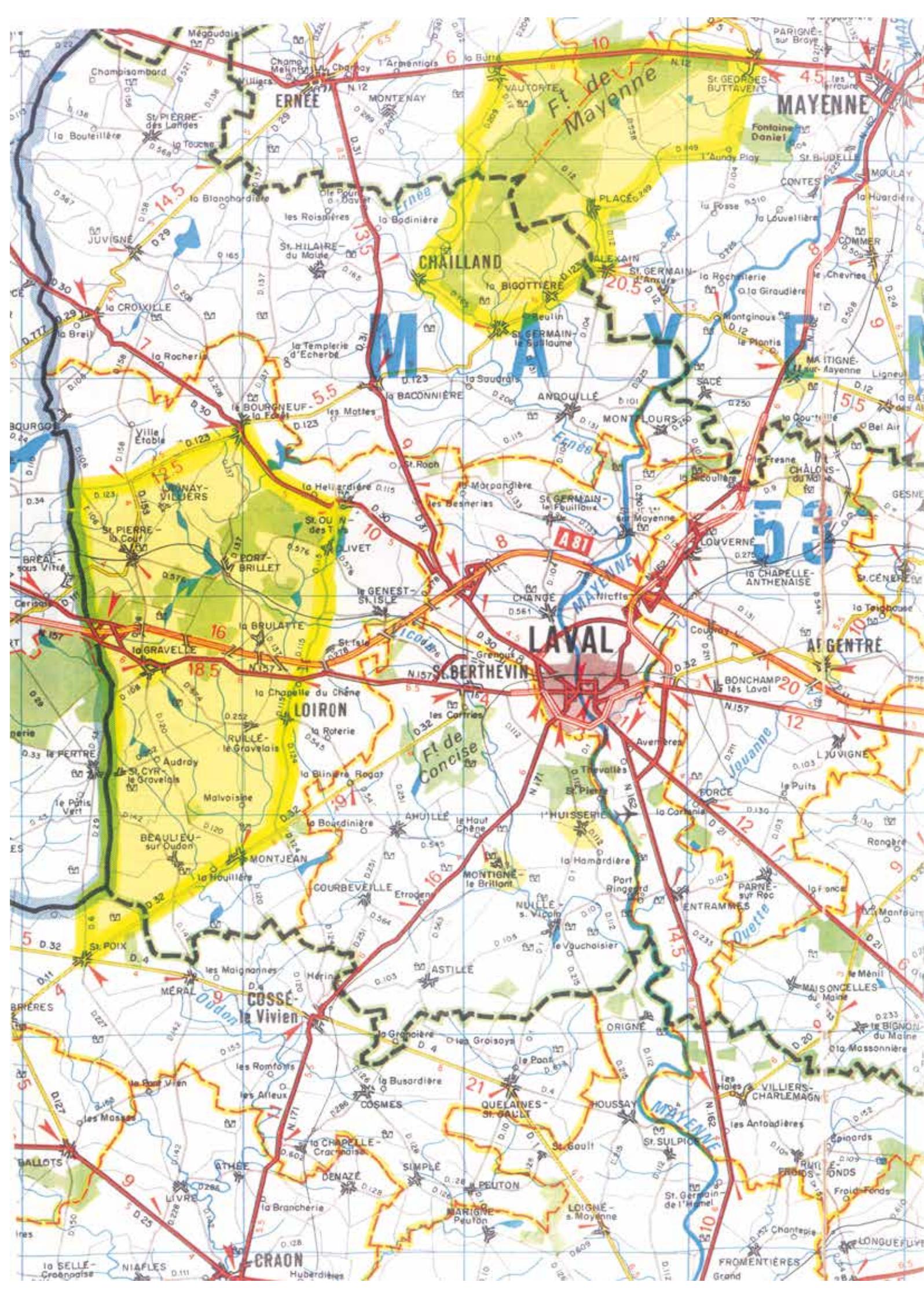
- la chasse à l'approche et à l'affût du grand gibier soumis à plan de chasse,
- la chasse à courre, la chasse sous terre, la chasse du gibier d'eau dont la berrache du Canada (tir à une distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau sous réserve de disposer du droit de chasse sur celle-ci),
- la chasse à l'affût du corbeau-freux, de la pie bavarde, de l'étourneau sansonnet et du geai des chênes,
- la chasse du ragondin et du rat musqué,
- la chasse des colombides et des turridés qui s'effectue selon les conditions fixées par les arrêtés ministériels relatifs à l'ouverture et à la fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau en vigneur.

Article 3. - L'exercice de la vénerie du bairreau est autorisé pour les périodes complémentaires allant du 1er juillet jusqu'au 14 septembre 2014, puis du 16 mai au 30 juin 2015.

Article 4. - Par dérogation à l'article 1^{er}, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

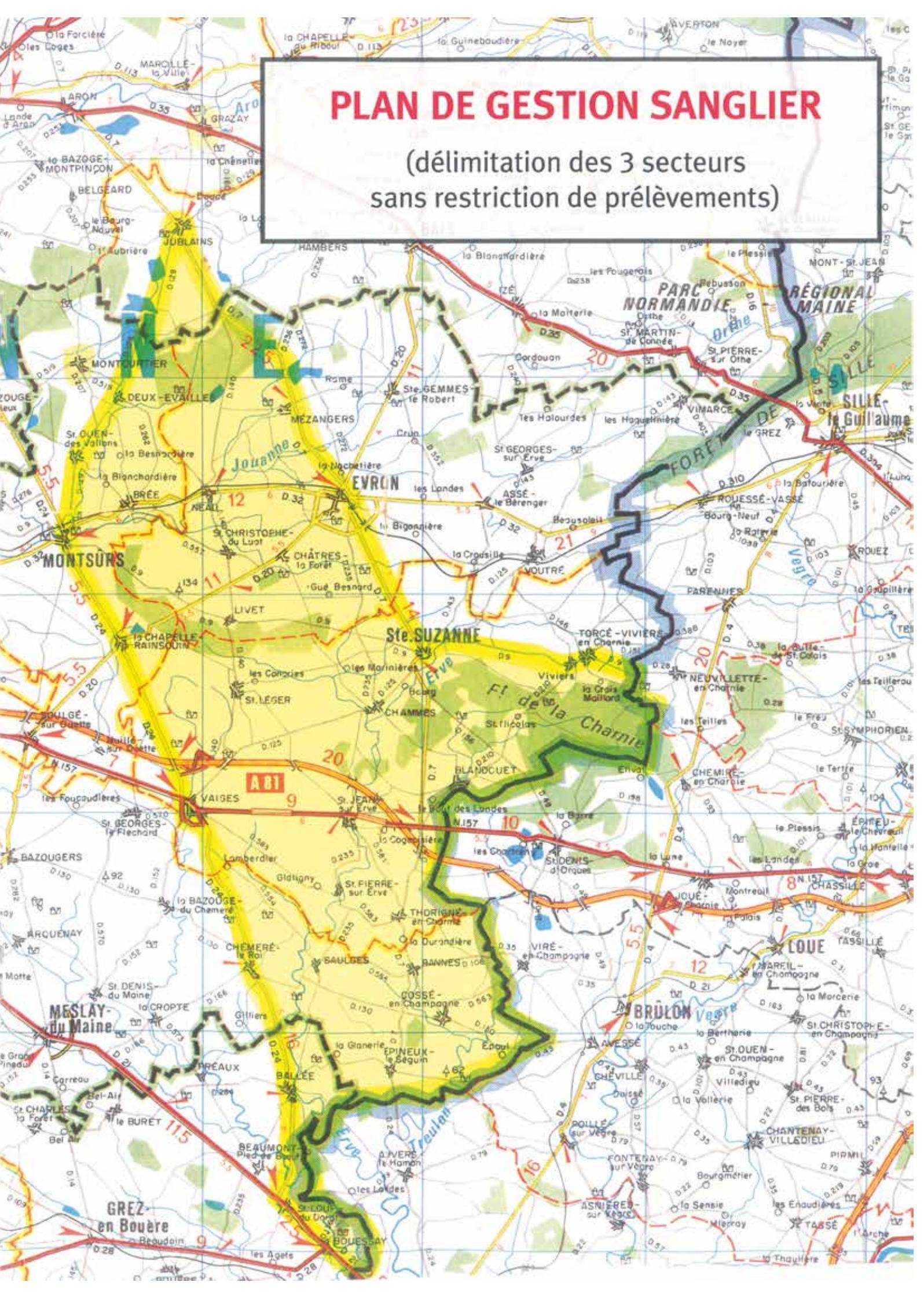
ESPECES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE
CHEVREUIL : RÈGLE GÉNÉRALE :	21/09/2014	28/02/2015	- Tir à balle recommandé, à défaut plombs n°1 ou n°2 (série métrique de Paris) ou tir à l'arc *.
- Tir d'été à l'approche ou à l'affût.			- Entre le 1^{er} juillet 2014 et l'ouverture générale de la chasse, et entre le 1^{er} juin 2015 et le 30 juin 2015 pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, uniquement le brocard de l'espèce Chevreuil peut être chassé en tir d'été à l'approche ou à l'affût. Obligation de tir à balle (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc*. Prélèver les animaux dont le trophée est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. - Le délégataire doit être porteur de l'arrêté d'autorisation.
CERF ELAPHÉ : RÈGLE GÉNÉRALE :	21/09/2014	28/02/2015	- Obligation de tir à balle ou de tir à l'arc *.
- Tir d'été à l'approche ou à l'affût.			- Entre le 1^{er} septembre 2014 et l'ouverture générale de la chasse, pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle le Cerf élaphe mâle peut être chassé en tir d'été à l'approche ou à l'affût. Obligation de tir à balle (avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m) ou tir à l'arc *. Prélèver les animaux dont le trophée est à son apogée ou dont le prélèvement est nécessaire pour rétablir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. - Le délégataire doit être porteur de l'arrêté d'autorisation.
SANGLIER : RÈGLE GÉNÉRALE :	21/09/2014	28/02/2015	- Obligation de tir à balle ou tir à l'arc*.

ESPECES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE	DATE DE CLÔTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE
LAPIN DE GARENNE : RÈGLE GÉNÉRALE :	21/09/2014	1/02/2015	Chasse avec des fusils autorisée sans formalité particulière.
Communes : Azé, Fromentières et Préaux.	21/09/2014	28/02/2015	
PERRUX : RÈGLE GÉNÉRALE :	21/09/2014	30/11/2014	Chasse ouverte tous les jours
- Arondissements : Laval et Château-Gontier			
- Arondissement : Mayenne (sauf cantons de Landivy, Gorron, Ernée, Lassay-les-Châteaux)			Chasse ouverte uniquement le samedi et le dimanche
- Cantons : Landivy, Gorron, Ernée et Lassay-les-Châteaux			Chasse ouverte uniquement le dimanche
BÉCASS DES BOIS : RÈGLE GÉNÉRALE :	21/09/2014	20/02/2015	Prélèvement maximum autorisé : - 30 bécasses maximum par chasseur pour la saison pour l'ensemble du territoire national, - 3 bécasses maximum par chasseur et par semaine (du lundi au dimanche) dans le département de la Mayenne, - carnet de prélèvement national nominatif avec dispositif de marquage obligatoire. La chasse à la passée est interdite
LIÈVRE HORS PLAN DE CHASSE : RÈGLE GÉNÉRALE :	21/09/2014	12/10/2014	Prélèvement maximum autorisé par chasseur, pour tous les territoires hors plan de chasse : - 1 lièvre - carnet de prélèvement départemental nominatif et dispositif de marquage obligatoires
- Cantons: Bierné (sauf Saint-Denis d'Anjou), Château-Gontier est, Château-Gontier ouest, Cossé-le-Vivien, Craon (sauf Bouchamps-les-Craon), Saint-Aignan-sur-Roë			Uniquement le dimanche et le lundi.
- Cantons: Ambrières-les-Vallees, Couptrain, Landivy (sauf Désertines), Lassay-les-châteaux, Pré-en-pail (sauf Saint-Cyr-en-pail)			Uniquement le dimanche.
LIÈVRE EN PLAN DE CHASSE :			
-Arondissement : Laval (sauf Ahuillé)	21/09/2014	30/11/2014	
- Cantons : Grez en Boutère, Mayenne ouest, Mayenne est, Le Horps, Villaines la Jubel et Bais,			
Communes : Ballots, Bouchamps-les-craon, Brans-sur-les-Marches, Fontaine-Couverte, La Roë, La Rouaudière, Saint-Aignan-sur-Roë, Saint-Denis d'Anjou, Saint-Michel-de-la-Roë			
- Cantons : Ernée, Gorron (sauf Châtillon-sur-Colmont)	21/09/2014	12/10/2014	Uniquement le dimanche.
et les Communes de Désertines et Saint-Cyr-en-pail			



PLAN DE GESTION SANGLIER

(délimitation des 3 secteurs sans restriction de prélèvements)



PLAN DE GESTION		
		<ul style="list-style-type: none"> - Pour la chasse au sanglier, y compris pendant la période de chasse anticipée, une carte de prélèvement émise par la Fédération départementale des chasseurs indiquant la date, le lieu, le poids et le sexe de l'animal doit être retournée par l'organisateur, dûment complétée, dans les 3 jours suivant le prélèvement. - Interdiction de chasser autour d'un chantier de récolte engagé le jour même, - Les conditions d'agrément du sanglier sont soumises à l'application du schéma départemental de gestion cynégétique. - Le prélèvement est limité à 6 sangliers par jour et par groupe de chasseurs à l'exception des 3 territoires délimités comme ci-après :
		<p>territoire sur les communes de : Ballée, Bannes, Blandouet, Brée, Chammes, La Chapelle-Rainsoin, Châtre-la-Forêt, Chémère-le-Roi, Cossé-en-champagne, Deux-Evailles, Epineux-le-Seguin, Evron, Jublains, Luyet, Mézangers, Monrouzier, Montsur, Neau, Saint-Christophe-du-Luat, Sainte-Suzanne, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Léger, Saint-Ouen-des-Vallons, Saint-Pierre-sur-Erve, Sautges, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges, Thorigné-en-Charnie</p> <p>délimité par la RD 7 de Jublains à Sainte-Suzanne, la RD 9 jusqu'à la limite du département, la RD 21 jusqu'à la RD 24, la RD 24 jusqu'à Montsur, la RD 129 jusqu'à Jublains</p> <p>territoire sur les communes de : Beaulieu-sur-Oudon, Bourgon, Le Bourgneuf-la-forêt, La Brûlante, Le Genesle-Saint-Isle, la Gravelle, Launay-Villiers, Loiron, Méral, Montjean, Ollivet, Port-Baillet, Ruillé-le-Gravelais, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Ouen-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour, Saint-Poix</p> <p>délimité par la RD 30 de Le Bourgneuf-la-Forêt jusqu'à Saint-Ouen-des-Toits, la RD 115 jusqu'à Loiron, la RD 124 jusqu'à la RD 32, la RD 32 jusqu'à Saint-Poix, la RD 6 jusqu'à la limite du département, la RD 123 jusqu'à Le Bourgneuf-la-Forêt.</p> <p>territoire sur les communes de : Alexain, La Bigottière, Chailland, Châtilion-sur-Colmont, Monteny, Placé, Saint-Germain-le-Guillaume, Saint-Georges-Buttavent, Vautorte</p> <p>délimité par la RD 209, la RN 12 de Vautorte à Saint-Georges-Buttavent, puis par la RD 249 jusqu'à Placé, la RD 12 jusqu'à Alexain, la RD 123 jusqu'à Saint-Germain-le-Guillaume, la RD 1 65 jusqu'à la RD 31 puis RD 209 et RD 12 jusqu'à Vautorte.</p>
		<p>- Entre 1^{er} juillet 2014 et l'ouverture générale de la chasse, et entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2015, le tir à l'affût n'est possible qu'à partir d'un mirador d'une hauteur minimale d'un mètre, sur autorisation préfectorale individuelle après avis du lieutenant de louvererie et de la fédération départementale des chasseurs emis dans un délai de trois jours</p> <p>Obligation de tir à balle avec arme à canon rayé équipée d'une lunette de tir d'un calibre supérieur à 5,6 mm ou développant une énergie minimale de 1000 joules à 100 m ou tir à l'arc*.</p>
Battue anticipée		<p>Chasse en battue entre le 15 Août 2014 et l'ouverture générale de la chasse, selon les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tir à balle obligatoire ou tir à l'arc * - nombre de tireurs autorisé : 10 à 25, - nombre de chiens minimum : 6 chiens créancés. <p>Prévenir au moins 12 heures à l'avance par fax ou par mél. NONCFS (fax : 02 43 68 69 81 – mél sfs53@noncfs.org) et la fédération départementale des chasseurs (fax : 02 43 67 16 96 – mél. secretariat@chasseurs53.com).</p>

sur les communes de Châtillon-sur-Colmont et Ahullie				La chasse au lièvre est fermée
Plan de chasse volontaire individuel	21/09/2014	30/11/2014		
FAISANS (COMMUN ET VÉNÈRE) REGLE GÉNÉRALE :	21/09/2014	28/02/2015		
FAISANS COMMUN EN PLAN DE CHASSE				
Pour les communes de : Ballée, Bannes, Bazougers, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Bierné, Blandouet, Boutré, Bouessay, Chammes, Chémère-le-Roi, Cossé-en-Champagne, Couptraïn, Epineux-le-Seguin, La Bazouge-de-Chemère, La Cropte, La Pallu, Le Buret, Lignéres-Orgères, Préaux, Pré-en-Pail, Neully-le-Vendin, Saint-Aignan-de-Couptrain, Saint-Brice, Saint-Calais-du-Desert, Saint-Denis-d'Anjou, Saint-Denis-du-Maine, Saint-Georges-le-Fleillard, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Loup-du-Dorat, Saint-Pierre-sur-Erve, Saint-Samson, Sautges, Sainte-Suzanne, Thorigné-en-Charnie, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges et Voutré	21/09/2014	28/02/2015		-Pas d'attribution au plan de chasse, tir uniquement du faisan commun et vénéré si l'animal est bagné et muni d'un poncho biodégradable.

* autorisé pour les titulaires d'une attestation de formation de chasse à l'arc et dans le respect de l'article du 18 août 2008 relatif à l'exercice de la chasse à l'arc

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil et le sanglier avant l'ouverture générale peut chasser le renard selon les conditions spécifiques de tir du chevreuil et du sanglier visées à l'article R 424-8 du code de l'environnement.

Article 5 - Mesures de sécurité inscrites au schéma départemental de gestion cynégétique :

- le port d'un dispositif vestimentaire fluorescent (gilet, casquette, brassards) est obligatoire lors des chasses au grand gibier en groupe ou poste.
- il est interdit d'être porteur d'une arme à feu chargée ou d'un arc dont la flèche est encochée, sur l'emprise foncière des chemins publics, des routes ouvertes à la circulation et des voies ferrées ainsi que de tirer en direction de ces emprises foncières, des stades, des lieux publics, des aéroports et des lignes électriques

Article 6 - Dispositions par temps de neige et en cas de gel prolongé

La chasse par temps de neige est interdite à l'exception de :

- la chasse au gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé,
- la chasse au grand gibier soumis à plan de chasse,
- la chasse à courre et la vénerie sous terre,
- la chasse du renard et du sanglier,
- la chasse du ragondin et du rat musqué.

En cas de gel prolongé, les décisions du préfet, en application de l'article du R424-3 du code de l'environnement pour la suspension de la chasse, sont prises après consultation par le directeur départemental des territoires du chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, du président de la fédération départementale des chasseurs et d'un représentant d'une association agréée de protection de la nature compétente en matière d'ornithologie par télécopie ou par voie électronique. L'avis est rendu sous 48 heures par la même voie. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

Secteurs de compétence des lieutenants de louveterie en Mayenne

Période 2015 - 2019

Cette carte, proposée au Préfet,
n'a pas encore fait l'objet d'une approbation officielle.



Sources : Bd Carto FDC 53
Réalisé par : DDT 53 SEB/FNB
Créé le : 19/06/2014



Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Mayenne

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 24 mai dans la salle de la Fédération Départementale des Chasseurs, Messieurs MOULIERE et GILLIOT pour la Fédération et Monsieur FAVENNEC Député nous ont fait l'honneur d'y participer, un grand nombre de nos adhérents étaient présents.



Dès l'ouverture de l'AG une minute de silence a été respectée pour les Gardes disparus ainsi qu'un hommage particulier pour M. Etienne LEMONNIER qui était Garde à la société de chasse de MONTAUDIN, il était adhérent à la FDGPM. Etienne était toujours de bonne humeur, un passionné de chasse et aussi un adepte du déterrage. Lors de cette AG M. MOULIERE a fait part du bilan de l'année écoulée et présenté les nouveautés pour la prochaine saison de chasse.

Nouvelles règles sur les armes

M. GILLIOT nous a fait un exposé sur les armes, il a présenté les nouvelles règles qui complètent, qui s'appliquent depuis la Loi de 2012 et notamment le régime d'acquisition des armes et des munitions de chasse, les nouvelles catégories de classement des armes de chasse, les démarches de déclaration et d'enregistrement, les conditions de stockage et de transport des armes de chasse, le mineur chasseur, le vol, le changement de résidence, la succession, les peines encourues en cas d'infraction. Toutes ces nouvelles règles ont été commentées et ont suscité de nombreuses questions, cet exposé très enrichissant de M. GILLIOT a permis à chacun d'être bien informé.

LOI « Garde Particulier »

Monsieur FAVENNEC a pris la parole concernant la proposition de loi « Garde particulier » qui avait été déposée par notre Fédération Nationale. Cette proposition de Loi a cette dénomination : « Pour l'amélioration et la simplification des dispositions

relatives aux Gardes Particuliers ».

M. FAVENNEC a promis d'apporter son soutien pour faire aboutir cette proposition de loi.

Fête de la Chasse de « VILLIERS »

Nous avons participé à la fête de la Chasse et de la Pêche à VILLIERS CHARLEMAGNE. Nous avons un emplacement et cela a donné l'occasion de rencontrer un bon nombre d'adhérents, mais aussi des personnes désireuses de devenir Garde ou en tant que commettant se doter des services d'un Garde.

De nombreux visiteurs se sont intéressés à la fonction de Garde.

Notre présence était vraiment une occasion de faire connaître et reconnaître le Garde Particulier.

Les différents thèmes abordés en AG

Pendant les réunions de travail nous avons échangé sur certains sujets tels que la formation, le renouvellement d'assermentation et les démarches effectuées auprès des services de l'état pour que soit appliqué les textes.

Nous avons présenté le bilan moral et financier :

- le passage au tribunal ;
- les contacts avec la Fédération Nationale ;
- les opérations pour alimenter la trésorerie ;
- la rédaction d'un article pour le chasseur Mayennais deux fois par an ;
- l'élaboration de projets ;
- la transmission d'informations et la communication, car ce domaine est très important ;
- notre intervention lors de la formation des nouveaux gardes pour présenter notre Fédération ;
- la mise en place de la médaille d'honneur du Garde Particulier qui est une reconnaissance des années passées sur le terrain, en respectant les règles de notre Fédération Nationale et aussi le moyen de financer cette médaille.

Nouveautés concernant les assermentations

Récemment le service de la préfecture de la Mayenne chargé des assermentations a transféré cette compétence à la sous-préfecture de Mayenne, pour toute démarche de 1^{ère} assermentation ou renouvellement, il faut donc désormais s'adresser à la sous-préfecture de Mayenne.

Lors d'une première assermentation le garde particulier ne peut entrer en fonction qu'après avoir prêté serment devant le tribunal d'instance dans le ressort duquel se trouve le territoire à surveiller, ou l'un d'entre eux s'il y en a plusieurs.





Par contre la prestation de serment n'est pas requise à la suite du renouvellement d'un agrément, ou d'un nouvel agrément correspondant à une nouvelle commission pour la surveillance de territoires placés dans le ressort du tribunal ayant reçu le serment. (Précision : le secrétariat de la sous-préfecture est ouvert le matin)

Election du tiers sortant.

Messieurs : André HUARD, Mickael HOUSSEAU, Fernand JANS, Christophe CANTIN, Joël LINAIS et Jean Yves POUTEAU ont été reconduits à l'unanimité.

Les sonneurs « Des Trompes de VILLIERS » nous ont fait le plaisir de se produire avant et après notre AG nous les remercions à nouveau très chaleureusement pour leur animation.

Jean Pierre LEROY 02 43 02 63 55 Port : 06 85 18 13 60
René MALIN 02 43 02 12 59 Port : 06 61 81 61 76
Jean- Yves POUTEAU 02 43 53 97 06 Port : 06 08 45 70 71
Site internet : www.fdgpm53.com
Courriel : fdgpm53@hotmail.fr

Le Bureau.

AGDFS 53



Suite à la venue de M. Pierre MAYOT (technicien de l'ONCFS, spécialiste du faisan) le 29 novembre 2013 et à notre demande, le conseil d'administration de notre fédération a donné son accord pour la réalisation d'une étude sur la prédation des nids de faisans. Cette étude est actuellement en cours sur le GIC de Beaumont Pied de Bœuf et se terminera courant 2014. Cela nous permettra certainement de mieux appréhender le problème de la prédation et de prendre

les mesures nécessaires. Je pense néanmoins qu'il faudra y ajouter un suivi de la prédation des jeunes car il n'est pas rare de trouver des faisandeaux tués aux abords des agrainoirs. (Voir photo ci-contre).

Nous remercions la Fédération des chasseurs d'avoir entrepris cette étude, charge à nous d'en tirer toutes les conséquences pour réussir la réimplantation naturelle de ce bel oiseau.

L. PACITTO

Association des Chasses Communales

Le Président Denis Leriche déclare ouverte la 47^{ème} Assemblée Générale des Chasses Communales, trente et une sociétés sont représentées.

Bilan moral :

La Mayenne voit son nombre de permis de chasser diminuer de 8493 à 8248 soit 245 de moins que l'an passé (-3%). Le nombre de timbres « grand gibier » a également diminué de 349.

La saison 2013-2014 a été particulièrement catastrophique pour le petit gibier en raison d'un printemps froid et humide.

- Pigeon et lièvre : maladies sur les deux espèces ;
 - Perdreaux : présent presque uniquement grâce aux lâchers ;
- La Fédération recherche des communes ou cantons acceptant de lâcher des perdrix grises sans les tirer...
- Chevreuil : très présent aussi bien en forêt qu'en plaine
 - Sanglier : en très légère diminution

Denis Leriche, propose pour la saison prochaine que la date d'ouverture de la chasse soit la même que celle des départements limitrophes.

Concernant le lièvre, la majorité des sociétés communales souhaite qu'on associe au plan de chasse un plan de gestion soit : quatre dimanches de chasse uniquement ! Ceci

ne concernant pas les GIC.

Fermeture de la chasse au lièvre si l'indice kilométrique (IK) est inférieur à 0,5 (28 communes). Un lièvre pour 100 ha si l'IK est compris entre 0,6 et 1 lièvre au kilomètre, (59 communes concernées).

Concernant le chevreuil, l'ACCM estime que le passage de 150 à 120 ha pour l'attribution d'un chevreuil de plaine doit se faire en connaissance préalable de la réalité sur le terrain. Les attributions devraient être faites à des unités de gestion et varier suivant les populations.

La Fédération maintient sa position pour l'instant.

Le Directeur, M. GILLIOT présente en fin d'Assemblée Générale une vidéo sur la chasse au corbeau conformément au thème choisi pour l'Assemblée Générale.



Manège à corbeaux.





Amicale des trompes de Villiers-Charlemagne

Ça va fort... très fort

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier les responsables de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne de nous avoir choisi pour animer leur Assemblée Générale le 26 avril. Merci aux sonneurs qui ont participé à cette belle prestation et plus particulièrement à André Bergère, Philippe Poirier, Claude Robin et une partie du Groupe du Domaine des Rues qui sont venus mêler leurs trompes aux nôtres. Un seul regret de ne pas avoir pu participer au repas pris en commun car une autre tâche (plaisir devrais-je dire) nous attendait en début d'après-midi dans notre fief de Villiers-Charlemagne, pour l'inauguration de la 1^{ère} édition de la Fête de la Chasse et de la Pêche.

La tenue du stand érigé à cette occasion aura permis de nous rapprocher des amis de la Fédération Départementale des Gardes Particuliers avec qui nous avons passé trois journées au démontage et remontage des stands dans une ambiance de convivialité sans faille ! La prestation que nous leur avons offerte en remerciements lors de leur Assemblée Générale a été dans cette continuité : fanfares et chants se sont terminés tard dans l'après-midi !!! Merci à eux.



Pour ce premier semestre nous retiendrons notre sortie au salon de l'Agriculture en accompagnement des éleveurs d'une race chère aux Mayennais la Rouge des Prés, mais aussi la journée internationale des Forestiers au Château de Bourgon, ou encore la journée didactique de la forêt où nous avons sonné pour deux cents enfants très attentifs et très intéressés par le son des trompes en forêt. Ajoutons à ces quelques sorties des prestations à la Maison de retraite de la Baconnière (que nous allons renouveler cet été), à des anniversaires, aux intercantionales des Aînés Ruraux, et à des événements organisés par des communes mayennaises touchant le patrimoine où la faune et la flore de notre Mayenne sont mis en avant.

Lors de notre Assemblée Générale tenue le 6 avril 2014 et suivie par une trentaine de participants, le Conseil d'Administration décidait à l'unanimité la création d'une Ecole de

Trompe ouverte aux débutants de tous âges. Démarrée aussitôt elle accueille également les sonneurs voulant retrouver les bases de la trompe, souvent ignorées ou oubliées. Des prêts de trompe sont accordés aux élèves qui suivent les cours le mardi soir soit en plein air, soit dans des locaux prêtés par la mairie en cas de pluie ou de froid. Merci aux encadrants qui font preuve de savoir et de bienveillance. Maintenant affilié à la Fédération Internationale des Trompes de France (FITF) -il n'y a que deux groupes affiliés en Mayenne- quelques éléments présentent les concours de la Fédération avec beaucoup de passion. Nous avons enregistré avec plaisir la réussite au Brevet de Sonneur Classé de Alain Fritl, pilier du groupe, mais aussi la qualification en 3^{ème} catégorie de Yann, notre meneur. N'oublions pas non plus les prestations de Jean Yves Pouteau ...et de Thomas Fracapane, qui du haut de ses dix ans n'a pas hésité à aller affronter des adultes sous les yeux étonnés et amusés des trois juges qui officiaient ce jour là ! Bravo à tous.



Je ne saurais terminer cette rétrospective sans parler de notre prestation au Congrès National des Médailleurs Agricoles où deux cents cinquante congressistes ont prolongé leur soirée, malgré un week-end exténuant, en chantant et rythmant nos fanfares et chants comme un seul homme ! Merci à la Délégation Départementale de l'AMOMA et son président Paul Pautrel de nous avoir fait participer à cette soirée. Les « Honneurs » sonnés par le groupe de trompe de chasse et les radoucis de « la d'Aubigny » en auront surpris et ému plus d'un lors de la cérémonie au Monument aux Morts de Changé.

Où nous retrouver ce deuxième semestre ?

Une dizaine de sorties sont d'ores et déjà au programme de l'A.T.V. Parmi celles-ci nous serons à Ste Suzanne pour la journée du Folklore (27 juillet) puis en accompagnement des Ecuyers de l'Histoire (10 août). Nous aurons également la joie d'honorer le vernissage de notre amie et artiste Ca-





therine Noël au Château de Bourgon (vendredi 18 juillet). Outre son talent internationalement reconnu Catherine a été sans doute la première à nous avoir encouragé dans la voie que nous avons choisie. Citons également la journée de l'Automne au Château de Craon (19 octobre) où vous pourrez vraisemblablement nous rencontrer sur un stand.

Mais comptez sur moi pour vous raconter par le menu ce deuxième semestre lors de la prochaine sortie de notre revue préférée : « Chasseur Mayennais »

Jean Marie Fracapane
pour l'Amicale des Trompes de Villiers-Charlemagne
Tél. 02 43 07 72 35

Les Echos du Bas Maine

Si la saison 2013 restera gravée dans l'histoire des Echos du Bas-Maine, le début de saison 2014 confirme l'ascension du groupe.

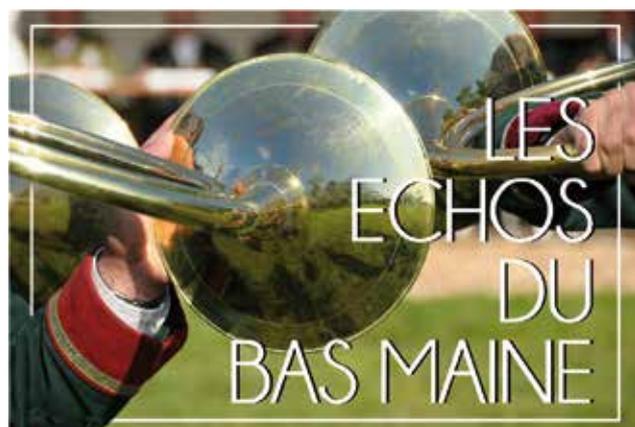
Une toute première « mise en lèvre » pour nos sonneurs lors de la fête de la Chasse et de la Pêche à VILLIERS CHARLEMAGNE les 26 et 27 avril 2014 où la Fédération Internationale des Trompes de France organisait également un concours de trompes le dimanche.

Le groupe des Echos du Bas Maine ne pouvait que participer à ces épreuves qui se déroulaient à notre porte.

Bien nous en a pris car tous les premiers prix de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ont été remportés par les E.B.M. en solo, duo et trio mais aussi le premier prix des débutants sans oublier la « Coupe de VILLIERS CHARLEMAGNE ».

Un grand bravo aux organisateurs pour cette première manifestation réussie avec un dîner concert animé le samedi soir par les Echos du Bas Maine, qui si l'on en croit les retours, était de grande qualité musicale, ayant ravi l'ensemble de convives présents.

Attention donc à ceux qui ont manqué ce premier rendez-vous car l'an prochain les places risquent d'être prises très tôt pour une seconde édition.



Mais il faut retenir qu'à l'issue des sélections qui consistait à présenter deux grandes fanfares pour chacune des formations engagées, nos deux groupes mayennais se retrouvaient dans la catégorie A parmi les six meilleures prestations retenues par les juges.

Ce détail mérite d'être noté car pour la première fois en France lors d'un concours de niveau national deux formations d'une même société concouraient ensemble en catégorie A.

Ce fut donc une ambiance festive après les épreuves tout d'abord avec les sonneurs du sud ouest et leurs chants magiques puis une longue nuit qui devait emmener les plus téméraires vers un lever de soleil sur les vignes.

La cerise sur le gâteau fût bien évidemment ce championnat remporté par le groupe « Château du Plessis » des E.B.M. avec un nouveau titre à porter celui de « Champion du Sud Ouest »

Autant vous dire que là aussi, la formation mayennaise opérait un véritable hold-up en remportant la quasi-totalité des premiers prix, en terminant 1^{er} en solo dans la 1^{ère}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégorie, les trois premières places des duos de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, la première place et la troisième place dans les duos 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} catégorie et enfin la première place de la Coupe du Sud Ouest pour notre Président Emmanuel PINOT.

La coupe était bien pleine et il eut fallu affréter une remorque pour ramener l'ensemble de tous les lots distribués, le plus volumineux de tous étant celui revenant au groupe « Château du Plessis », qui avec leur première place de Champion du Sud Ouest, remportait 240 bouteilles d'un précieux liquide issue des vignes de CADILLAC.

Voilà en quelques mots les dernières nouvelles du Plessis et des E.B.M..

Le prochain rendez-vous à ne pas manquer sera le **vendredi 26 septembre** prochain pour un concert sonné par les Echos du Bas Maine en l'église de VAIGES à 20 h 30.

Nous vous invitons dès à présent à retenir vos places uniquement sur réservation auprès de Vincent VILLAIN, 06 78 25 65 76, président de l'association RALLYE TESNIERES partenaire de ce concert dans son organisation avec les E.B.M.

Nous en profitons pour saluer tout notre public, chasseurs, ve-neurs et amis qui sont de plus en plus nombreux à nous suivre et nous invitent à continuer cette belle aventure : la nôtre.

Merci à vous tous.

Patrick CHAUVIN

Rédacteur et responsable de la communication aux EBM
06 76 46 32 22





ADCGG 53



Le Conseil d'Administration de l'ADCGG 53 en stage de perfectionnement.



Une partie des membres du bureau de l'ADCGG 53 (Association Des Chasseurs de Grand Gibier de la Mayenne) a passé une semaine à l'institut cynégétique François Sommer dans les Ardennes.
Un objectif : se perfectionner sur le Grand Gibier et la Balistique.

La formation

Le rendez-vous est donné dans ce somptueux lieu dédié à la chasse qu'est le Domaine de Belval à côté de Charleville-Mézières. Nous sommes chaleureusement accueillis par David PIERRARD (responsable de l'école) et toute son équipe.

Au programme : connaissance des espèces Cerf, Chevreuil et Sanglier, anatomie du gibier, zone vitale, détermination de l'âge avec l'étude de la dentition, venaison et son examen sanitaire, gestion des populations pour un bon équilibre forêt/gibier, gestion de l'après tir, mode de chasse.

Une partie de l'enseignement se déroule en salle mais ce qui donne toute l'ampleur à la formation, ce sont les nombreux cas pratiques et sorties sur le terrain : observations du gibier, les empreintes, la recherche avec un chien de sang, connaissance de la forêt et des aménagements forestiers.

Concernant la balistique : descriptif des armes, calibres et munitions, leur impact au tir, puis tests pratiques sur les stands de tir (réglage de son arme et son optique, sanglier courant, tir à 50m et tir à longue distance jusqu'à 300m).

Les formations sont délivrées par différents experts (gestionnaire de chasse, conducteur de chien de sang, forestier, armurier) qui nous font part de leurs expériences à travers de nombreux cas pratiques. S'ensuit des soirées animées avec de vives discussions et échanges de points

Nos associations



Entraînement sanglier courant.



Entraînement Tir Longue distance.



de vue, de types de chasse et d'expériences.

- **Cas pratique de la Gestion d'une population de chevreuils** : Toutes les études confirment que dénombrer sa population de chevreuils relève de l'impossible. Les comptages IKA (indice kilométrique d'abondance), l'étude sur la pression de la flore... se révèlent souvent imprécis. Par contre, l'analyse des gibiers prélevés est un indicateur de l'état sanitaire de la population et peut renseigner sur son adéquation avec son territoire d'accueil.

Méthode

déterminer l'âge par la dentition, peser chaque animal prélevé, mesurer la mâchoire des jeunes, analyser le nombre de corps jaunes (nb d'embryons chez la chevrette). Si le poids des chevillards et leur longueur de mâchoire baissent, si le taux de fécondité est faible et diminue d'année en année, ce sont autant d'indicateurs qui doivent alerter le responsable de chasse sur une éventuelle surpopulation. Un prélèvement fortement accru et non restrictif (aléatoire mâle, femelle et jeune) permet au bout de quelques années d'avoir une population régulée, plus saine, moins à risque de maladies. Le taux de fécondité remonte, le tableau de chasse à long terme se maintient et l'équilibre sylvo-cynégétique est maîtrisé.

Les animaux blessés : en France, en moyenne 5 à 6 balles sont tirées pour un animal mort, on estime 15 à 20 % d'animaux blessés et seulement 1 sur 6 fera l'objet d'une recherche au sang. Le chasseur par respect pour l'animal et pour aller au bout de son acte de chasse ne doit pas hésiter à appeler un conducteur de chien de sang, beaucoup plus efficace qu'une recherche avec un chien de battue. En Mayenne, nous avons 3 conducteurs de chiens de sang agréés qui se déplacent gratuitement (cf. UNUCR 53). Pour optimiser son tir et toucher l'animal dans sa zone vitale, chaque chasseur devrait aussi régulièrement s'entraîner au tir, vérifier son arme et son optique de visée et choisir le bon calibre avec les bonnes munitions en fonction de son mode de chasse.

Nous pensions déjà en savoir beaucoup sur la pratique de notre passion, mais preuve à l'appui, cette formation fut très instructive et captivante. Les nombreuses études menées pour accroître la connaissance des espèces et la mise en relation avec leur environnement permettent au « chasseur naturaliste » d'adapter son mode de chasse et ses prélèvements s'il veut pérenniser son loisir et préserver un bon équilibre forêt/gibier.

Les Actions de l'ADCGG 53

Depuis 5 ans, l'association organise en Mayenne le Brevet Grand Gibier. Ouvert à tous, le brevet permet d'approfondir ses connaissances sur le Grand Gibier et son environne-



Le domaine fait partie de la Fondation François Sommer dont le siège abrite le musée de la Chasse et de la Nature à Paris. Grand chasseur, pionnier de l'aviation et de la chasse photographique, François Sommer (1904-1973) a toujours prôné une chasse raisonnée. Il est notamment l'inventeur du plan de chasse et à l'origine de la création de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier.

Pour en savoir plus : www.fondationfrancoissommer.org

ment, les modes de chasse, la réglementation et la sécurité avec un entraînement au tir. La formation se déroule de Février à Juin.

Contact :

Stéphane Petit (06 85 73 81 39, sac.petit@wanadoo.fr)

Lors de son Assemblée Générale, tous les ans l'association en profite également pour inviter un expert du Grand Gibier. A ce titre, M. Guy Bonnet (spécialiste du Cerf en France) est intervenu en juin dernier.

L'association va également installer prochainement en Mayenne un sanglier courant pour l'entraînement au tir.

Pour toute demande d'information : adcgg53@gmail.com.

GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**LAPINS G.
FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70



Les tourterelles

La Tourterelle au fil des ans a endossé l'image de l'oiseau familier, populaire et commun, mais il existe à l'état sauvage deux espèces bien différentes en Mayenne comme partout en France.

Descriptions

La Tourterelle turque, omniprésente toute l'année, présente un plumage beige brunâtre assez pâle et uniforme. L'arrière du cou arbore un demi-collier noir caractéristique et propre à l'adulte. De près, ses yeux apportent une pointe de couleur rouge à ensemble plutôt terne. En vol, la pointe des ailes noires et la queue noire à extrémité blanche contrastent fortement. Son poids moyen est de 200 gr pour une longueur de 27 cm environ.



Tourterelle turque

La Tourterelle des bois, espèce migratrice, se distingue de la Tourterelle turque par sa sveltesse (150 gr en moyenne pour une longueur de 28 cm) et surtout par son dos écaillé aux bordures rousses et au centre noir. Sa queue noire contraste avec la terminaison blanche plus large sur les bords qu'au milieu. La gorge et la poitrine sont lavées de rose et le cou présente une tâche blanche rayée de noir sur les côtés.



Tourterelle des bois

Mœurs et habitat

La Tourterelle turque affectionne le voisinage de l'homme, elle colonise cependant avec peine les grands centres urbains de même que la véritable campagne. Sa préférence pour les banlieues lui assure des ressources plus abondantes de même que les zones industrielles, les gares ou les ports. La Tourterelle des bois, quant à elle, s'installe de préférence dans les boisements feuillus, touffus mais de hauteur modeste à proximité des zones cultivées et de l'eau. Dans notre département, les grosses haies du bocage présentant une strate arbustive fournie avec une prédominance d'Epine noire d'Aubépine monogyne et d'Eglantier lui conviennent parfaitement.

La période de reproduction s'étale de février à septembre chez la Tourterelle turque. La femelle dépose ses deux œufs dans un nid rudimentaire, qu'elle couvrira 13 à 14 jours dès la ponte du premier œuf. Une seconde ponte suit d'assez près l'envol des jeunes qui intervient 15 à 19 jours après l'éclosion. Le couple élève parfois 4 à 5 nichées, voire 6. La Tourterelle des bois est beaucoup moins prolifique mais elle élève souvent 2 nichées pendant les quatre mois de sa présence.

Migrations/hivernage

La Tourterelle turque est considérée comme plutôt sédentaire malgré l'existence de quelques mouvements migratoires notamment entre la France et l'Angleterre. Les rigueurs de l'hiver ne la contraignent pas à partir, tout au plus elle se rapproche davantage de l'homme. Par contre, la Tourterelle des bois est migratrice et les départs sont notables dès la mi-août et s'étendent jusqu'au début octobre. L'aire d'hivernage s'étend à travers tout le continent Africain. La migration pré-nuptiale est amorcée dès le début avril mais elle bat son plein dans les premiers jours de mai.

Evolution des populations

Confinée à l'Inde et au sud-est de l'Europe au début du 19ème siècle, la Tourterelle turque a conquis toute l'Europe peu à peu arrivant notamment en France en 1950, en Angleterre en 1955, en Espagne en 1960, à Moscou en 1974, en Sardaigne en 1980. Sa progression est toujours d'actualité (ses effectifs nicheurs ont doublé entre 1996 et 2012) et due essentiellement à sa capacité de reproduction alliée à son adaptabilité aux activités humaines.

Depuis 1996, la tendance nationale de la Tourterelle des bois témoigne d'un déclin des effectifs nicheurs de l'ordre de 15%. En revanche, dans les Pays de la Loire, les effectifs nicheurs sont en hausse de 16% et en Mayenne ils restent stables. Le territoire régional représente l'un des sites majeurs en France pour la reproduction de cette espèce.

Ces deux espèces chassables, peu prélevées, entre 50 et 200 individus par saison pour la Tourterelle des bois et entre 400 et 700 pour la Tourterelle turque sont communes et leurs populations ne sont pas menacées.

J-F.A.



Les Fauves de Bretagne

Ils sont connus depuis la période médiévale, Jacques du Fouilloux, au XVI^{ème} siècle, dit avoir trouvé un manuscrit où un texte parle d'une meute de chiens fauves d'un seigneur breton, Huet des Ventes, cela se passe au XIV^{ème} siècle.



Anne de Beaujeu (1461-1522), fille de Louis XI, a possédé de façon certaine des chiens Fauve de Bretagne. Le Grand Fauve de Bretagne (il faisait alors 10 cm de plus que le Griffon Fauve de Bretagne actuel) a fait partie des meutes royales et était réputé pour le courre du cerf et du loup. Ce dernier animal a forgé sa réputation et ils ont bien failli disparaître en même temps. A la fin du XIX^{ème} siècle, il ne restait que 3 meutes, dans les années précédant la guerre 39-45 il n'existe plus de véritables meutes, seuls quelques individus sont dispersés dans quelques fermes ou chez quelques passionnés.

En 1949, le comte Jean de Pluvié et Marcel Pambrun créent le « Club du briquet Fauve de Bretagne » cela a permis de sauver et de relancer l'élevage. Aujourd'hui intitulé « Club du Fauve de Bretagne », il rassemble les amateurs du Griffon Fauve de Bretagne ainsi que ceux de la race qui en est issue : le Basset Fauve de Bretagne ; sa devise est : « CHASSE D'ABORD ».

Le Griffon Fauve de Bretagne est un chien de taille moyenne (48 à 56 cm), osseux et musclé, donnant une grande impression de vigueur et de rusticité plutôt que de distinction.

Le Basset Fauve de Bretagne est un petit chien (32 à 38 cm) vif, un peu tassé dans son ensemble, tout en conservant l'aspect bien basset.

Les Fauves de Bretagne, qu'il s'agisse du Griffon ou du Basset, sont des chiens de cœur et de caractère. Dotés d'une remarquable énergie, passionnés de chasse, ils s'adaptent à tous les gibiers (à poils) et à tous les territoires. Ce sont des chiens équilibrés et affectueux avec l'homme. Ils sont



très fin de nez, ont des voix de cogneurs, sont rustiques et endurants. Les Fauves de Bretagne ont un poil très dur et assez court avec une couleur fauve allant du froment doré au rouge brique.

Pour conclure, on peut dire que les Bassets et Griffons Fauves de Bretagne sont des chiens courageux, débrouillards, tenaces, appliqués et s'ils se montrent un peu têtus, ils chassent très bien en meute pour peu qu'on leur consacre du temps.

MICHEL GALLIER
SARL

Nouveau



Piège à double lacets THIBERT PHE

- **Piège à œuf de 25 cm, détente en cuivre**
- **Piège à œuf de 30 cm, détente en cuivre**
- **Piège à appât de 30 cm, détente en cuivre**
- **Super X "Belisle"**
- **Piège à lacet "Belisle"**
aux normes internationales de piégeage sans cruauté pour les renards
- **Belettière / Boîte tombante à appât**
- **Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux**
- **Boîte à fauve tous modèles / Collets**
- **Accessoires divers**

Z.A. Pont de Sée (route de Mortain) - 50150 SOURDEVAL
Tél. 02 33 69 24 25 - 02 33 69 24 26 - Fax 02 33 69 24 29



Mutualiser ?... et pourquoi pas !

Mutualité : système de solidarité à base d'entraide mutuelle. (Larousse encyclopédique)

À l'heure où la situation économique se durcit encore, à l'heure où le repli sur soi de ce fait, se fait plus courant et plus aigu, comment ne pas penser notamment à nos Fédérations qui pourraient vivre aujourd'hui des moments difficiles sur le plan financier...

À la réflexion pour répondre à ce souci, deux options semblent possibles.

- 1°) Attendre en courbant l'échine en espérant un accroissement plus que sensible du nombre de chasseurs d'une part, et d'autre part en priant pour que le poste dégâts de gibiers lui se stabilise définitivement.
- 2°) Agir rapidement en mutualisant certains de nos moyens notamment tant financiers qu'humains par le biais, par exemple, de notre Fédération Régionale des Chasseurs qui trouverait ainsi à leurs yeux une réelle justification de sa raison d'être.

Alors si la question de la mutualisation ouvre à priori des perspectives d'économies possibles, encore faut-il trouver ce que nous pourrions mutualiser aisément !
Il apparait de façon évidente que chaque Fédération départe-

mentale possède des particularités propres (géographie, couverture boisée etc...). Il est donc nécessaire de dépasser certains aspects de nos singularités (cultures, prairies,...) et se rendre à l'évidence : la mutualisation des dégâts de gibier semble un poste intéressant à explorer. En effet, chaque Fédération Départementale se doit de traiter le problème posé par les dégâts de gibier ainsi que sa gestion.

Unifier les méthodologies, les moyens, les hommes et coordonner l'ensemble sur le plan régional voilà très certainement la possibilité de réaliser des gains de productivité et donc d'économies pour l'ensemble des acteurs composant la Région.

Il serait donc intéressant d'entreprendre rapidement une démarche dans ce sens et d'étudier les possibilités à proposer.

Je laisse à la réflexion de tous, cette piste susceptible d'apporter une solution à l'un de nos problèmes qu'est la pérennité de nos Fédérations Départementales.

Ne baissons surtout pas les bras et dans cette attente permettez-moi de souhaiter à chacun une bonne ouverture accompagnée d'une excellente convivialité, en Saint Hubert, bien entendu !

Le Moustique

Petites annonces

ANNONCES

- Cherche chienne ou chien Epagneul Français pour chasse 2014 - BOISARD Eugène 53220 Larchamp - Tél. 06 30 56 85 45.
- Vends furets blancs et putoisés - Loue journée/semaine/mois - Service se déplace avec équipe pour trop de lapins / reprise lapins vivants...- Tél. 02 43 07 60 41, le soir.
- Loue chasse 60 Ha étang 1 Ha 20 kms sud Laval prix : 600 € - Tél. 02 54 46 12 55 ou 06 82 81 84 06

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE (réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :



Plan de chasse grands gibiers - saison 2014-2015

			Ch.	C.	B.	JCB
ACHARD DE LA VENTE	JACQUES	LARCHAMP	1			
ADAM	CHRISTIAN	ST LEGER	3			
ADAM GILBERT OU WALLET	PIERRE (STE MISEDON)	PORT BRILLET	43			
ALLEARD	ROBERT	RUILLE FROID FONDS	2			
AMBRIERES (D')	JEAN	FROMENTIERES	7			
ANDRE	AYMERIC	VILLAINES LA JUHEL	1			
ANDRE	GILLES	LIGNIERES ORGERES	24	5	3	3
ANDROUARD	MARCEL	CHARCHIGNE	2			
ANGENARD	GASTON	MEZANGERS	1			
ANGLEVILLE (D')	MERE	ST PIERRE SUR ORTHE	3			
ANGOT REGIS	(STE SOUCE)	SOUCE	4			
ARGENTRE (D')	MARC	CHAMMES - SUD	20			
ARGENTRE (D') JEAN-LUC	(AMIS CHASSE MEGAUDAIS)	ST PIERRE DES LANDES	2			
ARGOUGES (D')	BERTRAND	ARQUENAY	3			
ARTUIT	REGIS	BOURGON	1			
ASSOCIATION HERMET IV	SOUTIF MICHEL	MEZANGERS	2			
ASSOCIATION ORION/	PONTBRIAND (DE) BENOIT	CHAILLAND	4			
AUBERT	JEAN-YVES	ATHEE	2			
AUBERT(D')	RAOUL	L'HUISSERIE	2			
AUBERT(D')	RAOUL	COSSE LE VIVIN	1			
AUBIN	BERNARD	ANDOUILLE	1			
AUBIN WILLY	(STE JUBLAINS)	JUBLAINS - EST	1			
AUBRY	DOMINIQUE	LA CHAPELLE CRAONNAISE	3			
AUBRY	FRANCOIS	CHAMMES - NORD	4			
AUFFRAY	CLAUDE	LA BACONNIERE	1			
AUFFRAY	CLAUDE	LA BACONNIERE	1			
AUVRAY	CLAUDE	AZE	1			
AUVRAY	PATRICK	NEUILLY LE VENDIN	1			
AYRAULT DE SAINT HENIS	GENEVIEVE	NUILLE SUR VICOIN	1			
BABIN	JEAN-LUC	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
BABIN	RENE	ST GERMAIN LE GUILLAUME	1			
BACH	ANDRE	LOIGNE SUR MAYENNE	3			
BADIER	MICHEL	RUILLE FROID FONDS	1			
BAGLION (DE)	JACQUES	MARTIGNE	2			
BAGLION (DE)	REGIS	MARTIGNE	2			
BAGLIONE SA	M. C. CHAUVEL	CHAMPEON	4			
BAGORIS	PIERRE	LA CROIXILLE	1			
BAGORIS	PIERRE	BOURGON	1			
BAHIER	JOSEPH	LA HAIE TRAVERSAIN	3			
BAHIER	PATRICK	MARCILLE LA VILLE	1			
BANNIER	JEAN-PAUL	COURBEVILLE	1			
BARBE	CHRISTIAN	MONTJEAN	2			
BARBE	CYRILLE	LA BAZOGE MONTPINCON	1			
BARBE	LEON	MONTREUIL POULAY	2			
BARBE	LEON	MONTREUIL POULAY	1			
BARBIER	MICHEL	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
BARBIER	REMY	EVRON - SUD	1			
BARBIER DE CHALAIS	MICHEL	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1			
BARDOU	PHILIPPE	LIGNIERES ORGERES	1			
BARRAIS	JEAN-PIERRE	COURBEVILLE	1			
BARREAU	DOMINIQUE	STE GEMMES LE ROBERT	1			
BARREAU	PIERRE	COURBEVILLE	1			
BARREAU	THIERRY	LA BAZOUGE DES ALLEUX	2			
BARREAU	XAVIER	ST JEAN/MAYENNE - EST	1			
BARRIER	CARMEN	VOUTRE	1			
BARROCHE	JEAN-YVES	MONTOURTIER - NORD	1			
BASTHISTE	DANIEL	ST OEN DES TOITS	1			
BATARD	ERIC	AVERTON	4			
BAUCHET	PHILIPPE	GESNES - NORD	5			
BAUDRY	CLAUDE	PLACE	3			
BAZILLIER	ROBERT	ST BERTHEVIN - SUD	1			
BAZIN	MARIE-THERESE	ST LEGER	1			
BEASSE	MICHEL	ST JEAN/ERVE - NORD	2			
BEAUCE PHILIPPE	SCI PILET	PLACE	2			
BEAUDOIN	BERNARD	MOULAY	1			
BEAUDOIN	FREDERIC	BELGEARD	1			
BEAUDRON	CONSTANT	MONTENAY	1			
BEAUMENIL	JOEL	CHATELAIN	2			
BEAUMENIL	JOEL	GENNES SUR GLAIZE	1			
BEAUMENIL	JOEL	CHATELAIN	1			
BEAUREGARD (DE)	PHILIPPE ET ODILE	ST GERMAIN LE GUILLAUME	2			
BEAUREGARD (DE)	PHILIPPE ET ODILE	MEZANGERS	10			
BECHE	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	2			
BECHU	ANTHIME	ERNEE	1			
BECHU	BERNARD	CHAILLAND	1			
BECHU	BERNARD	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
BEDIER	CAMILLE	RENAZE	1			
BEDIER	CHRISTIAN	FONTAINE COUVERTE	2			
BEDIER	MARC	ATHEE	1			
BEDOUET	CHARLES	ST JEAN/ERVE - NORD	1			
BEDOUET	JOEL	ST AUBIN DU DESERT	1			
BELIER	THIERRY	JUVIGNE	1			
BELLANGER	ANDRE	AZE	1			
BELLANGER	DANIEL	PEUTON	11			
BELLANGER	DANIEL	OLIVET	8			
BELLANGER	PATRICE	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
BELLANGER	PAUL	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
BELLANGER	ROBERT	LA CHAPELLE RAINSOIN	1			
BELLANGER	ROBERT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
BELLAY	PASCAL	JUVIGNE	1			
BELLIARD	MICHEL	BRECE	1			
BELLIARD	MICHEL	BRECE	1			
BELLIARD	MICHEL	ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	1			
BELLIARD	MICHEL	CHATILLON/COLMONT	2			
BELLIER	ANDRE	MENIL - OUEST	1			
BELSEUR	OLIVIER	ST MARTIN DU LIMET	1			
BERGER	PATRICK	ST LOUP DU DRAT	2			
BERNIER	PHILIPPE	ST AIGNAN SUR ROE	3			

			Ch.	C.	B.	JCB
BERTHE	JEAN-LOUIS	STE SUZANNE - NORD	2			
BERTHEREAU	ROGER	ST MARS SUR LA FUTAIE	1			
BERTHIER	MICHEL	FONTAINE COUVERTE	1			
BERTRON	GERARD	ARGENTRE - SUD	1			
BERTRON	GERARD	ARGENTRE - NORD	1			
BESCHER	JEAN-MICHEL	MARTIGNE	1			
BESNARD	BERNARD	CHAMPEON	4			
BESNARD	MARCEL	ERNEE	1			
BESNARD	MARCEL	ST DENIS DE GASTINES	1			
BESNARD	MARCEL	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BESNEUX THIERRY	(STE LOUPFOUGERES)	LOUPFOUGERES	3			
BESNIER	CLAUDE	ST DENIS D'ANJOU	1			
BESNIER	EMMANUEL	ENTRAMMES	5			
BEUCHER	ANDRE	ST PIERRE SUR ORTHE	16			
BEUCHER	BERNARD	ST THOMAS DE COURCIERIES	1			
BEUCHER	HERVE	HARDANGES - OUEST	1			
BEUCHER PAUL	(MINES DE LA LUCETTE)	LE GENEST ST ISLE - NORD	2			
BEZIER	JEAN-CLAUDE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
BEZIER	ROLAND	LOUVIGNE	2			
BICHET	ANDRE	CHAMPEON	1			
BICHET	ANDRE	CHANTRIGNE	1			
BIGNON	GASTON	HARDANGES - OUEST	1			
BIGNON	JACQUES	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
BIGNON	YVES	ST CHRISTOPHE DU LUAT	1			
BIGNON GERARD	(STE CHAILLAND)	CHAILLAND	4			
BIZOT	RAYMOND	JUBLAINS - EST	1			
BLAISE	CHRISTIAN	BALLOTS	2			
BLANCHARD	FRED	VIMARCE	2			
BLANCHARD	THIERRY	COMMER	1			
BLANCHARD	THIERRY	BELGEARD	1			
BLANCHARD PASCAL	(STE GORRON)	GORRON	4			
BLANCHE	CHRISTIAN	JUBLAINS - OUEST	2			
BLANCHE	ROLAND	LE HAM	1			
BLANCHET	GERARD	ST PIERRE DES LANDES	1			
BLIN	EMILE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
BLIN	EMILE	CHAILLAND	1			
BLIN	EMILE	ST HILAIRE DU MAINE	1			
BLOT	JOSEPH	LARCHAMP	2			
BLOT	PHILIPPE	CHATEAU GONTIER - OUEST	3			
BLOT	ROLAND	JUVIGNE	1			
BLOTTIERE	ERWAN	LIGNIERES ORGERES	1			
BOBERIL (DU)	EMMANUEL	ST SATURNIN DU LIMET	12			
BODIN	JOSEPH	LA ROUAUDIERE	1			
BODIN	MICHEL	BOUESSAY	2			
BODINIER	LAURENT	GREZ EN BOUERE	4			
BODINIER	LAURENT	ST DENIS D'ANJOU	2			
BODINIER	ROLAND	ST JEAN/ERVE - NORD	1			
BOIRON	ANDRE	ST GEORGES BUTT - EST	20			
BOIRON	ANDRE	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
BOIRON	ANDRE	CHANGE - NORD-OUEST	4			
BOISBOUVIER	MARCEL	ST GEORGES LE FLECHARD	1			
BOISNARD	CHRISTIAN	CHARCHIGNE	2			
BOISSIER	MARIE-FRANCOISE	ENTRAMMES	1			
BOITIERE	YVES	VILLAINES LA JUHEL	1			
BOITIERE	YVES	VILLAINES LA JUHEL	1			
BOITIN	LEANDRE	LARCHAMP	2			
BOITIN	MICHEL	ST PIERRE DES LANDES	1			
BOITIN BERNARD	(STE VAURTOTE)	VAURTOTE	2			
BOMAL	CLAUDE	BAZOUGERS	2			
BONNEAU	MADELEINE	STE GEMMES LE ROBERT	1			
BONNEAU	CLAUDE	MARCILLE LA VILLE	1			
BONNEFOY (DE) - ROSSI	BENEDICTE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	2			
BORDERE	ETIENNE	BLANDOUET	1			
BORDERE	MARIE LUCE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
BOSSE	GILBERT	CHATILLON/COLMONT	1			
BOSSE GILBERT	(STE ST GEORGES BUTT.)	ST GEORGES BUTT - OUEST	4			
BOSSUET	JEAN-BAPTISTE	LA CROPTTE	5			
BOUCHER	DAMIEN	ST SATURNIN DU LIMET	1			
BOUCHER	MARCEL	JAVRON LES CHAPELLES	1			
BOUDESSEUL	JACQUES	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
BOUDIN MICHEL	(STE PONTMAIN)	PONTMAIN	3			
BOUET	ROSELYNE	LA PALLU	1			
BOUETE	GERARD	MENIL - OUEST	1			
BOUIN	DIDIER	CHEMAZE	1			
BOUJU	BENOIT	LIGNIERES ORGERES	2			1
BOUL	LUDOVIC	ST SAMSON	1			
BOUL	LUDOVIC	LIGNIERES ORGERES	2			
BOUL	LUDOVIC	CRENNES SUR FRAUBEE	3			
BOUL	LUDOVIC	GESVRES	1			
BOUL	LUDOVIC	LIGNIERES ORGERES	1			
BOUL	LUDOVIC	GESVRES	1			
BOULAIN	BERNARD	RUILLE FROID FONDS	1			
BOULAIN	RENE	CHANGE - NORD-EST	2			
BOULANGER	GEORGES	VAIGES - NORD	1			
BOULANGER	ROGER	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
BOULANT	CHRISTOPHE	RENNES EN GRENOUILLES	1			
BOULAY	FERNAND	LIVRE LA TOUCHE	1			
BOULEAU	LOIC	POMMERIEUX	4			
BOULET	JEROME	LE HOUSSIEU BRETI.	2			
BOULLIER	GERARD	JUBLAINS - EST	1			
BOURGE	CHRISTIAN	LE RIBAY	1			
BOURGEAIS	ROLAND	CHATEAU GONTIER - OUEST	3			
BOURGOIN	MARCEL	ERNEE	1			
BOURIAUD	MICHEL ANTOINE	SACE	2			
BOURRE	CHRISTIAN	LOUVERNE - NORD	1			
BOUTELOUP	CHRISTIAN	ST GEORGES BUTT - OUEST	1			
BOUVET	MICHEL	BIERNE	5			
BOUVET	NORBERT	MENIL - OUEST	4			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	CB
BOUVET	NORBERT	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
BOUVET	NORBERT	BOUERE	4			
BOUVIER	PHILIPPE	MEZANGERS	1			
BOUVILLE (DE)	JEAN	NUILLE SUR VICOIN	2			
BOZO	JACQUES	AHUILLE	3			
BRAULT	GERARD	HAMBERS	1			
BRAULT	JEROME	CHAMPGENETEU	1			
BREON (DE)	GUY	MARIGNE PEUTON	4			
BRETEAU	FLORENCE	BEAUMONT PIED DE BŒUF	2			
BRETEAU	GERARD	IZE	1			
BREUX	JEROME	MONTFLOURS	1			
BRICARD	PAUL	LASSAY LES CHATEAUX	1			
BRICARD	SEBASTIEN	JAVRON LES CHAPELLES	1			
BRICAUD	JOSEPH	ARGENTON NOTRE DAME	3			
BRIDIER	VINCENT	ST GEORGES BUTT - OUEST	2			
BRISARD	ALAIN	LIGNIERES ORGERES	4	1	1	
BROCHELARD	JEAN-CLAUDE	MENIL - OUEST	4			
BRODIN	GERARD	ST CENERE - SUD	1			
BRUAND	TANGUY	ST FORT	1			
BRUNEAU	CLAUDE	ST SULPICE	1			
BRUNEAU	CLAUDE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
BRUNET	DOMINIQUE	AMPOIGNE	7			
BUCHER	HUBERT	SAULGES	2			
BUCHER	MICHEL	CHEMAZE	1			
BUFFET	HERVE	ST PIERRE DES LANDES	3			
BUNODIERE PASCAL (STE JAVRON LES CHAPELLES		JAVRON LES CHAPELLES	8			
CABANIS	DENIS	SACE	1			
CADOT	CHRISTIAN	ST MICHEL DE LA ROE	1			
CAMUS	LUCIEN	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	3			
CANTIN	JOEL	OISSEAU	1			
CANTIN	JOEL	MONTAUDIN	1			
CARZENAC	PHILIPPE	BOUËSSAY	1			
CARRE	REMI	BRECE	2			
CARRE BRUNO	SCI DU CLOS	MARTIGNE	2			
CERISIER GEORGES (STE MONTAUDIN)		ST ELLIER DU MAINE	8			
CHAIGNE	MARTINE	PARNE SUR ROC	1			
CHAIGNON	ROGER	LONGUEFUYE	1			
CHAIGNON	ROGER	LONGUEFUYE	2			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	ST GERMAIN LE GUILLAUME	3			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	MONTENAY	1			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	LA BIGOTTIERE	7			
CHAISEMARTIN(DE)	HUBERT	CHAILLAND	55			
CHAMAILLARD RENE	(CHEZ LOUVEAU ANDRE)	STE GEMMES LE ROBERT	27			
CHAMARET	GERARD	BREE - NORD	1			
CHAMBRY	GENEVIEVE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
CHANCEREL	GEORGES	ST MARS SUR LA FUTIAIE	1			
CHANGY (DE)	HUBERT	MENIL - OUEST	1			
CHANTEAU	PIERRE-LOUIS	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
CHARLES	DIDIER	COMMER	1			
CHARLES	JEAN-PIERRE	BOUËSSAY	3			
CHARON	CLAUDE	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
CHARPENTIER	PIERRE	ST PIERRE SUR ERVE	1			
CHARPENTIER	ROGER	STE GEMMES LE ROBERT	2			
CHARPENTIER	ROGER	MEZANGERS	3			
CHARPENTIER	ROGER	BAIS	8	1		
CHATAIGNIER	PIERRE	LOIGNE SUR MAYENNE	10			
CHAUDET	ALAIN	ST MICHEL DE FEINS	1			
CHAUDET	BERTRAND	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1			
CHAUDET	JOSEPH	CONGRIER	8			
CHAUMOND	CHRISTEL	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
CHAUVEAU	MICKAEL	BLANDOUET	1			
CHAUVET	MICKAEL	VOUTRE	1			
CHAUVIN	GUY	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1			
CHAUVIN	JEAN-PAUL	MONTENAY	1			
CHAUVIN	MICHEL	GASTINES	1			
CHAVAGNAC (DE)	JACQUES	MEZANGERS	12			
CHAVAGNAC (DE)	OLIVIER	MEZANGERS	3			
CHEFFONTAINES (DE)	GAEL	FROMENTIERES	3			
CHEFFONTAINES (DE)	GAEL	FROMENTIERES	3			
CHEMINEAU	CAMILLE	MEZANGERS	3			
CHENAUT	JOSEPH	LA ROUAUDIÈRE	3			
CHENUT	JEAN-LOUIS	MENIL - OUEST	7			
CHERRUAU	DENIS	ST FORT	1			
CHERRUAU	DENIS	POMMERIEUX	1			
CHERRUAU	DENIS	FROMENTIERES	2			
CHERRUAU	JEAN-PIERRE (SCI)	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
CHERRUAULT	BERNOIT	LA CROPTE	1			
CHESNAY	BERTRAND	HAMBERS	1			
CHESNEAU	CHRISTIAN	CHATILLON/COLMONT	2			
CHESNEAU	SAMUEL	LA CROPTE	1			
CHEVALIER	CHRISTOPHE	AMPOIGNE	1			
CHEVALIER	DANIEL	SOULGE/OUETTE - SUD	3			
CHEVALIER	HERVE	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
CHEVALIER	JEAN-CLAUDE	HOUSSAY	1			
CHEVALIER	JOEL	PEUTON	1			
CHEVALIER	ROBERT	MARTIGNE	1			
CHEVALLIER	CLAUDE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	2			
CHEVALLIER	PATRICK	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
CHEVRIER	ERIC	MONTREUIL POULAY	1			
CHEVRIER	ERIC	CHAMPEON	1			
CHEZOT	JOELLE	MEZANGERS	30	1	2	
CHITRAY (DE)	ARNAUD	HOUSSAY	5			
CHITRAY (DE)	ARNAUD	CHATELAIN	3			
CHOLET	FLAVIEN	NEAU	1			
CHOYER	ALAIN	ST DENIS DE GASTINES	1			
CHOYER	JOEL	ST PIERRE DES NIDS	1			
CHRETIEN	RAYMOND	COUESMES VAUCE	1			
CHRETIEN FERNAND (STE COUESMES VAUCE)		COUESMES VAUCE	3			

			Ch.	C.	B.	CB
CIRON	MARC	HAMBERS	1			
CIRON	MARC	RENAZE	16			
CIRON	MARC	STE GEMMES LE ROBERT	34			
CLAIR	ANNIK	AVERTON	59	4	2	3
CLAVREUL	SERGE	MARCILLE LA VILLE	2			
CLAVREUL JOEL (STE ST CALAIS DU DESERT)		ST CALAIS DU DESERT	4			
CLEMENT	ANDRE	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
COART	PIETER	ANDOUILLE	1			
COFFINET	YVES	ST MICHEL DE LA ROE	4			
COFFINET	YVES	PORT BRILLET	2			
COLLERAIS	SERGE	JUVIGNE	1			
COLLET	JEAN	MERAL	2			
COLLET	ROLAND	STE GEMMES LE ROBERT	3			
COME	MICHEL	ST CENERE - NORD	2			
COMERAS (DE)	MARIE	L'HUISSERIE	4			
COMOLET	GILBERT	MONTENAY	2			
CORBIN	DIDIER	DEUX EVAILLES	1			
CORBIN	DIDIER	HAMBERS	2			
CORBIN	DIDIER	LA BAZOGUE MONTPINCON	1			
CORBIN	ROLAND	VAIGES - NORD	2			
CORMIER	PIERRE	SOULGE/OUETTE - SUD	3			
CORNU	PHILIPPE	STE MARIE DU BOIS	1			
CORNU	THIERRY	ARGENTON NOTRE DAME	1			
CORSON	CHRISTIAN	AMBRIERES LES VALLEES	2			
COSNIER	LUCIEN	ST JEAN/ERVE - SUD	3			
COTTEREAU	FREDERIC	EPINEUX LE SEGUIN	1			
COTTEREAU	GILLES	MONTAUDIN	5			
COTTEREAU	GILLES	MEZANGERS	1			
COTTIER	BRUNO	MEE	1			
COUANON	XAVIER	BAIS	3			
COULANGE	PIERRE	MONTIGNE LE BRILLANT	1			
COULEARD DESFORGES	CHANTAL	SOULGE/OUETTE - NORD-EST	2			
COULEARD DESFORGES	CHANTAL	BLANDOUET	2			
COULON	GILBERT	ANDOUILLE	1			
COUPE	RAYMOND	LARCHAMP	2			
COURCELLE	ROGER	CHALONS DU MAINE	2			
COURCIER	GERARD	MONTTOURTIER - NORD	4			
COURCIER	GERARD	JUBLAINS - EST	2			
COURTAIS	PIERRE	LASSAY LES CHATEAUX	2			
COURTEILLE	EMMANUEL	COUESMES VAUCE	1			
COURTOIS DUVERGER	DIDIER	LONGUEFUYE	9			
COUSIN	ALAIN	ARON	1			
COUSIN	ALAIN	OISSEAU	1			
COUSIN	JOEL	LIVET	1			
COUSIN	LOUIS (IZE)	IZE	2			
COUSIN	LOUIS (ST FORT)	HOUSSAY	1			
COUTARD	YVES	VAUTORTE	1			
CRIBIER	HUBERT	AHUILLE	1			
CRIBIER	ROGER	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
CROISE MAURICE (GPT CHASSEURS ST JULIEN)		PRE EN PAIL - SUD	2			
CROISSANT	DOMINIQUE	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
CROISSANT	PHILIPPE	MONTREUIL POULAY	1			
CROSNIER	JEAN-YVES	LE GENEST ST ISLE - NORD	2			
CUDOT	BERNARD	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
CUETOR	PIERRE	ST FRAMBAULT DE P. - EST	2			
DACCORD	FABRICE	MENIL - OUEST	1			
DACCORD	FABRICE	MENIL - OUEST	1			
DAGNEAU DE RICHCOUR	EMMANUEL	FROMENTIERES	1			
DAGONEAU JEAN-MICHEL (D'ANDIGNE ANNE)		CUILLE	2			
DAGUET	GERARD	LANDIVY	1			
DALIBARD	GILBERT	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1			
DALIBON	PATRICK	CONTEST	1			
DALIGAULT	DANIEL	LA HAIE TRAVERSAIN	1			
DARONDEAU	PIERRE	ST LOUP DU DORAT	1			
DAUDIN	JEAN-CLAUDE	COSMES	1			
DAUGEARD	VINCENT	ST JEAN/ERVE - NORD	1			
DAUGEARD	VINCENT	STE GEMMES LE ROBERT	1			
DAUGUET	PEPINIERES	LARCHAMP	3			
DAUGUET ARNAUD	PEPINIERES	LARCHAMP	2			
DAUPHIN	JEAN-PAUL	OISSEAU	1			
DAUPHIN	JEAN-PAUL	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	1			
DAUVERCHAIN	YVES	AVERTON	1			
DAVID	FRANCIS	ST BERTHEVIN - SUD	1			
DAVID	MARCEL	BOUERE	1			
DAVID	YANNICK	ARQUENAY	1			
DAVOUST	FRANCOIS	JAVRON LES CHAPELLES	3			
DAVOUST YVES (STE CRENNES SUR FRAUBEE)		CRENNES SUR FRAUBEE	2			
DEFFAY	GILBERT	LE BIGNON DU MAINE	1			
DEFFAY	PIERRE	HAMBERS	2			
DELANOE	GILBERT	ST LAURENT DES MORTIERS	2			
DELANOE	GILBERT	ARGENTON NOTRE DAME	1			
DELAPORTE	DANIELLE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	1			
DELATOUCHE	FRANCOIS	ST PIERRE SUR ERVE	3			
DELATOUCHE	FRANCOIS	ST PIERRE SUR ERVE	3			
DELAUNAY	GERARD	ST LOUP DU DORAT	1			
DELAUNAY	MICHEL	ST GEORGES SUR ERVE	2			
DELEPINE	ROBERT	RUILLE FROID FONDS	1			
DELHOMMEAU	MARCEL	ST MICHEL DE FEINS	1			
DELHOMMEAU	PATRICK	CHELAINES ST GAULT	1			
DELHOMMEAU	PATRICK	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
DELILLE	JEAN-MICHEL	CHAMMES - NORD	1			
DEMASEL	LOIC	ST MARS SUR LA FUTIAIE	1			
DEMAIS	GUY	LIVRE LA TOUCHE	1			
DEMAIS	GUY	LIVRE LA TOUCHE	1			
DEMY	GILBERT	ERNEE	1			
DEMY	GILBERT	CONTEST	1			
DENIAU	PATRICE	CARELLES	1			
DENIAU	PATRICE	COLOMBIERS DU PLESSIS	1			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, CB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
DENIS	JEAN-PAUL	COSSE EN CHAMPAGNE	1			
DENIS PATRICK (STE STE MARIE DES BOIS)		STE MARIE DU BOIS	1			
DERBRE	ROLAND	ST GERMAIN LE GUILLAUME	1			
DERENNE	GUY	ST DENIS DE GASTINES	2			
DERENNE	JEAN	ANDOUILLE	1			
DEROUET	JACQUES	ST LEGER	5			
DESCHAMPS ROLAND (STE LARCHAMP)		LARCHAMP	6			
DESJOBERT	MICHEL	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
DESLAIS	FREDERIC	MONTSURS - SUD	1			
DESLANDES	CLAUDE	LE HAM	4			
DESMARETS J.P./	LE GROUX R.	CHEMAZE	1			
DESMARETS JEAN-PIERRE/	DE MIRANDOL	DAON	1			
DESMAZIERES	JEAN-GODEFROY	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
DESMONTILS	BERNARD	LE BOURGNEUF LA FORET	3			
DESMONTILS	GUY	ATHEE	1			
DESMONTILS	GUY	ATHEE	1			
DESMONTILS	RENEE	MONTJEAN	1			
DESNOS	MICHEL	ARGENTRE - NORD	2			
DESNOS EUGENE (STE ST DENIS DE GASTINES)		ST DENIS DE GASTINES	8			
DEVAUX	MICHELE	MARIGNE PEUTON	3			
DIET	ROGER	PRE EN PAIL - SUD	1			
DIVET	HENRI	OISSEAU	1			
DOBAIRE	BRUNO	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
DOBAIRE	DAMIEN	QUELAINES ST GAULT	2			
DOBAIRE	DAVID	ENTRAMMES	1			
DOBAIRE	DAVID	COSMES	4			
DOBAIRE	DAVID	ASTILLE	4			
DOBAIRE	DAVID	ENTRAMMES	1			
DOBAIRE	JEAN PAUL	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
DODEMAN	PATRICK	AVERTON	1			
DOISNEAU	ANICETTE	MENIL - OUEST	1			
DONNATIN	JEAN	PARIGNE SUR BRAYE	2			
DONNATIN	JEAN	OISSEAU	1			
DOUETTE	HUBERT	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
DOUILLET	MAURICE	HAMBERS	2			
DOUILLET	ROGER	COURCITE	2			
DRION DE KERAUTEN	ARMELLE	AZE	1			
DROUET	JEAN-LUC	TORCE VIVIERES EN CHARNIE	1			
DUBOIS	PHILIPPE	MESLAY DU MAINE	1			
DUBOIS	SYLVIE	SACE	2			
DUBOUST YVETTE (ASS. CHAMPREMONT)		CHAMPREMONT	1			
DUBOYS FRESNEY	NICOLE	ORIGNE	1			
DUBRE RENE (STE FOUGEROLLES DU P.)		FOUGEROLLES DU PLESSIS	8			
DUCATILLON	ALAIN	MONTOURTIER - NORD	2			
DUCEMIN	ODETTE	ARGENTRE - NORD	2			
DUCEMIN	ODETTE	ASTILLE	1			
DUCEMIN	PHILIPPE	PARNE SUR ROC	1			
DUCEMIN-LEFEBURE	MARIE-AXELLE	LA BAZOUGE DE CHERE	1			
DUFOUR	BERNARD	JUBLAINS - EST	1			
DUFUST	CHRISTIAN	LE HAM	1			
DUGUE	ALAIN	LOUPFOUGERES	1			
DUGUE	ALAIN	STE GEMMES LE ROBERT	1			
DUHAMEL	OLIVIER	LA CHAPELLE RAINSOIN	2			
DUJARRIER	LOUIS	LE RIBAY	1	1		
DUPLAINE	GEORGES	VILLEPAIL	1			
DUPONT	GERARD	LE GENEST ST ISLE - NORD	1			
DURAND	PATRICK	LASSAY LES CHATEAUX	1			
DURAND	REMY	ST CALAIS DU DESERT	2			
DUROY	DOMINIQUE	AHUILLE	2			
DUTERTRE	BENOIT	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
DUTERTRE	JEROME	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
DUVAL	ANDRE	IZE	5	1		
DUVAL	ANDRE	IZE	2			
DUVAL	JEAN	LA BAZOUGE DES ALLEUX	3			
DUVAL	JEAN-YVES	LA DOREE	2			
DUVAL	MICHEL	ST FRAMBAULT DE P. - EST	2			
DUVERGER	MADELEINE	ENTRAMMES	3			
EDON	JEAN-CLAUDE	ST GEORGES SUR ERVE	9	1	1	1
ERCEVILLE (D)	MICHEL	MAISONCELLES	6			
ERCEVILLE (D')	JEAN	CHANGE - NORD-OUEST	1			
ERMINE	BENOIT	DAON	1			
ESNAULT	ANDRE	ST LEGER	4			
ESNAULT	NOEL	ST CHARLES LA FORET	1			
ESNAULT	NOEL	ST CHARLES LA FORET	1			
FAVERAIS	JACQUES	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
FAVERAIS	JACQUES	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
FAVORY	ERIC	ST JEAN/MAYENNE - EST	14			
FAVREAU	FRANCK	ST SAMSON	3	1		
FERRAND	THIERRY	ST DENIS D'ANJOU	2			
FERRAND	THIERRY	BIERNE	3			
FERRAND CLAUDE (STE LANDIVY)		LANDIVY	9			
FERRE ALBERT (STE ST AIGNAN COUPTRAIN)		ST AIGNAN DE COUPTRAIN	3			
FERRIERE (DE)	PATRICK	BAIS	2			
FERRIERE (DE)	PATRICK	MONTIGNE LE BRILLANT	4			
FEURPRIER	ALAIN	NEAU - SUD	1			
FEVRIER	ALBERT	PORT BRILLET	3			
FEVRIER	JEAN	BAIS	3			
FEVRIER	RAYMOND	PORT BRILLET	1			
FEYDEAU (DE)	AIMERY	GRAZAY	3			
FICHET-DAVID	MARTINE	CHANGE - NORD-OUEST	2			
FILOCHE	ERIC	MAISONCELLES	1			
FIORITI	JACQUES	ATHEE	1			
FLEURY	BERNARD	LOUVERNE - NORD	2			
FOIRY	GERARD	ST PIERRE DES LANDES	1			
FOLLIOT	JEAN-PAUL	LOUVIGNE	1			
FOLLIOT	JEAN-PAUL	BALLEE	1			
FORET	YVES	BREE - NORD	3			
FORGET	JEAN-PIERRE	LASSAY LES CHATEAUX	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
FORGET	MAURICE	LASSAY LES CHATEAUX	1			
FORVILLE	ALBERT	ST PIERRE DES LANDES	1			
FORVILLE	MICHEL	ST GEORGES BUTT - EST	1			
FOUASSIER	EUGENE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
FOUBERT	JEAN-LOUIS	JUBLAINS - OUEST	1			
FOUCAULT	ALAIN	BEAUMONT PIED DE BŒUF	6			
FOUCAULT	MICHEL	ARGENTRE - NORD	1			
FOUCAULT	PHILIPPE	ATHEE	4			
FOUCAULT	ROLAND	PREAUX	3			
FOUCHER	ALEXIS	EVRON - SUD	2			
FOUCHER	GEORGES	SACE	2			
FOUCOUIN	REMI	MONTENAY	1			
FOUCOUIN	REMI	ST HILAIRE DU MAINE	3			
FOUCOUIN	REMI	ST HILAIRE DU MAINE	1			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	1			
FOUCRET	ARMAND	PRE EN PAIL - NORD	1			
FOUCRET	ARMAND	ST PIERRE DES NIDS	1			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	3	1		
FOUCRET	ARMAND	GESVRES	2			
FOUCRET	ARMAND	LIGNIERES ORGERES	2			
FOUCRET	PHILIPPE	MONTENAY	1			
FOUCRET	PHILIPPE	ERNEE	1			
FOUGERAY	JEAN-LUC	ST DENIS DE GASTINES	1			
FOUILLEUL	PAULETTE	ST MARS SUR COLMONT	1			
FOUISNET	RENE	OISSEAU	1			
FOUISNET	RENE	OISSEAU	1			
FOULON	ALAIN	HARDANGES - OUEST	1			
FOULON	REMI	LASSAY LES CHATEAUX	1			
FOUQUET	ROGER	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
FOURCHER	DANY	SAULGES	2			
FOURIER	DIDIER	HOUSSAY	1			
FOURMOND	GUY	FROMENTIERES	1			
FOURMOND	ROGER	DESERTINES	1			
FOURMOND	ROGER	COLOMBIERS DU PLESSIS	2			
FOURMOND	ROGER	GORRON	1			
FOURMOND	ROGER	HERCE	1			
FOURMOND GAYLORD (STE ST AUBIN FOSSE LOU.)		ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	7			
FOURNERET	VINCENT	RUILLE FROID FONDS	1			
FOURNIER	GILBERT	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
FRACAPANE	JEAN-MARIE	STE GEMMES LE ROBERT	5			
FRANGEUL MARIE-THERESE	EPOUSE LEMOINE	HAMBERS	1			
FRAUDIN	GUY	MARCILLE LA VILLE	1			
FRAUDIN	JEAN-CLAUDE	MEZANGERS	1			
FREARD	JEAN YVES	ARGENTRE - NORD	1			
FRETARD	NICOLLE	EVRON - SUD	1			
FREULON	PATRICK	ST FORT	1			
FRITEAU	MICHEL	LAVAL EST	1			
FRITEAU	MICHEL	BEAUMONT PIED DE BŒUF	6			
FROGERAIS	THIERRY	BOUCHAMPS LES CRAON	2			
FROISSARD	PIERRE	LA CROPETE	1			
FROISSARD	PIERRE	GREZ EN BOUERE	1			
G F COUDRIERES	CORVEE MICHEL	MEZANGERS	3	1		
G F DE L'ARBRE VERT/	M. GERARD FRANCOIS	ST CHARLES LA FORET	2			
G F DE PINCE LOUVETTE	COULEARD DESFORGES	MEZANGERS	22	2	2	
G F DE VALLES	REAUTE ROLAND	CHEMAZE	35			
G F DES GRANDES LOGES	LES GENEST ST ISLE - NORD	GESVRES	2			
G F DES VAUX	DUPLAN ANDRE	MARCILLE LA VILLE	10			
G F DU LIVET	GATEL NOELLE	LIVET	12			
G F FRILOUZE/ HARICOT A.		BLANDOUET	21			
G F ST NICOLAS	GARIN JEAN-FRANCOIS	TORCE VIVIERES EN CHARNIE	45	1		
GAINIE JEAN-NOEL (STE CARRIERE VOUTRE)		VOUTRE	3	1		
GAINON	ALAIN	CHATILLON/COLMONT	1			
GALLAIS	GEORGES	ST CYR EN PAIL	1			
GALLIENNE LOUIS (STE ST MARS/LA FUTAIE)		ST MARS SUR LA FUTAIE	8			
GANDON	RENE	BOURGON	1			
GARNIER	CHRISTIAN	ST AUBIN FOSSE LOUVAIN	2			
GARNIER	CHRISTIAN	HERCE	1			
GARNIER	FRANCOIS	AMBRIERES LES VALLEES	2			
GARNIER	GEORGES	BREE - SUD	1			
GARNIER	GERARD	CHATRES LA FORET	1			
GARNIER	GERARD	LA HAIE TRAVERSAIN	1			
GARNIER	GILBERT	ST CENERE - NORD	2			
GARNIER	HUBERT	ALEXAIN	1			
GARNIER	MICHEL	AMBRIERES LES VALLEES	1			
GARNIER	MICHEL	ST FRAMBAULT DE P. - EST	1			
GARNIER	PASCAL	LOIRON - SUD	2			
GARNIER	PHILLIPE	LE BIGNON DU MAINE	6			
GARNIER	REMY	CHAMPREMONT	1			
GARNIER	REMY	ST PIERRE DES NIDS	1			
GARNIER	THIERRY	MARCILLE LA VILLE	1			
GARNIER	YVES	BREE - SUD	1			
GAROT	DANIEL	LA BAZOUGE DE CHERE	3			
GARRY	CHARLES	LA BRULATTE - NORD	2			
GASNIER	BRUNO	ENTRAMMES	4			
GASSEAU	GERARD	ST THOMAS DE COURCERIERES	1			
GASTINEAU	HENRI	RENAZE	1			
GASTINEAU	ROBERT	MENIL - OUEST	1			
GAUCHER	JULES	AVERTON	2			
GAULT	DOMINIQUE	LA SELLE CRAONNAISE	2			
GAULT	DOMINIQUE	ST MARTIN DU LIMET	4			
GAUMER	FREDERIC	GESNES - NORD	1			
GAUMER	FREDERIC	GESNES - NORD	1			
GAUMER	FREDERIC	MONTSURS - SUD	1			
GAUTIER	JACQUES	LOIGNE SUR MAYENNE	4			
GAUTIER	PATRICE	BAZOUERS	1			
GAUTIER	YVES	ST GEORGES SUR ERVE	1			
GAUTIER	YVES	ST GEORGES SUR ERVE	1			
GELINEAU	GABRIEL	LA BAZOUGE DE CHERE	2			

CH. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB				Ch.	C.	B.	JCB
GEMIN	HENRI	BIERNE	2				HAIRIE	JEAN-MICHEL	THUBŒUF	1			
GENDRON	CLAUDE	CHEMERE LE ROI	1				HAIRIE	JEAN-MICHEL	RENNES EN GRENOUILLES	1			
GENDRY	AUGUSTE	BALLOTS	1				HAMARD	HUBERT	BOUCHAMPS LES CRAON	3			
GENDRY	SERGE	CHATEAU GONTIER - OUEST	3				HAMELIN	JEAN-LUC	CHAMMES - NORD	2			
GENDRY	THERESE	ST MARTIN DU LIMET	1				HARD	PIERRE	NEAU - NORD	4			
GENDRY CHRISTOPHE (AMICALE GRAND BOIS HALE)		CHATELAIN	4				HARDY	GAETAN	AMBRIERES LES VALLEES	1			
GEORGET	JEAN-MARIE	LOIGNE SUR MAYENNE	1				HARDY	JEAN	ST DENIS D'ANJOU	5			
GERARD	FRANCOIS	ST MICHEL DE LA ROE	9				HARDY	JEAN-LUC	CHAMMES - SUD	1			
GERARD	FRANCOIS	COSSE LE VIVINIEN	3				HARDY	MARC	GREZ EN BOUERE	1			
GERARD	JEAN	LAUNAY VILLIERS	2				HARDY	PHILIPPE	ST DENIS D'ANJOU	2			
GERARD	LOUIS	MERAL	2				HARICOT	ALAIN	ST PIERRE SUR ORTHE	1			
GERARD	PASCAL	MERAL	8				HARROUARD	DIDIER	ST BERTHEVIN - SUD	1			
GERARD	PIERRE	ST BERTHEVIN - SUD	2				HAUTOBOIS	CLAUDE	COURBEVEILLE	1			
GERARD	YVES	RUILLE LE GRAVELAIS	1				HAVARD	BERTRAND	PONTMAIN	1			
GERARD ANDRE (STE BOULAY LES IFS)		BOULAY LES IFS	2				HEAUME	JEAN	PREAUX	2			
GERAULT	PAUL	MEZANGERS	1				HEERE (DE)	JACQUES	NUILLE SUR VICOIN	4			
GERMERIE	PATRICE	LA BIGOTTIERE	1				HERAULT	ANDRE	HOUSSAY	1			
GESBERT	DIDIER	MESLAY DU MAINE	3				HERCE (DE)	REGIS	ST CHRISTOPHE DU LUAT	15			
GESBERT	MICHEL	MEZANGERS	1				HERIVEAU	CLAUDE	QUELAINES ST GAULT	3			
GESLAIN PIERRE (STE PRE EN PAIL)		PRE EN PAIL - SUD	4				HERIVEAU	ERIC	BOUERE	1			
GESLIN	CYRIL	BIERNE	2				HERIVEAU	ERIC	COUDRAY	2			
GESLIN	LUDOVIC	ST HILAIRE DU MAINE	1				HERIVEAU	ERIC	BIERNE	1			
GFR «GRANDE FOURMONDERIE»	OLIVIER LEGRIS	BOUERE	18				HERIVEAU	ERIC	DAON	3			
GIGON	HUBERT	LA DOREE	1				HERIVEAU	PIERRICK	ST DENIS DU MAINE	1			
GILET	JEAN-PAUL	VAUTORTE	1				HERNIER	REMY	ST LEGER	1			
GILLOIS	JEAN-LOUIS	RENAZE	1				HERNIER	ROBERT	ST LEGER	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHATELAIN	1				HERVE	GILLES	LE HOUSSEAU BRETIGNOLLES	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	ST QUENTIN LES ANGES	4				HERVE	JACQUES	VILLIERS CHARLEMAGNE	3			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHERANCE	3				HESLOIN	JEAN-LUC	COURCITE	2			
GILLOIS	JEAN-MARC	FROMNTIERES	3				HESLOIN	MARCEL	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
GILLOIS	JEAN-MARC	CHERANCE	1				HESLOIN JEAN-LUC (STE ST MARS DU DESERT)		ST MARS DU DESERT	4			
GILMAS	JEAN-DANIEL	ST GERMAIN LE GUILLAUME	1				HEULOT	FREDDY	ST HILAIRE DU MAINE	3			
GILOT	GERARD	LA BAZOUGE DE CHEMERE	1				HEURTEBIZE	DOMINIQUE	LIVET	1			
GILOT	GERARD	ST JEAN/ERVE - NORD	1				HEURTEBIZE	GUSTAVE	LOUVERNE - NORD	1			
GIRARD	ANDRE	DEUX EVAILLES	1				HEURTEBIZE	GUSTAVE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
GIRARD	ANDRE	CHEMERE LE ROI	1				HEURTEBIZE	YANNICK	JUBLAINS - OUEST	1			
GIRARD	FERNANDE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2				HEURTEBIZE	YANNICK	MONTOURTIER - NORD	1			
GIRAUD	JEAN-CLAUDE	COLOMBIERS DU PLESSIS	1				HEVIN	GILBERT	VILLIERS CHARLEMAGNE	4			
GIRAULT	MAURICE	CHATILLON/COLMONT	2				HIRON	MICHEL	TRANS	1			
GODEFROY	MICHEL	LIGNIERES ORGERES	1				HOCDE	GERARD	ASTILLE	1			
GOISBAULT	GERARD	L'HUISSERIE	3				HOCDE	JEAN-LUC	BALLEE	1			
GOISBEAULT	EMMANUEL	ST BERTHEVIN - NORD	1				HONORE	MARIE-THERESE	PRE EN PAIL - SUD	2			
GOMBAULT	MICHEL	ARGENTRE - NORD	1				HOUREAU	MARC	NIAFLES	1			
GOMBAULT	MICHEL	MONTOURTIER - NORD	72				HOUDAYER	ALBERT	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
GORETTE	ALAIN	STE SUZANNE - SUD	1				HOUDAYER	JEAN-CLAUDE	MAISONCELLES	1			
GOUABAULT	CHRISTIAN	MONTJEAN	1				HOUDAYER	MARC	MONTIGNE LE BRILLANT	2			
GOUABAULT CHRISTIAN	STE LA VIREILLE	ST LEGER	2				HOUDAYER	PHILIPPE	LA BACONNIERE	1			
GOUABAULT CHRISTIAN	STE LA VIREILLE	ST LEGER	8				HOUDAYER	ROGER	ARGENTRE - NORD	2			
GOUGEON	ROLAND	ST HILAIRE DU MAINE	1				HOUDIARD	HUGUES	ENTRAMMES	2			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1				HOUDIARD	ROLAND	ENTRAMMES	3			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1				HOUDIN	JEAN-MARC	ST JEAN/MAYENNE - EST	2			
GOUGET	RAOUL	BOUERE	1				HOUDIN	JEAN-MARC	CONTEST	1			
GOUIER	STEPHANE	BALLOTS	1				HOUDU	GERARD	RUILLE FROID FONDS	1			
GOURDET	JEAN-LOUIS	CHATILLON/COLMONT	9				HOUDU	PHILIPPE	LOIGNE SUR MAYENNE	3			
GOUY	JULIEN	CHEMAZE	1				HOUDU	ROGER	SAULGES	6			
GOUYET	BERNARD	ST CALAIS DU DESERT	1				HOUSSEAU	DOMINIQUE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	1			
GOYET	AUGUSTE	DAON	1				HOUTIN	JEAN-CLAUDE	POMMERIEUX	1			
GRASSET	FREDERIC	MONTENAY	2				HUARD	CLAUDE	CHALONS DU MAINE	1			
GRIPON	DANIEL	NUILLE SUR VICOIN	1				HUAULME	CLAUDE	LA BAZOUGE DE CHEMERE	1			
GRISON	THIERRY	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	2				HUAULT	CAMILLE	CHEMERE LE ROI	1			
GRISON	THIERRY	ST GEORGES BUTT. - EST	1				HUAUME	LOUIS	SAULGES	1			
GRIVEAU	CHRISTIAN	LOIRON - NORD	1				HUAUME	MARCEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
GROUSSARD	ALPHONSE	COMMER	1				HUAUME	MICHEL	CHATELAIN	1			
GROUSSARD	ALPHONSE	CHAMPEON	1				HUET	MICHEL	NUILLE SUR VICOIN	1			
GROUSSARD	ALPHONSE	ST JEAN/ERVE - NORD	1				HUET	RENE	ST GERMAIN DE COULAMER	1			
GROUSSARD	CLAUDE	ARGENTRE - NORD	1				HUET	RENE	MARCILLE LA VILLE	1			
GROUSSARD	CLAUDE	ST JEAN/ERVE - SUD	3				HUET DE GUERVILLE	CLAIRE	ST GERMAIN D'ANXURE	1			
GUEBRIANT (DE)	BERTRAND	AMPOIGNE	2				HUGAIN	JEAN-PIERRE	SOULGE/OUETTE - SUD	2			
GUEBRIANT (DE)	LOIK	BOUCHAMPS LES CRAON	2				HUGEDE	MAURICE	MONTIGNE LE BRILLANT	1			
GUEBRIANT (DE)	LOIK	LAIGNE	3				HUMBERT	PATRICK	CHAMPGENETUX	1			
GUEDO	LUCIEN	LIGNIERES ORGERES	1				HUNAUT	JACQUELINE	LA ROUAUDIERE	1			
GUEDON	CYRILLE	ASTILLE	1				HUNAUT	PIERRE	LA BRULATTE - NORD	5			
GUEDON	HUBERT	ST FORT	2				HUNAUT	PIERRE	ST SATURNIN DU LIMET	1			
GUEDON	STEPHANE	ST LAURENT DES MORTIERS	1				HUREAU BERNARD (STE LASSAY LES CHATEAUX)		LASSAY LES CHATEAUX	5			
GUEDON	STEPHANE	BIERNE	1				HYAIS	JEAN-PIERRE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
GUENIOT	YVES-HUBERT	JUVIGNE	2				ILLAND	DAVID	CONTEST	1			
GUERDAVID (DE)	GUY	LASSAY LES CHATEAUX	2				ILLAND	ROGER	CONTEST	1			
GUEROT	EDMOND	ANDOUILLE	1				ILLAND	SEBASTIEN	PLACE	1			
GUEROT	EDMOND	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1				ITASSE	JEAN-CLAUDE	ST GERMAIN DE COULAMER	2			
GUEROT	GILBERT	ST BERTHEVIN - SUD	1				JACOB	YVES	TORCE VIVIER EN CHARNIE	2			
GUESNE	GERARD	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	1				JALLOT	STANILAS	MENIL - OUEST	6			
GUICHARD	MICKEL	ST AIGNAN SUR ROE	1				JALLU	REMY	STE GEMMES LE ROBERT	2			
GUILLAUME	GERARD	ST ELLIER DU MAINE	3				JANVIER	SERGE	NUILLE SUR VICOIN	1			
GUILLAUME	JEAN	JUVIGNE	1				JARDIN	BERNARD	ARGENTON NOTRE DAME	1			
GUILLET	SERGE	MENIL - OUEST	2				JEAN	PAUL	OISSEAU	1			
GUILIER	BENOIT	MENIL - OUEST	2				JEANNEAU	ALAIN	PRE EN PAIL - NORD	1			
GUILIER	LOIC	MENIL - OUEST	3				JEGU	JEAN-PIERRE	ST BERTHEVIN - SUD	2			
GUILLOIS	ANDRE	LIVET	1				JEHAN	JEAN-PIERRE	ST PIERRE DES LANDES	1			
GUILLOIS	PATRICK	VAIGES - SUD	1				JEMON	DIDIER	COSSÉ EN CHAMPAGNE	3			
GUILMEAU	MARC	LOUVERNE - NORD	2				JEMON	DIDIER	BANNES	1			
GUINEBAULT	JEAN-PIERRE	JUVIGNE	1				JEUDY	PAULETTE	QUELAINES ST GAULT	1			
GUITTER	DAMIEN	BEAUMONT PIED DE BŒUF	2				JEUDY	PAULETTE	ASTILLE	2			
GUITTER	ROLAND	BOUESSAY	1				JOLY	MICHEL	COSSÉ EN CHAMPAGNE	1			
GUITTON	JEAN-YVES	BOUERE	7				JOLY	MICHEL	COSSÉ EN CHAMPAGNE	1			
GUITTON	JEAN-YVES	ST LOUP DU DORAT	2				JOUIS	PATRICK	LE HORPS	2			
GUIVIER	LAURENT	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1				JOURDAIN	JEAN-LOUIS	ST PIERRE DES LANDES	1			
GUYARD	GUY	ST CYR LE GRAVELAIS	2				JOURDIN	GUY	PORT BRILLET	2			
HAIRIE	JEAN-MICHEL	LIGNIERES ORGERES	1				JOUSSE	PHILIPPE	COURBEVEILLE	2			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	1	CB
JOUSSE	PHILIPPE	LOIRON - SUD	2				
JOUY	JOEL	COSSE EN CHAMPAGNE	2				
JOUY	JOEL	MEZANGERS	1				
JUDAIS	JEAN-YVES	BALLOTS	1				
JULIEN	MICHEL	RAVIGNY	1			1	
KEMLIN	HERVE	TORCE VIVIER EN CHARNIE	32	1			
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	ST BRICE	1				
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	BOUERE	2				
LA BRIERE (MARTIN DE)	LOUIS	ST BRICE	1				
LA CHAPELLE (DE)	MARC	MONTJEAN	6				
LA FONCHAIS (DE)	JEAN-MARC	ST CHRISTOPHE DU LUAT	11				
LA FONCHAIS (DE)	JEAN-MARC	NEAU - NORD	1				
LA FONCHAIS (DE)	NELLY	NEAU - NORD	4				
LA MOTTE (DE)	YVES	MARIGNE PEUTON	5				
LA RIVIERE (DE)	BERTRAND	RUILLE LE GRAVELAIS	5				
LA ROCHEFOUCAULD (DE)	XAVIER	SAULGES	7				
LA SAYETTE (DE)	ANNICK	AZE	4				
LA SAYETTE (DE)	ANNICK	GENNES SUR GLAIZE	1				
LABBE	ROGER	DENAZE	2				
LABBE	ROGER	RUILLE LE GRAVELAIS	2				
LABBEY (DE)	PATRICK	LA CHAPELLE RAINSOIN	3				
LABOUCHERE (DE)	NEE RUTH MARY	DAON	2				
LACROIX	MICHEL	JAVRON LES CHAPELLES	1				
LAGOUTTE	MICHEL	ST MARS SUR COLMONT	2				
LAGOUTTE	MICHEL	CHATILLON/COLMONT	1				
LAGRANGE (DE)	ARNAUD	ST LOUP DU GAST	2				
LAINE	RENE	AZE	1				
LAIR DE LA MOTTE	RENE	STE GEMMES LE ROBERT	2				
LAMBERT	YANNICK	IZE	1				
LAMOTTE (DE)	OLIVIER	CHATEAU GONTIER - OUEST	1				
LAMY	FABRICE	QUELAINES ST GAULT	1				
LANCELIN	LUC	QUELAINES ST GAULT	1				
LANDAIS	BERNARD	VILLIERS CHARLEMAGNE	1				
LANDAIS	BRUNO	ST FRAMBULT DE P. - EST	1				
LANDELLE	LOUIS	BOUERE	1				
LANDEMAINE	ANDRE	CHAMPEON	1				
LANDEMAINE	ANDRE	MONTREUIL POULAY	2				
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2				
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	4				
LANDEMAINE	ANDRE	LASSAY LES CHATEAUX	2				
LANDEMAINE	JEAN-NOEL	LASSAY LES CHATEAUX	1				
LANDEMAINE CHRISTIAN (STE NIORT LA FONTAINE)		LASSAY LES CHATEAUX	5				
LANDEVOISIN (DE)	CHRISTIANE	VILLIERS CHARLEMAGNE	4				
LANDEVOISIN (DE)	GUY	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2				
LANDEVOISIN (DE) ERIC (STE YVOLANDE)		PARNE SUR ROC	3				
LANLAIS	BERNARD	ST JEAN/ERVE - NORD	1				
LARDEUX	ALAIN	LA ROUAUDIERE	1				
LAROCHE	JANE	ST GEORGES BUTT. - EST	1				
LAROCHE MICHEL (STE ST CYR EN PAIL)		ST CYR EN PAIL	3				
LAUMAILLE	MICHEL	LE PAS	1				
LAUMONIER	RAYMOND	JUBLAINS - OUEST	2				
LAUNAY	JEAN	NUILLE SUR VICOIN	3				
LAURENT DENIS (STE HAMBERS)		HAMBERS	6				
LAVALEUR RAYMOND (STE HARDANGES)		HARDANGES - OUEST	2				
LAVOUE	DOMINIQUE	COSSE EN CHAMPAGNE	1				
LE BOSSE	GERVAIS	LIVET	2				
LE BOSSE	GERVAIS	MEZANGERS	6	1			
LE COQ	DIDIER	PRE EN PAIL - SUD	3				
LE COQ	PATRICE	ST LEGER	2				
LE GALL DU TERTRE	LOUIS	DAON	2				
LE GENDRE	DOMINIQUE	AHUILLE	2				
LE GROS	PIERRE	CHANTRIGNE	2				
LE MARIE	AUDE	FORCE	7				
LE METAYER	FRANCK	LA BACONNIERE	1				
LE NAIL	BERTRAND	ST JEAN/ERVE - SUD	6				
LE NAIL	BERTRAND	EPINEUX LE SEGUIN	1				
LE NAIL	BERTRAND	ST PIERRE SUR ERVE	2				
LE NAIL	BERTRAND	COSSE EN CHAMPAGNE	5				
LE NAIL	BERTRAND	SAULGES	4				
LE PECULIER	JOEL	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1				
LE PECULIER	JOEL	ARGENTRE - NORD	1				
LE PIVERT	FRANCIS	JUBLAINS - EST	2				
LE POMELLECC	JACQUES	LOIGNE SUR MAYENNE	1				
LE TOURNEURS DU VAL	PAULE	SAULGES	1				
LE TOURNEURS DU VAL	PAULE	ARGENTRE - NORD	3				
LEBLANC	DOMINIQUE	ERNEE	1				
LEBLANC	FRANCK	RUILLE FROID FONDS	2				
LEBLANC	JEAN-YVES	CHATILLON/COLMONT	1				
LEBLANC	ROLAND	LE RIBAY	1				
LEBOULLENGER	ROGER	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1				
LEBOULLENGER	ROGER	VAIGES - NORD	1				
LEBRETON	BERNARD	LA CROIXILLE	1				
LEBRETON	FERNAND	ST PIERRE SUR ORTHE	1				
LECHAT	MONIQUE	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1				
LECHAT PIERRE (STE ST AUBIN DU DESERT)		ST AUBIN DU DESERT	6			1	
LECLERC	ROBERT	ST GEORGES BUTT. - EST	1				
LECOMTE	JULIEN	GESVRES	1				
LECOQ	HUBERT	NEAU - NORD	1				
LECOQ	JEAN	MONTJEAN	2				
LECOURT	DENISE	ST DENIS DE GASTINES	1				
LECRIVAIN	ANDRE	LOUVIGNE	1				
LEDAIN	CLAUDE	AVERTON	1				
LEDAIN	CLAUDE	AVERTON	1				
LEDONNE	ROLAND	LIGNIERES ORGERES	3			1	
LEFEUVRE	VINCENT	BREE - NORD	2				
LEFEVRE	GISLAINE	PRE EN PAIL - NORD	1				
LEGAY	YVES	PRE EN PAIL - NORD	3	1		1	
LEGAY	YVES	BOULAY LES IFS	2				

			Ch.	C.	B.	1	CB
LEGEAY	KARL	LA BAZOUGE DE CHERE	1				
LEGENDRE	CLAUDE	MONTSURS - SUD	1				
LEGENDRE	RAYMOND	LE BIGNON DU MAINE	3				
LEGER	PIERRE	ANDOUILLE	1				
LEGRAND	GUY	VAIGES - SUD	1				
LELASSEUX	GERARD	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	5				
LELIEVRE	GERARD	COMMER	1				
LELIEVRE	HENRI	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1				
LEMAITRE	JAMES	ST JEAN/ERVE - NORD	1				
LEMALE	CHRISTOPHE	LE BURET	4				
LEMEE	MICHEL	LA CHAPELLE RAINSOIN	1				
LEMETAYER	CHRISTIAN	AHUILLE	1				
LEMEUNIER	CAMILLE	LIGNIERES ORGERES	4	1	1	1	
LEMOINE	FRANCOIS	L'HUISSERIE	2				
LEMOINE	JEAN-CLAUDE	ST BADELLE	1				
LEMOINE	MICHEL	HAMBERS	1				
LEMOINE	MICHEL	TORCE VIVIER EN CHARNIE	4				
LEMONNIER	GERARD	JUVIGNE	1				
LEMONNIER	SYLVAIN	ST GERMAIN DE COULAMER	1				
LEMONNIER	YVES	CHANGE - NORD-OUEST	2				
LENAIN	GEORGES	LOIGNE SUR MAYENNE	1				
LENOT	FRANCOIS-XAVIER	ST PIERRE SUR ORTHE	1				
LEPAGE	ALAIN	ARGENTRE - NORD	2				
LEPAGE	ALAIN	LONGUEFUYE	1				
LEPAGE	ELISE	ST CHARLES LA FORET	2				
LEPAGE	ELISE	LONGUEFUYE	3				
LEPAGE	ELISE	ST AIGNAN SUR ROE	1				
LEPAGE	ELISE	BALLOTS	1				
LEPAGE	GUY	LAVAL EST	1				
LEPAGE	GUY	CHALONS DU MAINE	1				
LEPAGE	GUY	LOUVERNE - NORD	1				
LEPAGE	LOUIS	FROMENTIERES	1				
LEPEAU	PHILIPPE	RENAZE	1				
LEPECQ	BERNARD	ST LEGER	3				
LEPECQ	CHRISTIAN	ARGENTRE - NORD	1				
LEPEINTEUR	LUDOVIC	IZE	1				
LEPEINTEUR	LUDOVIC	IZE	1				
LEPELLERIN	BERNARD	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2				
LEPERT JACQUES (STE AVERTON)		AVERTON	4				
LEPICIER	RENE MARC	CONGRIER	1				
LEPINAY	ROBERT	PRE EN PAIL - SUD	2				
L'EPINE (DE)	OLIVIER	JUBLAINS - EST	2				
LEPLARD	REMI	ASSE LE BERENGER	1				
LERAY	JEAN-CLAUDE	LASSAY LES CHATEAUX	1				
LERAY	JEAN-MARIE	MADRE	1				
LERICHE	PATRICE	TRANS	1				
LERICHE DENIS (STE GRAZAY)		GRAZAY	4				
LEROUGE	DENIS	ASTILLE	1				
LEROUGE	ERIC	BOURGON	2				
LEROUGE	ERIC	BOURGON	1				
LEROUGE	ROGER	JUVIGNE	2				
LEROUX	SERGE	BEAUMONT PIED DE BŒUF	1				
LEROY	ALAIN	BIERNE	2				
LEROY	ANTHONY	EPINEUX LE SEGUIN	1				
LEROY	DIDIER	MONTREUIL POULAY	1				
LEROY	JEAN-PIERRE	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	3				
LEROY	JULIEN	CHEMAZE	2				
LEROYER	HENRI	ST PIERRE DES LANDES	1				
LEROYER	RAYMOND	JUVIGNE	1				
LESAGE	GERARD	PREAUX	4				
LESAGE	GERARD	PREAUX	1				
LESAGE	LOUIS	ERNEE	1				
LESAGE	LOUIS	ST PIERRE DES LANDES	1				
LESAULNIER	CLAUDE	ERNEE	1				
LESEC MICHEL	PT DE L' A.C.B.A.	LANDIVY	2				
LESEUL	MICKAEL	ST BRICE	1				
LESOURD	PATRICK	ST GERMAIN DE COULAMER	1				
LESOURD	VENANT	COSSE EN CHAMPAGNE	1				
LETOURNEUR	MICHEL	COMMER	1				
LETOURNEUX	GERARD	PLACE	1				
LETOURNEUX	PATRICK	LA BACONNIERE	2				
LEVELEUX	GUY	LA BAZOUGE DES ALLEUX	1				
LEVEQUE	MAURICETTE	BOURGON	1				
LEVEQUE	MICHEL	BOURGON	1				
LEVEQUE	SEBASTIEN	MAISONCELLES	3				
LEVIEUX	JEAN-CLAUDE	AMBRIERES LES VALLEES	1				
LEVINAIS	ODILE	ST CHARLES LA FORET	1				
LEVINAIS	SERGE	LE BIGNON DU MAINE	1				
LEVINAIS	SERGE	LE BIGNON DU MAINE	2				
LEVON	BERNARD	ENTRAMMES	1				
LEVON	BERNARD	MAISONCELLES	1				
LEVROT	DOMINIQUE	LOUVIGNE	1				
LIGNEUL	EDITH	JUVIGNE	1				
LIGOT GILLES (STE BULEU)		MARCILLE LA VILLE	23	1	1	1	
LIGUINE	LAURENT	ASTILLE	2				
LIMERVILLE (DE)	GEOFFROY	JUBLAINS - OUEST	7				
LIMERVILLE (DE)	THIERRY	JUBLAINS - OUEST	1				
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1				
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1				
LINAIS	JOEL	JUVIGNE	1				
LINAY	BERNARD	LE BOURGNEUF LA FORET	1				
LINOT	PATRICK	ST PIERRE DES NIDS	1				
LIVET	PHILIPPE	BONCHAMP LES LAVAL - SUD	1				
LOCHARD	GERARD	ST PIERRE SUR ORTHE	2				
LOCHARD	GERARD	NEAU - NORD	1				
LOCHARD	GERARD	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2				
LOCHIN	JEAN-CLAUDE	ST CYR LE GRAVELAIS	1				
LOCHIN	PHILIPPE	CHAILLAND	1				

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES,]CB : JEUNES CERFS ET BICHES

			Ch.	C.	B.	JCB				Ch.	C.	B.	JCB			
LOCHIN JEAN-CLAUDE	GIC ST CYR LE GRAVEL	ST CYR LE GRAVELAIS	3							MONNERAYE (DE LA)	VINCENT	LA BRULATTE - NORD	16			
LOCRET	PIERRE	MEZANGERS	1							MONNIER	JEAN-BAPTISTE	VAIGES - SUD	1			
LOQUER	BERNARD	ENTRAMMES	4							MONNIER	THIERRY	QUELAINES ST GAULT	1			
LORGERIE (DE)	GODEFROY	AHUILLE	2							MONTAUBAN	ANTHONY	LA CHAPELLE CRAONNAISE	1			
LOUVARD	DENIS	NUILLE SUR VICOIN	1							MONTECOT	GILBERT	ST MARS SUR COLMONT	1			
LOUVEL	JACQUES	ENTRAMMES	2							MONTIEGE	GEORGES	HAMBERS	3			
LOYANT	BERNOIT	NUILLE SUR VICOIN	1							MONTIGNY (DE)	PATRICK	PLACE	43			
LOYANT	CHRISTOPHE	VAIGES - SUD	3							MORAND	MARGUERITE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1			
LYON	ROGER	MENIL - OUEST	1							MORAND	MARGUERITE	SOULGE/OUETTE - SUD	1			
MADAMET CECILE	GFA DES BEILLARDIERES	BREE - SUD	1							MORDRELLE	CHRISTOPHE	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
MADEC	FRANCOIS	ST CENERE - SUD	1							MOREAU	PATRICK	BOURGON	1			
MADIOT	MICHEL	PARNE SUR ROC	1							MOREAU JOEL (ASSO. CHASS. BARILLERE)	JUVIGNE	18				
MADIOT	PATRICK	LA ROUAUDIÈRE	1							MOREL	ANTHONY	LOUPFOUGERES	1			
MAHIER	DANIEL	AZE	1							MOREL	GABRIEL	BOURGON	2			
MAIGNAN	JEAN-BAPTISTE	STE SUZANNE - NORD	2							MORENNE	CONSTANT	VAURTORT	2			
MAIGNAN	JEAN-BAPTISTE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2							MORENNE	EUGENE	ERNEE	2			
MAIGNER	JEAN-LUC	ST PIERRE SUR ORTHE	1							MORENNE	EUGENE	ERNEE	1			
MAIGNER	JEAN-LUC	ST PIERRE SUR ORTHE	1							MORICE	RENE	RAVIGNY	2			
MAIGNER	ROLAND	ST PIERRE SUR ORTHE	1							MORIN	MICKAEL	STE SUZANNE - SUD	1			
MAILLARD	MARIE-FRANCOISE	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1							MORIN	MICKAEL	CHAMMES - SUD	2			
MAILLERIE	YVES-HENRI	ATHEE	1							MORIN	YVES	SACE	1			
MAILLERIE	YVES-HENRI	ST MARTIN DU LIMET	2							MOULARD	ARSENE	CONTEST	4			
MAILLERIE	YVES-HENRI	VAIGES - SUD	7							MOULIERE	JEAN-PAUL	ST LEGER	1			
MAINGARD	YVES	CONTEST	1							MOULIERE	YVES	CHATRES LA FORET	2			
MALHERBE	ROGER	MEZANGERS	1							MOULIERE YVES	/PT FDCM	MONTFLOURS	2			
MALIN	RENE	RUILLE LE GRAVELAIS	4							MOURTOUX HUBERT (STE LIGNIERES ORGERES)		LIGNIERES ORGERES	2			
MALIN	RENE	ST PIERRE LA COUR	14							MOUSSET	DOMINIQUE	ARON	2			
MALINE	HERVE	MESLAY DU MAINE	1							MOUSSET	DOMINIQUE	ST FRAIMBAULT DE P. - OUEST	1			
MANCEAU	HUBERT	COUDRAY	2							MAIL	ALAIN	ST JEAN/MAYENNE - EST	2			
MANSON BERNARD/	PT A.C.I.C.	CHAMPGENETUEUX	4							MAIL	GASTON	ARQUENAY	1			
MARAQUIN	ANDRE	ST GEORGES LE FLECHARD	2							MAIL	GASTON	ENTRAMMES	1			
MARCHAND	BERNARD	MONTIGNE LE BRILLANT	1							MAIL	GASTON	ARQUENAY	1			
MAREAU	GERARD	ST HILAIRE DU MAINE	1							MAIL	GASTON	BAZOUGERS	1			
MAREAU	LOUIS	ST DENIS DE GASTINES	1							MAIL	GASTON	BAZOUGERS	1			
MARECHAL	WILFRIED	RENNES EN GRENOUILLES	1							MAINTRE	MICHEL	LA CROIXILLE	1			
MARGOTTIN	GILBERT	CHATEAU GONTIER - OUEST	3							NAVIERE	GERARD	BLANDOUET	11	1		
MARIE	BERNARD	BLANDOUET	2							NEVEU	BRUNO	ST HILAIRE DU MAINE	1			
MARQUET	JEAN-PAUL	SENONNES	3							NICOLAS	MAURICE	PRE EN PAIL - NORD	3	1		
MARQUET	LOUIS	ST CYR LE GRAVELAIS	1							NOEL JOSEPH	SCI BOIS JOLI	PREAUX	1			
MARREAU	JEAN-LUC	VOUTRE	1							NOTTE	CHRISTIAN	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
MARSOLLIER	MAXIME	LA HAIE TRAVERSAINE	1							NOURRY	CLAUDE	PLACE	1			
MARTEAU	BERNARD	ST CENERE - NORD	1							NOUVEAU	ALAIN	ST HILAIRE DU MAINE	2			
MARTINEAU	MARTIAL	MARCILLE LA VILLE	1							OFFICE NATIONAL DES FORETS		ST OVEN DES TOITS	3			
MARTINEAU	MARTIAL	MARCILLE LA VILLE	1							OFFICE NATIONAL DES FORETS		ST BRICE	8			
MARTINET	GERARD	GREZ EN BOUERE	1							OVERGOOR	ALPHONSUS	LA CROPTÉ	1			
MASSON	JEAN-YVES	FONTAINE COUVERTE	1							OZOUVILLE (D')	JEAN-FRANCOIS	ST OVEN DES VALLONS	8			
MAUDET	LEON	LE GENEST ST ISLE - SUD	1							OZOUVILLE (D')	JEAN-FRANCOIS	DEUX EVAILLES	6			
MAUGENDRE	JOEL	BALLOTS	11							OZOUVILLE (D')	JEAN-FRANCOIS	ST OVEN DES VALLONS	22			
MAUNY	PIERRICK	COMMER	1							PACITTO LUCIENB (ASS. ST DENIS D'ANJOU)		ST DENIS D'ANJOU	1			
MAUNY	PIERRICK	STE SUZANNE - NORD	1							PADIRAC (DE)	HERVE	ST PIERRE DES NIDS	2			
MAUSSON	PAUL	ST MICHEL DE FEINS	1							PAILLARD	ALAIN	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
MAYET	ALAIN	VAIGES - NORD	2							PAILLARD	CLAUDE	MONTAUDIN	1			
MAYNARD (DE)	HENRI	ST LEGER	6							PAILLARD	JOEL	ST MARTIN DU LIMET	4			
MAYNARD (DE)	THERESE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	6							PAILLARD	ROBERT	CUILLE	2			
MAYNARD (DE)	THERESE	LA CHAPELLE RAINSOUIN	1							PAILLER	DOMINIQUE	ST CHRISTOPHE DU LUAT	4			
MAZENOD (DE)	CHARLES HENRY	BOUERE	1							PAILLEUX	MICHEL	MEZANGERS	1			
MAZENOD (DE)	CHARLES HENRY	BOUERE	1							PALICOT	LAURENT	CONTEST	1			
MEIGNAN	JOSEPH	LARCHAMP	1							PAPILLON	YANNICK	CHATILLON/COLMONT	1			
MEIGNAN	MICKAEL	BEAULIEU SUR OUDON	1							PARIS YANNICK (STE FORET DE MAYENNE)		ST GEORGES BUTT. - OUEST	65	1		
MENAN	JEAN-MARIE	COSSE LE VIVIN	3							PATARD	MADELEINE	ST FRAIMBAULT DE P. - EST	1			
MENAN	JEAN-MARIE	COSSE LE VIVIN	4							PAUMARD	PHILIPPE	ST PIERRE SUR ORTHE	3			
MENANT	SYLVAIN	DENAZE	2							PAUTONNIER	JEAN LOUIS	BRECE	1			
MENTQUE (DE)	GILLES	ST MARTIN DE CONNEE	2							PAUTONNIER	JEAN-PAUL	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
MERCERON	PHILIPPE	MONTENAY	1							PAUTREL STEPHANE (STE LEVARE)		LEVARE	5			
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	ST PIERRE DES NIDS	1							PAVARD	CLAUDE	HARDANGES - OUEST	6	1		
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	ST PIERRE DES NIDS	3							PAYEN DE LA GARANDERIE	JEAN-EUDES	AMPOIGNE	5			
MERY DE BELLEGARDE	ALAIN	CHAMPFREMONT	12	2						PAYEN DE LA GARANDERIE	JEAN-EUDES	AMPOIGNE	2			
MESLAY	CLAUDE	LE PAS	2							PECCATTE	CHRISTOPHE	IZE	2			
MESLAY	MARC	RUILLE FROID FONDS	4							PECULIER	BRUNO	MONTENAY	1			
MESLET	CLAUDE	BAIS	2							PECULIER	PHILIPPE	THUBEUF	1			
MESLET	DANIEL	ST GEORGES BUTT. - EST	3							PELLE	ANDRE	SOULGE/OUETTE - SUD	2			
MESNILDOT (DU)	FRANCOISE	PARNE SUR ROC	2							PELLE	ANDRE	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
METAYER	BERNARD	RUILLE LE GRAVELAIS	1							PELLE	ANDRE	PARNE SUR ROC	1			
METAYER	BERNARD	ST CYR LE GRAVELAIS	1							PELOUIN	ALAIN	CHAMPEON	2			
METAYER	MICHEL	DAON	1							PELOUIN	ALAIN	CHAMPEON	1			
METAYER	MICHEL	AZE	1							PELOUIN	ALAIN	ST FRAIMBAULT DE P. - OUEST	3			
METIVIER	ALAIN	BOUCHAMPS LES CRAON	1							PELOUIN	ALAIN	MARCILLE LA VILLE	1			
MEUNIER	URBAIN	ARON	1							PELOUIN	ALAIN	MARCILLE LA VILLE	2			
MEUNIER PATRICK	(ASS. LA POUDRIERE)	LA CROIXILLE	1							PELTIER	EUGENE	STE GEMMES LE ROBERT	2			
MEYNARD (DE)	JEROME	PLACE	4							PELTIER	JEAN-NOEL	ST OVEN DES TOITS	1			
MEZIERE	ARNAUD	GESVRES	1							PELTIER	JORDAN	TRANS	1			
MEZIERE	GERARD	CHEMERE LE ROI	4							PENARD	FRANCIS	ST DENIS DU MAINE	3			
MEZIERE	GILLES	STE GEMMES LE ROBERT	3							PENLOUP	DANIEL	STE GEMMES LE ROBERT	2			
MEZIERE	GUY	STE GEMMES LE ROBERT	1							PENLOUP	PAUL	ST BADELLE	1			
MEZIERE	JEAN-PAUL	SOULGE/OUETTE - SUD	1							PENLOUP	PAUL	CHATILLON/COLMONT	1			
MEZIERE	JEAN-PAUL	VAIGES - SUD	1							PERREL	LUC	LA BRULATTE - NORD	2			
MEZIERE	MICHEL	VOUTRE	2							PERREL	LUC	JUVIGNE	1			
MEZIERE	ROLAND	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	2							PERRET MAURICE (STE CARELLES)		CARELLES	4			
MEZIERE	ROLAND	THORIGNE EN CHARNIE - SUD	1							PERRIER	THIERRY	ST DENIS DE GASTINES	2			
MEZIERES	DANIEL	ST CENERE - NORD	1							PERRIN	JEAN-JACQUES	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	8			
MICHAUD	HUGUES	TORCE VIVIER EN CHARNIE	1							PERSIGAN	GABRIEL	VILLIERS CHARLEMAGNE	5			
MICHEL	JEAN-CLAUDE	LA DOREE	1							PERUS	GASTON	ST GEORGES SUR ERVE	5	1	1	
MIGUEL	BERNARD	HAMBERS	1							PESLIER	THIERRY	ENTRAMMES	1			
MILLET	ALAIN	PRE EN PAIL - NORD	1	1						PETIT	STEPHANE	COSSE LE VIVIN	1			
MINIERES (DES)	REGIS	MONTSURS - SUD	6							PETITPAS	JACKY	CONTEST	1			
MINSTER	BERNARD	VAIGES - SUD	1							PHILIPPEAU	PASCAL	BOUCHAMPS LES CRAON	1			
MONGASON	BERNARD	ST BERTHEVIN - SUD	1							PIAU	FRANCOIS	GASTINES	1			
MONNERAYE (DE LA)	VINCENT	LA BRULATTE - NORD	10							PIAU	MICHEL	NUILLE SUR VICOIN	1			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES



			Ch.	C.	B.	JCB
PIAU	ROGER	ASSE LE BERENGER	2			
PICARD	JEAN-PIERRE	SAULGES	1			
PICHARD	FRANCOIS	ST BERTHEVIN - SUD	2			
PICHOT	REMI	ST PIERRE DES LANDES	1			
PICHOT	REMI	ST PIERRE DES LANDES	1			
PICQUET	CLAUDE	GENNES SUR GLAIZE	1			
PIEDNOIR	CHRISTIAN	LA BAZOGE MONTPINCON	2			
PIEDNOIR	CHRISTIAN	MONTOURTIER - NORD	2			
PIEDNOIR	LOIC	BREE - NORD	1			
PIEL	JEREMY	CHEMAZE	2			
PIEL	JEREMY	CHEMAZE	4			
PIERRE	ERIC	MONTENAY	3			
PILLEUX	ISIDORE	HAMBERS	1			
PILLON	MICHEL	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	6			
PILON	MAURICE	VAIGES - NORD	3			
PINCON	JOEL	LIVET	13			
PINCON	JOEL	VAIGES - NORD	3			
PINEAU	PIERRE	CHATEAU GONTIER - OUEST	1			
PINOT	BERNARD	MEZANGERS	2			
PIVETTE	GUY	PARIGNE SUR BRAYE	2			
PLACE (DE)	BERTRAND	MONTSURS - SUD	1			
PLANCHAIS	ANTOINE	LOIRON - NORD	1			
PLANCHARD	ANTOINE	COURBEVILLE	1			
PLANCHARD	REMI	MERAL	1			
PLESSIS (DU)	GEOFFROY	JUVIGNE	4			
PLET	BERNARD	ST PIERRE SUR ORTHE	3			
POINTEAU	YANNICK	MONTJEAN	1			
POIRIER	BRUNO	STE GEMMES LE ROBERT	2			
POIRIER	BRUNO	MEZANGERS	1			
POIRIER	BRUNO	STE GEMMES LE ROBERT	1			
POIRIER PATRICK (STE BRECE)		BRECE	4			
POIX (DE)	LOIC	CRENNES SUR FRAUBEE	2			
POIX (DE)	SERGE	AVERTON	20	2	10	5
POIX (DE)	SERGE	VILLEPAIL	6	1		
POLGE	JEAN CLAUDE	VILLEPAIL	1			
POLLET	GUILLAUME	AMBRIERES LES VALLEES	4			
POMMIER	BERNARD	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	2			
POMMIER	RENE	LA BAZOUGE DE CHEMERE	2			
PONTAVICE (DU)	ANDRE	AMBRIERES LES VALLEES	3			
PONTAVICE (DU)	LOIC	CHEMAZE	2			
PONTAVICE (DU) JACQUES	SCA	LES RENARDIERES	1			
PONTBRIAND (DE)	GILLES	JUVIGNE	3			
PONTBRIAND (DE)	HUBERT	CHAILLAND	4			
PONTFARCY (DE)	BEATRICE	ARQUENAY	16			
PORET	NICOLAS	ST PIERRE DES NIDS	1			
PORTAIS	DAVID	MONTOURTIER - NORD	1			
POTTIER	JEAN-MARIE	BALLOTS	2			
POTTIER	MICHEL	BEAULIEU SUR OUDON	1			
POTTIER	MICHEL	RUILLE LE GRAVELAIS	2			
POTTIER	MICHEL	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
POTTIER	MICHEL	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
POTTIER	SYLVAIN	CHAILLAND	1			
POTTIER	YVES	MENIL - OUEST	3			
POULLAIN	ANTOINE	ORIGNE	2			
POULLAIN	ANTOINE	COSSE LE VIVIN	2			
POUPIN	JEAN-YVES	ARGENTRE - NORD	1			
POUTEAU	BERNARD	CHAILLAND	1			
POUTEAU	BERNARD	CHAILLAND	1			
POUTEAU	FRANCK	ANDOUILLE	1			
PRESSELIN	CLAUDE	GREZ EN BOUERE	2			
PRESSELIN	CLAUDE	LONGUEFUYE	1			
PRIEUL	GUY	BOUERE	14			
PRIOUX	GASTON	QUELAINES ST GAULT	11			
PRIOUX	MARIE-HELENE	CHAILLAND	1			
PRUD'HOMME	YVES	DAON	1			
PRUD'HOMME	YVES	BAZOUERS	1			
PUYTISON (DU)	JEAN	AHUILLE	28			
QUANTIN	GILLES	LA CHAPELLE ANTHENAISE	9			
QUANTIN	GILLES	GESNES - NORD	1			
QUANTIN	GILLES	LA CHAPELLE ANTHENAISE	3			
QUATREBARBES (DE)	GEOFFROY	CRAON	1			
QUATREBARBES (DE)	HENRI	MAISONCELLES	8			
QUATREBARBES (DE)	HUBERT	L'HUISSERIE	4			
QUENTIN	GERARD	LE HOUSSEAU BRETAGNOLLES	1			
QUERJAU LAMERIE	ANTOINE	AHUILLE	3			
QUINTON	GERARD	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
RABBE	JACQUES	FORCE	5			
RABBE	JACQUES	ST CHRISTOPHE DU LUAT	3			
RABOURG	CHRISTIAN	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	4			
RAGAIGNE	BENJAMIN	EPINEUX LE SEGUIN	1			
RAIMBAULT	FRANCK	ARQUENAY	3			
RAIMBAULT	GWENAEL	COURBEVILLE	1			
RAIMBAULT	ROBERT	LE BOURGNEUF LA FORET	1			
RAMON	REMI	ORIGNE	3			
RAMON	REMI	CHARCHIGNE	3			
RAMON	REMI	VILLIERS CHARLEMAGNE	1			
REAU (DU)	XAVIER	CHEMAZE	4			
REaute	ROLAND	ORIGNE	2			
REBOURS	MARC	LASSAY LES CHATEAUX	2			
REGEREAU	CHRISTIAN	ST JEAN/MAYENNE - OUEST	1			
REGEREAU	LOUIS	ST CYR LE GRAVELAIS	2			
REMON	MAURICE	VILLIERS CHARLEMAGNE	2			
RENARD	GILBERT	LARCHAMP	2			
RENARD	JEROME	GESVRES	1			
RENARD	JEROME	GESVRES	1			
RENARD	MICHEL	JUBLAINS - OUEST	1			
RENARD	PATRICE	LASSAY LES CHATEAUX	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
RENARD	XAVIER	STE GEMMES LE ROBERT	2			
RENAULT ALAIN (STE LA DOREE)		LA DOREE	5			
RENE	CLAUDE	JUVIGNE	1			
RENE	CLAUDE	ST PIERRE DES LANDES	1			
RENE	CLAUDE	ANDOUILLE	2			
RENOUARD	THEOPHILE	CHARCHIGNE	1			
REY DU BOISSIEUX	ALBAN	ST MICHEL DE LA ROE	12			
REZE	SAMUEL	LOUVERNE - NORD	1			
RICHARD	GUY	ST PIERRE SUR ERVE	2			
RIEUX (DES)	MATHIEU	ENTRAMMES	5			
RIGON	DAVID	MONTREUIL POULAY	1			
RINGUET	ERIC	CHAMPEON	1			
RIOU	HENRI	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
RIOU	HENRI	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	1			
RIOU	HENRI	ST OUEEN DES TOITS	1			
RISPAL	OLIVIER	MARCILLE LA VILLE	1			
RISPAL	OLIVIER	HARDANGES - OUEST	2	1	1	
ROBERT	PATRICK	MEE	2			
ROBERT CHARLES (STE CHASSE ARC EN CIEL)		COLOMBIERS DU PLESSIS	4			
ROBIEU (DE)	ELIE	ST GERMAIN D'ANXURE	5			
ROBIEUX	JEAN	BAZOUERS	1			
ROBINE REMY (STEVILLEPAIL)		VILLEPAIL	10			
ROBINEAU	CHRISTIAN	BALLOTS	2			
ROBINSON	SIMON	ST DENIS D'ANJOU	1			
ROBLOT	JEAN	EPINEUX LE SEGUIN	4			
ROCCA-SERRA	EDWIGE	ST LAURENT DES MORTIERS	2			
ROCHEBOUET (DE)	PIERRE	FROMENTIERES	1			
ROCHER	JEAN	RUILLE LE GRAVELAIS	1			
ROCHER	JEAN-LUC	AHUILLE	1			
ROCHER JEAN-LUC	HERMAGNE VICTOR	BEAULIEU SUR OUDON	2			
ROCHER MICHEL (STE CHATILLON/COLMONT)		CHATILLON/COLMONT	5			
ROCTON	ANDRE	LE BIGNON DU MAINE	2			
ROCTON	ANDRE	LE HAM	1			
ROCTON	ANDRE	EVRON - NORD	2			
ROCTON	GERARD	ASSE LE BERENGER	3	1		
RODRIGUES	MANUEL	PRE EN PAIL - NORD	1			
ROGER	ANDRE	ST DENIS D'ANJOU	2			
ROGUET	GEORGES	VOUTRE	1			
ROINCE (DE)	CHARLES ERIC	MERAL	1			
RONCIN	THIERRY	LE RIBAY	1			
RONCIN CLAUDE (STE LE HAM)		LE HAM	5			
RONDEAU	GUILLAUME	AHUILLE	1			
RONDI	ANTOINE	CHANTRIGNE	1			
ROQUANCOURT (DE)	JEAN	AHUILLE	5			
ROQUEFEUIL (DE)	OLIVIER	ST GERMAIN LE FOUILLOUX	3			
RORTHAYS (DE)	MARIE-THERESE	ALEXAIN	3			
ROSSARD	JOEL	ANDOUILLE	1			
ROSSIGNOL	AUGUSTE	L'HUISSERIE	1			
ROSSIGNOL	BERTRAND	ENTRAMMES	2			
ROSSIGNOL	BERTRAND	ST PIERRE LA COUR	1			
ROSSIGNOL	BERTRAND	LE BIGNON DU MAINE	1			
ROSSIGNOL	JEROME	BALLOTS	5			
ROSSIGNOL	LAURENT	L'HUISSERIE	1			
ROUAULT	EMILE	HAMBERS	1			
ROUEIL	ANDRE	ARQUENAY	2			
ROUGERIE	GEORGES	L'HUISSERIE	2			
ROULAND	DENIS	ANDOUILLE	2			
ROULAND	REGIS	ST LEGER	1			
ROULAND	REGIS	CHAMMES - SUD	1			
ROULAND	REGIS	ST LEGER	1			
ROUSIERE	JULES	ST GEORGES BUTT. - EST	1			
ROUSSEAU	ALAIN	DAON	5			
ROUSSEAU	ALAIN	ST DENIS DE GASTINES	1			
ROUSSEAU	RENE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
ROUSSEAU	ROLAND	CHAILLAND	1			
ROUSSEAU	ROLAND	CHAILLAND	1			
ROUSSEAU	SYLVIE	ST DENIS DE GASTINES	1			
ROUSSEAU	SYLVIE	ST GEORGES BUTT. - OUEST	1			
ROYER	CHRISTIAN	HAMBERS	2			
RUBLIER	REMY	MARTIGNE	1			
SABIN	MARCEL	LA SELLE CRAONNAISE	2			
SACIER	ALBERT	MARCILLE LA VILLE	2			
SALARDAINE	GERARD	BEAUMONT PIED DE BUEUF	3			
SALINS (DE)	JEAN-MICHEL	ST BERTHEVIN - SUD	25			
SALLERON	NICOLAS	CONTEST	2			
SALLES	FRANCOIS	LIGNIERES ORGERES	15	2	2	
SALMON	JACQUES	ERNEE	1			
SALMON	MICHEL	ORIGNE	2			
SALMON TONY (STE LAFARGE)		ST PIERRE LA COUR	3			
SAMSON	CHRISTOPHE	BOURGON	2			
SAMSON	JEAN-LUC	CHAILLAND	1			
SARS (DE)	CAROLINE	ST BRICE	2			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	QUELAINES ST GAULT	1			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	PARNE SUR ROC	1			
SAUDRAIS	CHRISTIAN	ASTILLE	3			
SAULEAU	JOSEPH	ST MARTIN DE CONNEE	1			
SAULEAU	MICHEL	ST PIERRE SUR ORTHE	2			
SAUNIER	CLAUDE	HAMBERS	1			
SAUVAGE	DIDIER	PARNE SUR ROC	1			
SAVAJOLS	DOMINIQUE	ST PIERRE DES NIDS	1			
SCEA	OUEST GIBIER	POMMERIEUX	1			
SCEA	OUEST GIBIER	DENAZE	2			
SCEA DU CROTTIER -	M ROCHER MARC	BEAULIEU SUR OUDON	1			
SCI DE L'ESSART	MILLET ARNAUD	STE SUZANNE - SUD	25			
SCI LES CHATAIGNIERS	NOUVEAU ALAIN	CHATRES LA FORET	25			
SCI LES LOGES	PETITPAS JACKY	PRE EN PAIL - SUD	2			

Ch. : CHEVREUILS, C. : CERFS, B. : BICHES, JCB : JEUNES CERFS ET BICHES





			Ch.	C.	B.	JCB
SECHET	JOEL	ST PIERRE DES NIDS	1			
SECOUE	ALAIN	CHAILLAND	2			
SECOUE	DIDIER	CHAILLAND	1			
SECOUE	MARCEL	CHAILLAND	9			
SEIGNEUR	REMI	ST GEORGES BUTT. - OUEST	2			
SERGENT	ALAIN	CHEMERE LE ROI	1			
SERGENT	ALAIN	ARGENTRE - NORD	1			
SERRAND	ARNAUD	ERNEE	1			
SERRANT (DE)	CHARLES	ST FORT	7			
SEVIN	JEAN MICHEL	EPINEUX LE SEGUIN	1			
SEVIN	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	1			
SEVIN	LOIC	STE GEMMES LE ROBERT	1			
SEVIN	MARCEL	IZE	1			
SEVIN	MARCEL	ST GEORGES SUR ERVE	2			
SEVIN	ROBERT	ST THOMAS DE COURCIERS	1			
SEVIN ABEL	STE VILLAINES LA JUH	VILLAINES LA JUHEL	4			
SEYEUX	DENIS	AHUILLE	1			
SEYEUX	DENIS	NUILLE SUR VICOIN	1			
SEYEUX	DENIS	LA CROPTE	1			
SILLARD	FRANCOIS	CHATILLON/COLMONT	2			
SIMIER	MAURICE	MENIL - OUEST	1			
SINOPE	EDMOND	MONTENAY	1			
SIVU DU	MONT DU SAULE	HARDANGES - OUEST	6			
SOCHON BERNARD (STE CHARCHIGNE)		CHARCHIGNE	3			
SOHIER	YVES	PRE EN PAIL - SUD	4			
SOHIER	YVES	IZE	1			
SORIEUX	VINCENT	LA ROE	1			
SORIEUX	VINCENT	FONTAINE COUVERTE	1			
SOUTIF	MICHEL	STE GEMMES LE ROBERT	1			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	GESNES - NORD	4			
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	DEUX EVAILLES	30	2	1	
SOUVIGNE DOUESNELIERE	PIERRE	LA CHAPELLE ANTHENAISE	3			
STE LA CROPTE / REAUX JEAN-CLAUDE		LA CROPTE	1			
STE LA CROPTE / REAUX JEAN-CLAUDE		LA CROPTE	1			
STE ST HILAIRE DU MAINE / TROLET GUSTAVE		ST HILAIRE DU MAINE	2			
STEYN	ELBERT	CHEMERE LE ROI	1			
SUHET	JEAN PAUL	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	6			
SUZANNE	DANIEL	FROMENTIERES	2			
TALVARD	GUY	CHANGE - NORD-OUEST	1			
TALVAT	PHILIPPE	FROMENTIERES	1			

			Ch.	C.	B.	JCB
TANNIOU	VALERIE	LA BRULATTE - NORD	14			
TARLEVE	MICHEL	PLACE	1			
TAROT	CLAUDE	PLACE	1			
TATIN	EMILE	VIMARCE	3			
TATIN	RENE	STE GEMMES LE ROBERT	2			
TEINTURIER	GERARD	MOULAY	1			
TEISSERENC	OLIVIER	CHAILLAND	3			
TERRAU	CLAUDE	ST DENIS DU MAINE	1			
TESSIER	GERARD	ST GEORGES LE FLECHARD	1			
THEARDIERE (DE LA)	MICHEL	GENNES SUR GLAIZE	1			
THIBAUT	JEAN LOUIS	BOUERE	2			
THIELIN	PHILIPPE	LOIGNE SUR MAYENNE	1			
THIELIN	ROLAND	ASTILLE	1			
THIEULLOY (DE)	CHRISTIAN	NEUILLY LE VENDIN	1			
THIREAU	CHARLES	VAORTTE	2			
THIREAU	STEPHANE	ST CYR LE GRAVELAIS	1			
THUAULT	GEORGES	COUESMES VAUCE	1			
TIREL	RAYMOND	ST PIERRE DES LANDES	1			
TIROT	DANIEL	MEZANGERS	1			
TOURNEUX	CLAUDE	MONTENAY	2			
TREMULOT	MICHEL	ST DENIS D'ANJOU	1			
TRETON	JEAN-YVES	DENAZE	2			
TRICOT	DOMINIQUE	LA BOISSIERE	1			
TROLET	PATRICK	COURCITE	1			
TROUILLARD	BERTRAND	RUILLE FROID FONDS	3			
TROUILLARD	BERTRAND	LE BURET	2			
TROUILLARD	BERTRAND	ARQUENAY	1			
TROUILLET	MARIE-ANGE	MENIL - OUEST	1			
TURMEL	ALAIN	BOUSSAY	1			
TURMEL	ALAIN	GREZ EN BOUERE	1			
TURPIN	HENRI	CHATILLON/COLMONT	3			
TURPIN	MICKAEL	LOIRON - SUD	4			
TURPIN	ROLAND	LOIRON - NORD	1			
TURQUAIS	HUBERT	GENNES SUR GLAIZE	1			
UNION PROP INDEPENDANTS	BUARD CHRISTIAN	GESVRES	1			
UNION PROP INDEPENDANTS	BUARD CHRISTIAN	ST PIERRE DES NIDS	2			
VALADON	DOMINIQUE	MARTIGNE	4			
VALLEE	GUILLAUME	JAVRON LES CHAPELLES	1			
VALLEE	MICHEL	PRE EN PAIL - NORD	1			
VALLEE	MICHEL	ST SAMSON	1			
VAN DER ECKEN	JEAN LUC	ST LEGER	2			
VANIER	ROGER	JUVIGNE	1			
VANNIER	DANIEL	MAYENNE - EST	1			
VANNIER	MAXIME	ST CENERE - SUD	1			
VANNIER	RENE	AVERTON	1			
VANNIER DANIEL / ASSO. CHASSE NATURE ENVIRO		JUVIGNE	2			
VANROBAEYS	ROGER	TORCE VIVIERS EN CHARNIE	6			
VAUBERNIER (DE)	JEAN YVES	ST BRICE	4			
VAUBERNIER (DE)	JEAN YVES	ST BRICE	2			
VAUGON	DANIEL	ST SAMSON	1			
VENGEANT	PIERRE	ORIGNE	1			
VENGEANT	YVONNE	ORIGNE	1			
VERDIER	CLAUDE	ST SULPICE	4			
VERHAGEN	HENDRIK	STE SUZANNE - SUD	2			
VERHAGEN	LAMBERTUS	STE SUZANNE - NORD	1			
VERHAGEN	LAMBERTUS	STE SUZANNE - NORD	1			
VERON	LOUIS	BEAULIEU SUR OUDON	1			
VETILLARD	PAUL	SOULGE/OUETTE - SUD	3			
VETTIER	ALAIN	LA BACONNIERE	1			
VIE MARTIAL (SCI LE VERGER)		CHEMAZE	2			
VIEL	JACKY	COSMES	1			
VIEL	JACQUES	CRAON	1			
Vienne (DE)	ODON	ST SULPICE	1			
VIGNEAU (DU) DOUBLARD	LAURENT	ARGENTRE - NORD	5			
VIGOUROUX	HELENE	BOUERE	1			
VILFEU	ALAIN	AMPOIGNE	1			
VILFEU	MARCEL	ERNEE	1			
VILLEDEY	MICHEL	DAON	2			
VILLETTE (DE)	ISABELLE	ST LEGER	6			
VINDARD	ANDRE	ST BRICE	1			
VINETTE	JACKY	AVERTON	2			
VIOT	BERNARD	MESLAY DU MAINE	2			
VIOT	BERNARD	PREAUX	1			
VIOT	GHISLAIN	BIERNE	1			
VIOT	NICOLAS	CHATELAIN	2			
VIOT	PHILIPPE	BEAULIEU SUR OUDON	4			
VITOUR	BERNARD	BALLEE	1			
VITTON (DE)	CHARLES-HENRI	HAMBERS	2			
VITTON (DE)	PAUL-HENRY	CHEMERE LE ROI	3			
VOISIN DANIEL/	BOUDET JEAN-PIERRE	LA DOREE	1			
VOISIN DANIEL/	BOUDET JEAN-PIERRE	FOUGEROLLES DU PLESSIS	2			
WAMBERGUE	GUILLAUME	DAON	8			
WATTEAU	JEAN-FRANCOIS	STE GEMMES LE ROBERT	1			
WATTEBLED	ROLAND	LE HORPS	2			
WEBER	JEAN-PAUL	BEAULIEU SUR OUDON	2			
WEBER	JEAN-PAUL	ST AIGNAN SUR ROE	6			
WERY	PIERRE	POMMERIEUX	1			
WIART	PAUL	LONGUEFUYE	9			
YVER STEPHANE / STE MADRE		MADRE	2			
ZAMBON	PIERRE	LA BRULATTE - NORD	1			

CHASSE-PÊCHE-COUTELLERIE-ARCHERIE

Jacques Denys

Compétence et qualité sont nos devises



*un choix et un service
incomparables
au meilleur rapport
qualité/prix*

SITE DE VENTE EN LIGNE



CHASSE-PECHE-UNIVERS

www.chasse-peche-univers.fr

257 rue de Paris 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT etsdenys@orange.fr

Tél. 02 33 49 42 88 Fax 02 33 49 82 80

TOTAL DES ATTRIBUTIONS : chevreuils : 3 930 cerfs : 41 biches : 32 jeunes cerfs et biches : 18



NUMÉROS UTILES

Secrétariat de la Fédération : 02 43 53 09 32

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77

Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27
 ANGOT D. : 06 80 92 40 42
 BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28
 JAMONT M. : 06 73 37 59 53
 MAROUZE E. : 06 70 70 01 42
 THEYS J. : 06 82 84 48 66

Conducteurs de chien de sang :

Hervé MOULINET : 06 86 49 19 94
 (Délégué départemental) 02 43 00 77 21
 Sylvain DELOMMEAU : 06 87 77 13 67
 02 43 02 60 98
 Olivier LANDELLE : 06 27 02 55 77
 02 43 01 65 44
 Éric MAROUZE : 06 70 70 01 42

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :

Z.A. du Berry - 53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE
 Tél : 02 43 68 69 73 - Courriel : sd53@oncfs.gouv.fr

Lieutenants de l'ouvèterie :

Patrick PLANCHAIS : 06 98 49 44 00
 Jean-Paul COURCIER : 02 43 02 33 45
 Michel MENANT : 06 83 97 42 20
 Louis DELOMMEAU : 06 80 10 16 64
 Patrice GILLES : 06 22 94 99 32
 Gérard COURCIER : 06 08 94 61 05
 Claude METAYER : 06 70 18 29 66
 Jean-Yves de VALLAVIEILLE : 06 08 97 01 40
 André BERGERE : 06 19 91 04 44
 Renaud BLANCHO : 06 75 81 92 80



CHATEAU DE CRAON

L'Automne en Fête

Dimanche
19 Octobre
 2014
 de 10 à 18 h.

Entrée : 5 €
 (Gratuit pour les -18 ans)

Restauration
 "Le Tahiti"
 et buvettes sur place
 Espaces couverts

Présentation d'équipages
 Chiens, chevaux et trompes de chasse

SOCIÉTÉ DE VENERIE
 Soutien de la Fédération des Chasseurs
 Jeux pour les enfants

Marché du Terroir

Remise en route
 du Four à Pain
 Dégustation de Fouées

Expositions
 Peintures, cucurbitacées, voitures anciennes, vènerie.

Parking gratuit à l'intérieur du parc
 avec le soutien des Valttes Socaparc Craonnaise, des amis du Château de Craon et de la Société de Vènerie





Express acier cal.8x57JRS

+ 1 boîte de 20 cartouches + 1 fourreau

1690€
l'ensemble



Fusil First cal.12/76

71cm, 5 chokes, extracteur mono détente
existe en 66cm

990€



Fusil Jäger cal.12/76

71cm, 5 chokes, extracteur mono détente
existe en calibre 20/76

590€

JÄGER

9 place de Bretagne - 35000 Rennes - 02 99 30 19 93

www.armes-et-couteaux.com